Ministère du
Trésor et de
l'Économie

Ontario

1991-1992

Comptes publics de l'Ontario

VOLUME 2

États financiers des sociétés de la Couronne, conseils, commissions

Ce document est également publié en anglais
This publication is also available in English

ISSN 0833-1189

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1992

93-01950/

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Généralités		
Guide d'interprétation des comptes publics		5
ÉTATS FINANCIERS		
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 1992	9
Centre ontarien de technologie minière et forestière	31 mars 1992	16
Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario	31 mars 1992	23
Commission de transport Ontario Northland	31 décembre 1991	28
Commission des accidents du travail	31 décembre 1991	43
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 1991	284
Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario	31 décembre 1991	58
Comptable de la Cour de l'Ontario	31 mars 1992	70
Curateur public de la province de l'Ontario	31 mars 1992	76
Musée royal de l'Ontario	30 juin 1991	83
Office provisoire de sélection de lieux d'élimination des déchets Ltée	31 mars 1992	93
Ontario Hydro	31 décembre 1991	98
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 1992	117
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 1992	121
Régie de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	31 décembre 1991	131
Société d'exploitation de la Place Ontario	31 mars 1992	139
Société d'hypothèques de l'Ontario	31 mars 1992	145
Société de développement des transports de l'Ontario	31 décembre 1991	152
Société de développement du transport urbain Ltée	31 décembre 1991	156
Société de l'énergie de l'Ontario	31 décembre 1991	163
Société de logement de l'Ontario	31 décembre 1991	169
Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario	31 mars 1992	180
Société des loteries de l'Ontario	31 mars 1992	184
Société internationale de l'Ontario	31 mars 1992	190
Société ontarienne d'aménagement municipal	31 mars 1992	195
Société ontarienne de gestion des déchets	31 mars 1992	197
Société ontarienne de l'aérospatiale	31 mars 1992	201
Sociétés de développement (états financiers cumulés)	31 mars 1992	206
Société de développement de l'Ontario	31 mars 1992	224
Société de développement de l'Est de l'Ontario	31 mars 1992	240
Société de développement du Nord de l'Ontario	31 mars 1992	252
Société Innovation Ontario	31 mars 1992	264
Stadium Corporation of Ontario Limited	31 décembre 1991	272

RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE POUR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS

Conseil de gestion
- Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario
- Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario

Ministre de la Consommation et du Commerce
- Régie des alcools de l'Ontario

Ministre de la Culture et des Communications
- Musée royal de l'Ontario

Ministre du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland

Ministre de l'Éducation
- Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Ministre de l'Énergie
- Société de l'énergie de l'Ontario
- Ontario Hydro

Ministre de l'Environnement
- Société ontarienne de gestion des déchets

Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
- Les Sociétés de développement (états financiers cumulés)
  - Société de développement de l'Ontario
  - Société de développement de l'Est de l'Ontario
  - Société de développement du Nord de l'Ontario
  - Société Innovation Ontario
- Centre de technologie minière et forestière de l'Ontario
- Société internationale de l'Ontario
- Société ontarienne de l'aérospatiale

Ministre du Logement
- Société de logement de l'Ontario

Procureur général
- Le Comptable de la Cour de l'Ontario
- Le Curateur public de la province de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministre des Services gouvernementaux
- Société d'hypothèque de l'Ontario

Ministre du Tourisme et des Loisirs
- Commission des parcs du Niagara
- Société des loteries de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place Ontario

Ministre des Transports
- Régie des transports en commun de la région de Toronto
- Société de développement des transports de l'Ontario
- Société de développement du transport urbain Ltée

Ministre du Travail
- Commission des accidents du travail

Ministre responsable du Bureau de la région du grand Toronto
- Office provisoire de sélection de lieux d'élimination des déchets Ltée

Trésorier de l'Ontario
- Société ontarienne d'aménagement municipal
- Stadium Corporation of Ontario Limited

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 1991-1992 sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les états financiers de la province ainsi que les annexes détaillées qui les accompagnent.

Le volume 2 contient les états financiers de quelques sociétés de la Couronne, conseils et commissions de la province.

Le volume 3 contient l'inventaire détaillé des dépenses.

Les *États financiers* sont également publiés séparément.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenus, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 1991 au 31 mars 1992. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. La table des matières présente ces états selon l'ordre alphabétique. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

Rapport du vérificateur

Aux membres du conseil d'administration
de l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et au ministre des Richesses naturelles

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 1992 et les états des résultats d'exploitation, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur provincial adjoint,

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
Le 3 juin 1992

Agence de foresterie du parc Algonquin
BILAN
au 31 mars 1992

Actif	1992 ($)	1991 ($)
Actif à court terme		
Encaisse	592 557	478 124
Comptes débiteurs	1 313 302	780 778
Stocks	106 247	125 584
Frais payés d'avance	7 020	4 406
	2 019 126	1 388 892
Propriété et équipement (voir note 3)	963 711	1 505 553
	2 982 837	2 894 445
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	372 835	446 756
Retenues de garantie des entrepreneurs	78 367	51 103
Emprunt, Province de l'Ontario	100 000	500 000
	551 202	997 859
Recettes non réparties	2 431 635	1 896 586
	2 982 837	2 894 445

Au nom du conseil d'administration:

Administrateur

Administrateur

Voir les notes et le relevé afférents aux états financiers.

Agence de foresterie du parc Algonquin
ÉTAT DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET RECETTES NON RÉPARTIES
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992 ($)	1991 ($)
Recettes		
Vente de produits	7 067 789	6 760 234
Vente de bois sur pied	408 963	464 917
Autres	199 567	219 329
	7 676 319	7 444 480
Dépenses		
Coûts de production et de distribution	5 389 327	5 697 284
Droits de coupe du bois de la Couronne	694 634	704 772
Entretien des routes	24 825	37 366
Frais de superficie	13 384	15 002
Planification des activités forestières	1 856	1 467
	6 124 026	6 455 891
Recettes des activités forestières	1 552 293	988 589
Frais administratifs et autres		
Salaires et avantages sociaux	694 379	746 588
Dépréciation et amortissement	209 508	227 247
Frais de bureau	64 624	75 551
Intérêt	29 112	108 094
Loyer	26 910	23 875
Indemnités et frais des administrateurs	20 219	29 119
Frais de déplacement et formation du personnel	13 803	9 217
Assurances	11 549	15 052
Relations publiques	6 474	7 160
Divers	2 373	4 514
	1 078 951	1 246 417
Revenu net de l'exercice (perte)	473 342	(257 828)
Recettes non réparties des activités forestières au début de l'exercice	1 479 917	1 737 745
Solde à la fin de l'exercice	1 953 259	1 479 917
Entreprise de gestion forestière		
Recettes non réparties à la fin de l'exercice (Relevé, note 2)	478 376	416 669
Recettes non réparties à la fin de l'exercice	2 431 635	1 896 586

Voir les notes et le relevé afférents aux états financiers.

Agence de foresterie du parc Algonquin
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992 ($)	1991 ($)
Encaissements (et décaissements) relatifs aux activités forestières		
Encaissements		
Revenu net de l'exercice (perte)		
Agence de foresterie du parc Algonquin	473 342	(257 828)
Entreprise de gestion forestière	61 707	(224 001)
Plus (moins)		
Dépréciation et amortissement	252 520	286 391
Profits sur les ventes de propriété et d'équipement	(150)	(16 506)
	787 419	(211 944)
Fonds de roulement des postes hors caisse	(962 458)	1 235 771
	(175 039)	1 023 827
Investissements		
Produits de la vente de propriété et d'équipement	341 150	20 926
Acquisitions de propriété et d'équipement	(51 678)	(660 307)
	(289 472)	(639 381)
Augmentation d'argent comptant	114 433	384 446
Encaissements		
Au début de l'exercice	478 124	93 678
À la fin de l'exercice	592 557	478 124

Voir les notes et le relevé afférents aux états financiers.

Agence de foresterie du parc Algonquin
ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE DE GESTION FORESTIÈRE ET RECETTES NON RÉPARTIES
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992 ($)	1991 ($)
Recettes (voir note 2)		
Gestion forestière	638 770	644 295
Améliorations de sylviculture et de peuplements	324 852	455 603
Remboursements des activités forestières	150 000	150 000
Autres	84 517	48 761
	1 198 139	1 298 659
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	191 132	305 574
Equipements loués	178 217	219 221
Améliorations des peuplements	153 185	286 177
Sous-traitants - marquage d'arbres et autres	93 355	103 108
Frais de véhicules	35 835	35 592
Sel et calcium	29 080	33 617
Peinture	17 369	29 741
Matériaux	16 487	60 532
Frais de logement et nourriture	3 509	13 960
	718 169	1 087 522
Recettes des activités forestières	479 970	211 137
Administration et autres		
Salaires et avantages sociaux	332 023	329 562
Amortissement	43 012	59 144
Formation du personnel	13 076	14 892
Loyer	11 501	9 395
Assurances	9 416	12 346
Frais de bureau	3 594	567
Frais de déplacement	3 333	3 414
Relations publiques	2 308	5 818
	418 263	435 138
Revenu net de l'exercice (perte)	61 707	(224 001)
Recettes non réparties au début de l'exercice	416 669	640 670
Recettes non réparties à la fin de l'exercice	478 376	416 669

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence de foresterie du parc Algonquin
NOTES AFFERENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 1992

1. **Principales conventions**

Les états financiers ont été préparés par les administrateurs selon les méthodes de comptabilité généralement acceptées, et les plus importantes sont indiquées ci-bas.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier arrivé, premier sorti au coût ou à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure.

Propriété et équipement

La propriété et l'équipment sont indiqués au prix coûtant. La dépréciation est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire, et représente généralement un taux de 10 pour 100 par année pour le mobilier, les appareils, l'équipement technique, les ponts et les améliorations des immeubles loués; 20 pour 100 par année pour l'équipement informatique et 33 1/3 pour 100 par année pour les matériaux d'automobiles. Le coût de construction des routes est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les routes seront utilisées, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. La dépréciation et l'amortissement de l'actif immobilisé se rapportant à L'entreprise de gestion forestière (EGF) sont calculés au même taux que ceux mentionnés ci-dessus.

---

2. **Entreprise de gestion forestière**

Depuis le 1er avril 1983, l'Agence réalise un certain nombre d'activités de gestion forestière et d'aménagement du territoire qui étaient assumés auparavant par le ministère des Richesses naturelles. Le revenu de ces activités provient tout d'abord d'environ 90 pour 100 des droits de coupe normalement versés au ministère (identifiés comme recettes de gestion forestière). Le ministère pourvoit aussi au financement pour l'amélioration des peuplements, la sylviculture et le remboursement des activités forestières. Ces modalités ont fait l'objet d'une entente avec le ministère dont la date d'échéance est le 31 mars 2000.

Agence de foresterie du parc Algonquin
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 1992

3. **Propriété et équipement**

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	1992 Net	1991 Net
Terrain	---	---	---	341 000
Mobilier et appareils	74 161	42 890	31 271	33 901
Équipement informatique	98 212	67 070	31 142	15 463
Équipement technique	168 678	65 874	102 804	119 135
Véhicules	138 900	123 574	15 326	35 913
Ponts	14 137	14 137	---	---
Routes	1 896 657	1 289 452	607 205	755 670
Améliorations des immeubles loués	26 617	10 500	16 117	18 780
Immobilisations (EGF)	345 572	185 726	159 846	185 691
	2 762 934	1 799 223	963 711	1 505 553

4. **Régime de retraite**
L'Agence contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de la province de l'Ontario. Au cours de l'exercice, la contribution de l'Agence s'est élevée à 96 424 $ (1991 - 96 141 $). Cette contribution est calculée dans le poste se rapportant aux salaires et avantages sociaux de l'état des résultats des activités forestières et recettes non réparties. Ce montant inclut les contributions actuelles et les versements additionnels qui sont requis de la part de l'Agence afin de couvrir les obligations au régime de retraite, tel que prévu le 1er janvier 1990. Ces versements additionnels seront maintenus pour les prochaines 40 années, commencant au 1er janvier 1990.

5. **Rémunération des administrateurs**
La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevée à 8 784 $ pendant l'année financière de 1992 (1991 - 11 630 $).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À L'HONORABLE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Nous avons vérifié le bilan du Centre ontarien de technologie minière et forestière au 31 mars 1992 et les états des recettes et dépenses, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Centre au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
le 1er mai 1992

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Bilan au 31 mars 1992

	1992	1991
	(en dollars)	
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme	34 216	205 938
Somme payable par la Société de développement de l'Ontario	110 048	64 144
Intérêts courus à recevoir	0	5 435
	144 264	275 517
Prêts (note 3)	129 066	181 249
	273 330	456 766
PASSIF ET AVOIR		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	0	22 050
	273 330	434 716
Avoir		
	273 330	456 766

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

Michael Dearden
Administrateur

E M Gait
Administrateur

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

État des recettes et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en dollars)	
RECETTES		
Recettes provenant d'investissements	13 614	30 042
DÉPENSES		
Administration	0	11 600
Excédent des recettes sur les dépenses lié au fonctionnement	13 614	18 442
Provision pour perte sur investissements	(25 000)	0
Gain sur la vente d'investissements	0	10 000
Excédent des recettes sur les dépenses/(des dépenses sur les recettes) pour l'exercice	(11 386)	28 442

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

État de l'avoir

pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en dollars)	
AVOIR - DÉBUT DE L'EXERCICE	434 716	406 274
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Gain sur la vente d'investissements à long terme	0	10 000
Moins : Provision pour perte de valeur	(25 000)	0
Remboursement de fonds excédentaires à la province non liés au fonctionnement	(150 000)	0
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT CONTRIBUANT À L'AVOIR		
Excédent des recettes sur les dépenses lié au fonctionnement	13 614	18 442
AVOIR - FIN DE L'EXERCICE	273 330	434 716

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en dollars)	
FONDS PROVENANT DE (UTILISÉS POUR)		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses (des dépenses sur les recettes) pour l'exercice	(11 386)	28 442
Remboursements à la province de l'Ontario	(150 000)	0
Gain sur la vente d'investissements	0	(10 000)
Provision pour perte de valeur des investissements	25 000	0
(Diminution) augmentation des débiteurs	(22 050)	3 615
Augmentation des autres éléments d'actif	(40 469)	(58 125)
	(198 905)	(36 068)
INVESTISSEMENTS ET PRÊTS		
Remboursement de prêts	27 183	28 125
Produits de la vente d'investissements à long terme	0	60 000
	27 183	88 125
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(171 722)	52 057
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	205 938	153 881
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	34 216	205 938

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

1. Sommaire des principales conventions comptables

Prêts et investissements

Les prêts et investissements sont évalués au prix coûtant moins une provision pour des pertes de valeur considérées comme n'étant pas temporaires. Les recettes provenant de prêts et d'investissements sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Tout gain ou perte découlant d'une cession et les provisions pour la perte de valeur des investissements sont comptabilisés dans l'exercice où il se produit.

2. Activités de fonctionnement

Le Centre a été créé par le gouvernement de la province de l'Ontario en vertu des dispositions de la *Loi de 1982 sur les centres de technologie*, dans le but de favoriser et d'encourager l'application de la technologie courante sur une période de cinq ans arrivant à expiration en 1987 (prolongée par la suite au 31 décembre 1994).

Conformément aux désirs du gouvernement provincial, la responsabilité de la gestion du portefeuille des investissements à long terme et d'autres éléments d'actif du Centre a été transférée à la Société de développement de l'Ontario (SDO) à partir du 31 décembre 1989. Ces éléments d'actif demeurent la propriété du Centre. La SDO a convenu de continuer à fournir au Centre toutes les ressources administratives et financières nécessaires au maintien de ses activités de fonctionnement afin de liquider ses prêts de façon systématique.

En outre, à partir de décembre 1989, toutes les immobilisations ont été transférées à la province de l'Ontario et ont été comptabilisées comme une cession, à la valeur comptable nette.

CENTRE ONTARIEN DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

3. Prêts

Les prêts non remboursés se présentent comme suit :

	1992	1991
Prêts	429 067 $	456 250 $
Moins provision pour perte de valeur	300 001 $	275 001 $
	129 066 $	181 249 $

Les prêts portent intérêt à des taux se situant entre 5 % et 12 % par année.

4. Événement subséquent

Après la fin de l'exercice, un compte de prêt a été remboursé, réduisant le solde des prêts de 76 909 $.

Rapport du vérificateur

À la Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan de la Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario au 31 mars 1992 et l'état des rentrées et des sorties de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1992 ainsi que les rentrées et les sorties de fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 2 afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial adjoint,

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
Le 29 mai 1992

Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario

Bilan
au 31 mars 1992

	1992	1991
Actif	(en milliers de dollars)	
Encaisse	23 536	16 138
Passif		
Subventions du gouvernement (note 1)	23 536	16 138

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Commission,

Président(e)

Membre

Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario

État des rentrées et des sorties de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Rentrées de fonds		
Subventions du gouvernement de l'Ontario (note 1)	17 500	12 335
Frais d'administration payés par le gouvernement de l'Ontario (note 3)	2 149	2 372
Intérêts créditeurs	327	517
	19 976	15 224
Sorties de fonds		
Versements aux fins de stabilisation	15 644	7 611
Cotisations des agriculteurs retenues	(5 215)	(2 537)
Versements nets aux fins de stabilisation (note 1)	10 429	5 074
Remboursement des cotisations des agriculteurs y compris les intérêts créditeurs	--	77
Frais d'administration (note 3)	2 149	2 372
	12 578	7 523
Excédent des rentrées de fonds par rapport aux sorties de fonds	7 398	7 701
Encaisse au début de l'exercice	16 138	8 437
Encaisse à la fin de l'exercice	23 536	16 138

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1992

1. Régimes de stabilisation des revenus agricoles

En vertu de règlements pris en application de la *Loi sur la stabilisation des revenus agricoles*, le gouvernement de l'Ontario a établi des régimes de stabilisation des revenus agricoles à participation volontaire portant sur les denrées suivantes : céréales (maïs, soya, blé de printemps, blé d'hiver, orge, avoine et colza canola) et pommes de terre de consommation immédiate. Ces régimes visent à stabiliser le revenu des agriculteurs de l'Ontario en période de faiblesse des prix du marché.

Le gouvernement fédéral accorde également des subventions de stabilisation couvrant la différence entre le prix du marché courant et 90 pour 100 du prix du marché moyen pour les cinq années précédentes, rajusté en fonction des coûts de production. Le régime provincial vient compléter le régime fédéral en utilisant la même formule et permet aux agriculteurs de recevoir 5 pour 100 de plus, jusqu'à concurrence de 95 pour 100. L'agriculteur ou l'agricultrice doit payer une cotisation représentant le tiers des coûts de cette mesure supplémentaire et cette cotisation est prélevée sur la subvention de stabilisation, qui correspond aux deux tiers des coûts.

Pour la campagne agricole 1990, le gouvernement de l'Ontario va inclure la cotisation des producteurs de céréales dans les subventions de stabilisation. Les paiements intérimaires faits jusqu'à ce jour pour cette campagne agricole seront rajustés pour tenir compte de ce fait.

Un nouveau programme, le Programme d'assurance-revenu de marché, remplace les régimes de stabilisation des revenus agricoles des producteurs de céréales pour la campagne agricole 1991 et les campagnes suivantes. La Commission respectera ses obligations pour la campagne agricole 1990 et les campagnes précédentes.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction suivant la comptabilité de caisse modifiée. Selon cette méthode, les recettes sont inscrites dès leur réception et les dépenses sont inscrites lorsqu'elles sont engagées, sauf à la fin de l'exercice où un délai supplémentaire de 30 jours est accordé pour inscrire le paiement des biens et services et l'encaissement des subventions gouvernementales se rapportant à l'exercice écoulé.

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1992

3. Frais d'administration

Les traitements, les avantages sociaux et les autres frais d'administration de la Commission sont assumés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et figurent dans l'état des rentrées et des sorties de fonds. Les frais d'administration sont répartis de la façon suivante :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	1 258	1 284
Transports et communications	111	58
Services	675	695
Fournitures et matériel	105	335
Total des frais remboursés par le gouvernement	2 149	2 372

4. Rémunération des membres

La rémunération totale des membres de la Commission s'est élevée à 3 661 $ pendant l'exercice 1992 (1 906 $ en 1991).

5. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés, au besoin, afin de respecter la présentation de l'exercice en cours.

Rapport du Vérificateur

À la Commission de transport Ontario Northland et
au ministre du Développement du Nord

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Commission de Transport Ontario Northland au 31 décembre 1991 et les états des résultats consolidés et bénéfices non répartis, du surplus d'apport consolidé et de l'évolution de la situation financière consolidé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 décembre 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial adjoint

Toronto, Ontario
le 27 mars 1992

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Bilan consolidé
au 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

Actif	1991 $	1990 $
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	2 601	943
Débiteurs	23 533	23 893
Matériaux et fournitures	9 968	11 880
Frais payés d'avance	711	730
	36 813	37 446
Placements à long terme (note 2)	150	2 147
Fonds d'autoassurance (note 3) (valeur marchande 3 409 $; 1990 – 3 273 $)	3 115	3 244
Immobilisations (annexe 1)	237 199	227 151
Autres éléments d'actif (note 4)	7 215	6 576
	284 492	276 564

Approuvé au nom de la Commission:

M.D. Sinclair
Président du conseil d'administration

P.A. Dyment
Président et directeur général

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Bilan consolidé
au 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

Passif et avoir	1991 $	1990 $
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	13 682	14 386
Revenus reportés	1 085	856
Versements sur la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	1 000	–
	15 767	15 242
Provision pour fonds d'autoassurance (note 3)	3 115	3 244
Dette à long terme (note 6)	41 208	35 208
	44 323	38 452
Avoir de la province de l'Ontario		
Surplus d'apport	11 706	13 828
Bénéfices non répartis	212 696	209 042
	224 402	222 870
	284 492	276 564

Engagements et éventualités (note 10)

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Résultats consolidés et bénéfices non répartis
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

	1991 $	1990 $
Revenus d'exploitation (annexe 2)	134 820	137 090
Dépenses d'exploitation (annexe 2)	122 671	122 305
Bénéfice d'exploitation	12 149	14 785
Frais généraux d'administration	9 191	9 095
Intérêts débiteurs	129	138
Primes d'incitation à la retraite (note 7)	–	5 177
Intérêts sur placements et autres revenus	(825)	(3 414)
Autres dépenses	8 495	10 996
Bénéfice net pour l'exercice	3 654	3 789
Bénéfices non répartis, solde au début	209 042	205 253
Bénéfices non répartis, solde à la fin	212 696	209 042

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Surplus d'apport consolidé
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

	1991 $	1990 $
Solde au début de l'exercice	13 828	16 094
Moins: Amortissement	2 122	2 266
Solde à la fin de l'exercice	11 706	13 828

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Évolution de la situation financière consolidée
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

		1991 $	1990 $
Exploitation	Bénéfice net pour l'exercice	3 654	3 789
	Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse:		
	Amortissement	8 849	7 929
	Diminution (augmentation) des débiteurs	360	(6 774)
	Diminution des matériaux et fournitures et frais payés d'avance	1 931	786
	Diminution des créditeurs et frais courus	(704)	(5 721)
	Augmentation (diminution) des revenus reportés	229	(138)
		14 319	(129)
Financement	Produits d'un emprunt bancaire à terme	7 000	–
Investissement	Produits de la vente de placements à long terme	2 029	22 355
	Augmentation des immobilisations	(21 998)	(29 789)
	Produits de la vente d'immobilisations	1 018	937
	Augmentation d'autres éléments d'actif	(82)	(805)
	Augmentation d'achalandage	(628)	–
		(19 661)	(7 302)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice		1 658	(7 431)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice		943	8 374
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice		2 601	943

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND ANNEXE 1
Annexe des immobilisations
au 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

		1991 $			1990 $
		Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Services ferroviaires	Voies	129 473	43 008	86 465	85 967
	Immeubles	38 947	5 311	33 636	25 268
	Équipement	60 637	23 366	37 271	34 461
Télécommunications	Équipement	68 800	37 311	31 489	26 806
	Immeubles	2 762	820	1 942	2 036
Services aériens	Avions	15 943	12 236	3 707	4 778
	Immeubles	1 869	608	1 261	1 355
	Équipement	2 071	1 688	383	774
Services de transport/ de messagerie	Véhicules	2 384	1 536	848	1 087
	Terrains et immeubles	644	428	216	194
	Équipement	640	470	170	300
Services maritimes (Owen Sound)	Navires	19 811	5 845	13 966	14 626
	Terrains et immeubles	126	27	99	102
	Équipement	259	244	15	21
Services d'autobus	Autobus	8 697	1 471	7 226	2 571
	Terrain et immeubles	2 000	–	2 000	–
	Concessions	298	60	238	268
Services maritimes (North Bay et Moosonee)	Navires	912	508	404	440
	Immeubles	105	30	75	27
En construction		15 788	–	15 788	26 070
		372 166	134 967	237 199	227 151

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

ANNEXE 2

Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

		1991 $	1990 $
Services ferroviaires	Revenus de ventes	38 408	42 985
	Remboursement du gouvernement (note 8)	18 711	18 233
	Total des revenus	57 119	61 218
	Dépenses	56 717	59 673
	Bénéfice d'exploitation	402	1 545
Télécommunications	Revenus de ventes (note 9)	44 117	42 069
	Dépenses	30 068	27 533
	Bénéfice d'exploitation	14 049	14 536
Services aériens	Revenus de ventes	12 520	12 492
	Remboursement du gouvernement (note 8)	3 100	4 000
	Total des revenus	15 620	16 492
	Dépenses	15 844	15 233
	Bénéfice (perte) d'exploitation	(224)	1 259
Services de transport/ de messagerie	Revenus de ventes	4 096	4 773
	Dépenses	6 375	6 505
	Perte d'exploitation	(2 279)	(1 732)
Services maritimes (Owen Sound)	Revenus de ventes	5 280	5 127
	Remboursement du gouvernement (note 8)	1 940	1 400
	Total des revenus	7 220	6 527
	Dépenses	7 177	7 305
	Bénéfice (perte) d'exploitation	43	(778)

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

ANNEXE 2
(Suite)

		1991 $	1990 $
Services d'autobus	Revenus de ventes	6 041	5 358
	Dépenses	5 771	5 195
	Bénéfice d'exploitation	270	163
Services maritimes (North Bay)	Revenus de ventes	297	338
	Dépenses	434	579
	Perte d'exploitation	(137)	(241)
Services maritimes (Moosonee)	Revenus de ventes	103	103
	Remboursement du gouvernement (note 8)	97	62
	Total des revenus	200	165
	Dépenses	177	145
	Bénéfice d'exploitation	23	20
Installations touristiques (Hannah Bay)	Revenus de ventes	110	150
	Dépenses	108	137
	Bénéfice d'exploitation	2	13
Total de l'exploitation	Revenus de ventes	110 972	113 395
	Remboursement du gouvernement (note 8)	23 848	23 695
	Revenus d'exploitation	134 820	137 090
	Dépenses d'exploitation	122 671	122 305
	Bénéfice d'exploitation	12 149	14 785

Voir les annexes et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1991

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les états financiers consolidés ci-inclus ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive, Star Transfer Limited, The Owen Sound Transportation Company, Limited, Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

b) Matériaux et fournitures

À l'exception de rails usagés et du carburant diesel en gros, tous les matériaux et fournitures sont évalués au prix payé le plus récent. Les rails usagés sont évalués à la valeur comptable non amortie déterminée lors d'une mise hors service et le carburant diesel en gros est évalué au coût moyen.

c) Placements à long terme

Les placements à long terme sont présentés au coût d'achat moins la valeur non amortie de la prime ou de l'escompte lors de l'achat.

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont présentées au coût d'achat. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur la durée d'utilisation probable de ces éléments d'actif.

Les durées d'utilisation probable pour les principales catégories d'immobilisations sont les suivantes:

Voies-grande ligne et lignes secondaires	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Navires	20 à 30 ans
Immeubles	50 ans
Équipement de télécommunication	15 ans
Avions	10 ans
Véhicules	3 ans
Autobus	10 ans
Concessions d'autobus	10 ans

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour les coûts de certaines immobilisations destinées à l'exploitation désignée non commerciale par la province. La Commission comptabilise ces immobilisations au coût historique avec un crédit compensatoire au surplus d'apport. L'amortissement annuel de ces immobilisations est comptabilisé comme une réduction au surplus d'apport.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1991

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Fonds d'autoassurance

L'actif du fonds d'autoassurance est présenté au coût d'achat.

f) Autres éléments d'actif

Les concessions d'autobus et l'achalandage sont présentés au coût d'achat non amorti et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans et 10 ans, respectivement.

g) Impôts sur le revenu

Comme organisme de la province de l'Ontario, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées d'impôts sur le revenu et par conséquent, il n'y a aucune provision pour l'impôt dans ces états financiers.

h) Congés payés

La Commission comptabilise les paiements pour congés acquis selon la méthode de comptabilité de caisse. Il n'y a donc aucuns frais courus à la fin de l'exercice financier pour les congés acquis mais impayés. Si les montants de ces congés acquis mais impayés avaient été inclus dans les comptes, le passif à court terme aurait augmenté d'environ 3 954 000 $ (1990 – 4 112 000 $) avec une diminution correspondante des bénéfices non répartis.

2. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme consistent de:

	1991 $	1990 $
Participation dans des actions ordinaires de Télésat Canada	150 000	150 000
Obligations d'état	–	1 997 000
	150 000	2 147 000

3. FONDS D'AUTOASSURANCE

La Commission suit une politique d'autoassurance pour les dégâts occasionnés par le déraillement de matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Les contributions annuelles versées à ce fonds d'autoassurance comprennent une prime de 100 000 $ payée par la Commission en plus des revenus d'intérêts sur placements gagnés sur l'actif de ce fonds. Suite au déraillement d'un train de marchandises durant l'exercice, la somme de 517 000 $ fut payée du fonds d'autoassurance.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1991

4. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif consistent de:

	1991 $	1990 $
Frais d'agence reportés	238 000	–
Achalandage	969 000	400 000
Frais de régime de retraite reportés (note 5)	6 008 000	6 176 000
	7 215 000	6 576 000

5. RÉGIME DE RETRAITE

La Commission est fiduciaire du régime de retraite mixte pour tout le personnel permanent.

Le coût net des prestations du régime de retraite est établi de façon actuarielle en se fondant sur les évaluations les plus précises de la gestion et en utilisant la méthode des prestations prévues réparties au prorata des durées de service des employés. Le coût net des prestations du régime de retraite comprend l'amortissement, sur les durées restantes de service des cotisants, du surplus initial net du régime et des prestations gagnées en 1991. La valeur des immobilisations du régime de retraite a été établie en fonction d'une valeur de marché reconnaissant pour base la différence entre les valeurs marchandes et comptables à la fin de chaque année et sur une période de cinq ans.

La part de la Commission en ce qui se rapporte au coût net des prestations du régime gagnées par les employés au cours de l'année est de 2 294 000 $ (1990 – 1 397 000 $). En 1991, la Commission a versé un montant de 2 126 000 $ (1990 – 2 202 000 $). L'excédent cumulé des montants versés par rapport au coût net des prestations gagnées est inscrit comme frais de régime de retraite reportés dans les autres éléments d'actif au bilan.

Au 31 décembre 1991, l'évaluation actuarielle qui avait été préparée à des fins de comptabilité montrait un surplus de 13 267 000 $ (1990 – 12 984 000 $), ce qui représente l'excédent de l'actif du régime, soit de 217 731 000 $ (1990 – 206 230 000 $), sur les prestations de régime à payer, soit de 204 464 000 $ (1990 – 193 246 000 $). Cette évaluation tient compte d'un taux d'intérêt prévu sur les actifs du régime de 7,5 % et des augmentations de salaire prévues de 5,5 %.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1991

6. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme consiste de:

	1991 $	1990 $
Prêt de la province de l'Ontario sans intérêt et sans modalité de remboursement	35 208 000	35 208 000
Emprunt bancaire à terme portant intérêt en fonction du taux préférentiel de la banque et avec versements fixes annuels sur une période de 5 ans	7 000 000	–
	42 208 000	35 208 000
Moins: Versements échéant au cours du prochain exercice	1 000 000	–
	41 208 000	35 208 000

Les versements des 5 prochains exercices se chiffrent à:

1992	1 000 000
1993	1 000 000
1994	1 000 000
1995	1 000 000
1996	3 000 000
	7 000 000

7. PRIMES D'INCITATION À LA RETRAITE

Au cours de 1990, l'un des principaux clients de la Commission a cessé ses opérations à deux de ses mines situées dans le Nord de l'Ontario. Dans le cadre de cette fermeture de mines, des primes d'incitation à la retraite ont été offertes aux employés intéressés de la Commission. Un nombre total de 107 employés ont accepté l'offre en cause à un coût de 5 177 000 $.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1991

8. REMBOURSEMENT DU GOUVERNEMENT

Conformément au mémorandum d'interprétation établi entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines, certaines des exploitations de la Commission ont été désignées non commerciales. La Commission et le ministère ont approuvé un contrat à prix fixe afin de déterminer le montant d'indemnisation que le gouvernement de l'Ontario a fourni pour l'année 1991.

Une partie de la perte d'exploitation du train de service aux voyageurs entre North Bay et Toronto est reçue de l'Office national des transports du Canada en vertu de l'article 261 de la Loi sur les chemins de fer.

Les détails du remboursement du gouvernement sont comme suit:

	1991 $	1990 $
De la province de l'Ontario:		
Chemins de fer – Services aux voyageurs et ligne de Moosonee	16 611 000	16 235 000
Services aériens	3 100 000	4 000 000
Services maritimes (Moosonee)	97 400	62 000
Services maritimes (Owen Sound)	1 940 000	1 400 000
De l'Office national des transports	2 100 000	1 998 000
	23 848 400	23 695 000

9. ACCORDS SUR LES REVENUS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Commission a conclu des accords de partage de revenu avec Bell Canada et Northern Telephone Limited, filiales de Bell Canada Enterprises Inc. Ces accords peuvent être résiliés par l'un ou l'autre des partis à la suite d'un préavis de 180 jours et de 60 jours respectivement. Environ 68 % (70 % en 1990) des revenus de télécommunications reposent sur ces accords.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 décembre 1991

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Achat de chemin de fer

La Commission a conclu un accord avec Canadian National Railway Company pour l'achat, pour un montant nominal, de certains terrains, bâtisses et installations ferroviaires pour fin d'opérations situés entre Cochrane et Calstock dans la province de l'Ontario. Cet accord a été approuvé par l'Office national des transports du Canada, mais doit être approuvé par le gouvernement fédéral et provincial avant d'être finalisé.

Achat de Gray Coach

La Commission a conclu un accord pour l'achat de certains éléments d'actif de Gray Coach Lines Inc. pour une somme de 7 millions de dollars. Cet accord doit être approuvé par un organisme de réglementation ainsi que par le gouvernement de l'Ontario avant d'être finalisé. Présentement, les immobilisations sont exploitées par la Commission tandis que les fonds payés ont été mis en main tierce en attendant l'approbation finale.

Litige

La Commission a été nommée défendeur dans certaines poursuites judiciaires réclamant des dommages. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent pas être estimés présentement, et de toute façon, la Commission est d'avis que ces poursuites sont sans fondement ou assurées. Si des pertes en résultaient, elles seraient imputées à l'exploitation lorsque le montant en serait établi.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Bilan

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Bilan
au 31 décembre 1991
(en millions de dollars)

	1991	1990
Actif		
Encaisse et quasi-espèces *(note 2)*	202 $	277 $
Cotisations à recevoir	443	479
Placements *(notes 2 et 3)*	5 674	5 436
Autres éléments d'actif	49	38
Immobilisations *(notes 2 et 4)*	47	44
	6 415 $	6 274 $
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	277 $	329 $
Dette au titre de l'indemnisation future, paiements prévus à moins d'un an *(note 2)*	1 680	1 500
Dépôts *(note 10)*	43	33
	2 000	1 862
Caisse de retraite des travailleurs blessés *(note 5)*	2	–
Dette au titre de l'indemnisation future, paiements prévus au-delà d'un an *(note 2)*	14 760	13 500
	16 762	15 362
Dette non provisionnée	(10 347)	(9 088)
	6 415 $	6 274 $

Au nom du conseil d'administration,

Odoardo Di Santo
Administrateur

Brian King
Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

États des revenus et dépenses et de la dette non provisionnée

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États des revenus et dépenses et de la dette non provisionnée
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

(en millions de dollars)

	1991	1990
Revenus		
Cotisations *(note 2)*	2 505 $	2 596 $
Placements *(notes 2 et 3)*	450	440
	2 955	3 036
Dépenses		
Indemnités payées *(note 5)*	2 342	2 059
Augmentation nette de la dette au titre de l'indemnisation future	1 440	1 220
Virements à la caisse de retraite des travailleurs blessés *(note 5)*	2	–
Dépenses d'indemnisation	3 784	3 279
Frais administratifs et autres *(note 6)*	343	323
Obligations sanctionnées par la loi *(note 7)*	87	53
	4 214	3 655
Excédent des dépenses sur les revenus	1 259	619
Dette non provisionnée, début de l'exercice	9 088	8 469
Dette non provisionnée, fin de l'exercice	10 347 $	9 088 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'encaisse

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

État de l'évolution de l'encaisse
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

(en millions de dollars)

	1991	1990
Mouvements de l'encaisse résultant des activités d'exploitation		
Encaissement des cotisations	2 541 $	2 621 $
Indemnités payées	(2 342)	(2 059)
Frais administratifs, obligations sanctionnées par la loi et autres frais payés	(453)	(349)
Revenu de placements reçu	293	335
Encaisse provenant des activités d'exploitation	39	548
Mouvements de l'encaisse résultant des activités d'investissement		
Achat de placements à long terme	(1 148)	(1 865)
Produit de la vente de placements à long terme ou de placements venus à échéance	1 134	1 364
Achat net de placements à court terme	(82)	(199)
Achat d'immobilisations	(18)	(17)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	(114)	(717)
Diminution de l'encaisse et des quasi-espèces au cours de l'exercice	(75)	(169)
Encaisse et quasi-espèces, début de l'exercice	277	446
Encaisse et quasi-espèces, fin de l'exercice	202 $	277 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 1991
(en millions de dollars)

1. Nature de l'exploitation

La Commission des accidents du travail (la CAT) est un organisme de la Couronne constitué en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. Elle est chargée de l'application de la *Loi sur les accidents du travail* de l'Ontario (la *Loi*), L.R.O. 1990, et de ses règlements.

La CAT veille à l'application de la *Loi* pour deux groupes d'employeurs, soit les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. L'annexe 1 se rapporte aux industries dans lesquelles les employeurs sont protégés en vertu du principe de la «responsabilité collective» et sont tenus de verser des cotisations à la caisse des accidents de la CAT. L'annexe 2 se rapporte aux employeurs «autoassurés», en ce sens qu'ils sont personnellement responsables des coûts d'indemnisation. La même mesure s'applique au gouvernement fédéral qui est couvert en vertu d'un accord distinct avec Travail Canada. La CAT règle le coût réel des demandes d'indemnisation des travailleurs pour le compte des employeurs autoassurés et est remboursée par ceux-ci des indemnités qu'elle a versées et des frais engagés pour l'administration des demandes d'indemnisation.

La CAT n'est aucunement financée par le gouvernement et ne reçoit aucun appui financier. La CAT perçoit, au moyen de cotisations prélevées sur la masse salariale des employeurs protégés en vertu de la *Loi*, des fonds en vue de fournir aux travailleurs de ces employeurs une indemnisation en cas de lésions survenues au travail ou de maladies professionnelles.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les états financiers consolident les activités de la caisse des accidents, des employeurs autoassurés et de la caisse de retraite des travailleurs blessés. Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous.

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des fonds d'exploitation qui consistent en espèces en banque et en dépôts venant à échéance dans les trois mois suivant la date d'achat.

Placements

a) Obligations, coupons et hypothèques

Les obligations, les coupons et les hypothèques sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût. Dans le cas des hypothèques, la fraction non amortie du coût est rajustée en fonction des remboursements du capital. Les gains et pertes matérialisés à la vente d'obligations, de coupons et d'hypothèques sont reportés et amortis jusqu'à l'échéance du titre vendu ou sur 20 ans, selon la période la plus courte.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

b) Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'achat et rajustés à la valeur marchande, selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes fondée sur une période de cinq ans. Les gains et pertes matérialisés sont reportés et amortis sur une période de cinq ans.

c) Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'achat et rajustés à la valeur marchande, selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes fondée sur une période de dix ans. Les gains et pertes matérialisés sont reportés et amortis sur une période de dix ans.

d) Valeurs mobilières à court terme

Les valeurs mobilières à court terme consistent en instruments du marché financier qui viennent à échéance moins de douze mois suivant la date de leur achat; ces valeurs sont comptabilisées à la fraction non amortie du coût. Les gains et pertes à la vente sont intégrés dans les résultats de l'exercice où ils sont réalisés.

e) Conversion des devises étrangères

Les opérations de placement en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Ces placements sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont présentées au coût d'achat. Les immobilisations, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés de sorte à passer en charge le coût des immobilisations en fonction de leur durée de vie utile probable.

Revenu provenant des cotisations

Le revenu provenant des cotisations est calculé en fonction des masses salariales estimatives et réelles des employeurs figurant à l'annexe 1 de la *Loi*, et est rajusté, au besoin, en fonction des résultats en matière d'indemnisation. Les rajustements ultérieurs, le cas échéant, seront affectés aux périodes comptables futures lorsqu'ils seront connus.

Sont compris dans le revenu provenant des cotisations les remboursements des indemnités payées qu'effectuent les employeurs autoassurés, ainsi que les frais reliés à l'administration des demandes d'indemnisation.

Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future repose sur le montant et la nature des indemnités accordées et sur les calculs actuariels. Les estimations des demandes d'indemnisation pour les accidents déclarés et non déclarés survenus le 31 décembre ou avant cette date sont basées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles. Quoique le calcul des demandes d'indemnisation impayées, plus particulièrement celles se rapportant à la Loi 162, comprenne une large part de jugement, la direction estime que les montants prévus pour les demandes impayées sont adéquats.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les rajustements, le cas échéant, résultant de l'examen continu des indemnités accordées et des évaluations actuarielles seront comptabilisés au cours des périodes comptables futures lorsque de tels rajustements seront connus. La dette au titre de l'indemnisation future a été actualisée en fonction d'un taux d'intérêt réel de trois pour cent.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes d'indemnisation se rapportant aux employeurs autoassurés, étant donné qu'il s'agit dans ce cas d'une obligation de ces derniers.

Comme pour les exercices précédents, aucune provision n'a été créée pour les frais administratifs futurs reliés aux demandes d'indemnisation en cours se rapportant aux accidents attribuables, en totalité ou en partie, à un emploi antérieur au 31 décembre 1991, étant donné qu'il n'existe aucune façon raisonnable d'en faire l'estimation. De façon semblable, aucune provision n'a été créée pour les coûts des demandes d'indemnisation se rapportant aux maladies professionnelles, ou pour les coûts des demandes en cours se rapportant aux maladies et aux lésions qui ne sont pas considérées pour l'instant comme étant reliées au travail mais qui pourraient dans l'avenir être considérées comme étant reliées au travail.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés soit à titre de location-acquisition, soit à titre de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition figurent à l'actif du bilan avec mention au passif de l'obligation correspondante. L'actif est amorti sur la vie utile du bien, et la dette est amortie sur la durée du contrat de location. Les paiements au titre des contrats de location-exploitation et les frais de location sont portés aux dépenses à mesure qu'elles sont engagées.

3. Placements et revenu de placements

	1991		1990	
	Valeur comptable	Valeur marchande	Valeur comptable	Valeur marchande
Placements à revenu fixe				
Obligations				
– Gouvernement	207 $	222 $	224 $	218 $
– Sociétés	1 224	1 278	1 237	1 198
Coupons	1 166	1 321	1 034	1 020
Hypothèques	437	459	514	506
	3 034	3 280	3 009	2 942
Titres de participation				
Actions ordinaires				
Canada	779	799	765	723
Étranger – États-Unis	391	501	316	330
– Autres	615	618	616	555
Biens immobiliers	340	346	325	356
	2 125	2 264	2 022	1 964
Placements à court terme				
Instruments du marché monétaire	457	457	347	347
Revenu de placements à recevoir	58	58	58	58
	5 674 $	6 059 $	5 436 $	5 311 $

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La CAT participe à un programme de prêts de valeurs où les placements sont prêtés à des emprunteurs, approuvés par l'administrateur du fonds de placement, moyennant certains frais, contre des garanties de haute qualité. Au 31 décembre 1991, la valeur marchande des valeurs prêtées s'élevait à 273 millions de dollars (114 millions de dollars en 1990).

Le revenu selon la catégorie de placement se répartit comme suit :

	1991	1990
Obligations	151 $	163 $
Coupons	118	98
Hypothèques	52	55
Actions ordinaires	71	47
Biens immobiliers	19	29
Instruments du marché monétaire	46	54
	457	446
Moins : Frais de placement	7	6
	450 $	440 $

4. Immobilisations

	1991		1990	
	Coût	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement %
Terrains	7 $	7 $	7 $	–
Bâtiments	11	3	3	2½
Améliorations locatives	6	1	2	10
Équipement	80	35	31	20
Véhicules automobiles	2	1	1	25
	106 $	47 $	44 $	

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

5. Indemnités payées

Les indemnités payées sont composées des éléments suivants :

	Employeurs de l'annexe 1		Employeurs autoassurés	
	1991	1990	1991	1990
Indemnités temporaires	594$	696$	76$	81$
Pensions	597	475	68	53
Réadaptation	456	264	37	19
Soins médicaux	206	214	23	20
Suppléments	151	131	12	11
Personnes à charge	82	75	10	9
Rapports médicaux	19	10	2	1
Perte économique future	8	–	1	–
	2 113$	1 865$	229$	194$

Conformément à l'article 44 de la *Loi*, la CAT met en réserve des fonds correspondant à dix pour cent de chaque versement fait aux travailleurs blessés en vertu de l'article 43 de la *Loi* afin de leur fournir une pension de retraite. Pour la première fois, en 1991, une somme de 2 millions de dollars a été mise en réserve, en fonction des versements faits aux travailleurs blessés en vertu de l'article 43 de la *Loi*. Conformément aux dispositions de la *Loi*, ces fonds sont distincts de la caisse des accidents de la CAT et sont investis dans le but de fournir des prestations de retraite futures (note 10).

6. Frais administratifs et autres

Les frais administratifs et autres comprennent ce qui suit :

	1991	1990
Salaires et avantages sociaux	255 $	214 $
Entretien d'équipement et amortissement	26	24
Occupation	18	18
Communication	15	15
Fournitures et services	13	10
Divers	10	8
Déplacements et entretien des véhicules	5	4
	342	293
Prévention des accidents *(note 7)*	1	30
	343 $	323 $

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

7. Opérations entre apparentés

Obligations sanctionnées par la loi

La CAT est tenue de rembourser le gouvernement de l'Ontario des frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, la CAT est également tenue de prendre en charge les frais liés au fonctionnement du Tribunal d'appel des accidents du travail, du Bureau des conseillers des travailleurs, du Bureau des conseillers du patronat, du Comité des normes en matière de maladies professionnelles, de l'Agence pour la santé et la sécurité au travail (ASST) et des postes de sauvetage dans les mines. Les sommes prévues pour les remboursements et le financement sont déterminées et approuvées par le ministre du Travail et, dans certains cas, le lieutenant-gouverneur ordonne par décret à la CAT d'effectuer ces paiements. En 1991, le montant total du financement fourni dans le cadre de ces engagements sanctionnés par la loi s'élevait à 87 millions de dollars (53 millions de dollars en 1990).

Le 15 août 1990, une loi modifiant la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* était proclamée, laquelle constituait, en remplacement de l'Office d'information sur la santé et la sécurité au travail, l'Agence pour la santé et la sécurité au travail (ASST) dont le mandat est de surveiller les associations de sécurité provinciales (à l'exception de l'Association pour la sécurité à la ferme), et le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses de la Fédération du travail de l'Ontario.

La CAT est tenue de fournir à l'ASST un financement de 60 millions de dollars pour l'année civile 1992 (53 millions de dollars en 1991); de ce montant, une somme de 53 millions de dollars a été versée le 2 janvier 1992 et le solde, le 28 février 1992.

Prévention des accidents

En 1991, les dépenses relatives à la prévention des accidents, reliées à l'Association pour la sécurité à la ferme, s'élevaient à 1 million de dollars. En 1990, les dépenses relatives à la prévention des accidents qui comprenaient le financement de toutes les associations de sécurité provinciales jusqu'au 15 août 1990 étaient de 30 millions de dollars. Ces dépenses font partie des frais administratifs et autres (note 6).

Institut des accidents du travail de l'Ontario

La CAT finance également l'Institut des accidents du travail de l'Ontario (IATO). Le financement fourni en 1991 était de 3 millions de dollars (1,5 million de dollars en 1990). Ces frais sont compris dans les frais administratifs et autres.

Autres

En sus des obligations sanctionnées par la loi, des dépenses relatives à la prévention des accidents et du financement de l'IATO mentionné ci-dessus, les états financiers comprennent également des sommes provenant d'opérations d'exploitation courantes, aux prix courants du marché, avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario avec lesquels la CAT pourrait être considérée comme étant apparentée. Les soldes résultant de ces opérations figurent dans les états financiers et sont réglés conformément aux modalités commerciales normales.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

8. Engagements et éventualités

a) Contrats de location

Au 31 décembre 1991, la CAT avait conclu des contrats de location non résiliables dont les paiements minimums futurs se répartissent comme suit :

1992	14 $
1993	9
1994	6
1995	2
1996	1
Au-delà de cinq ans	1
	33 $

Au 31 décembre 1990, le total des paiements minimums futurs s'élevait à 46 millions de dollars.

Le contrat initial de location à long terme pour les locaux occupés par le bureau central de la CAT expire en 1994. La CAT est actuellement en négociation en vue de déménager son bureau central dans d'autres lieux.

b) Engagements de placement

Au 31 décembre 1991, les engagements de placement non réglés s'élevaient à 9 millions de dollars (31 millions de dollars en 1990). Ce montant représentait surtout des engagements relatifs aux paiements futurs sur les hypothèques.

c) Poursuites légales

La CAT est partie à plusieurs réclamations et poursuites faisant l'objet de contestations. Selon la direction, le dénouement de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'effet néfaste significatif sur la CAT.

9. Régime de retraite

La CAT a établi, pour ses employés et les employés des associations de sécurité provinciales, un régime de retraite contributif à prestations déterminées, calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire de l'employé à l'approche de la retraite. Les activités d'investissement et les tâches administratives et comptables reliées au régime de retraite sont administrées par la CAT.

Une évaluation actuarielle indépendante, effectuée au 31 décembre 1991, a établi que le régime de retraite affichait un surplus. Au 31 décembre 1991, le provisionnement du régime de retraite était le suivant :

	1991	1990
Actif du régime de retraite	444 $	384 $
Prestations constituées	332 $	297 $

En date du 1er janvier 1992, le régime de retraite a été modifié de sorte à prévoir l'indexation partielle des prestations de retraite afin de fournir aux membres une protection contre l'inflation. Les prestations de retraite constituées, après l'indexation partielle effectuée le 1er janvier 1992, s'élèvent à 412 millions de dollars.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

10. Information financière sectorielle

Les résultats d'exploitation et l'actif (passif) net des employeurs de l'annexe 1, des employeurs autoassurés et de la caisse de retraite créée en vertu de l'article 44 de la *Loi*, compris dans les états financiers de 1991, sont les suivants :

	Employeurs de l'annexe 1	Employeurs autoassurés	Caisse de retraite	Total
Résultats d'exploitation				
Revenu provenant des cotisations *(note 2)*	2 242 $	263 $	– $	2 505 $
Revenu de placements net	450	–	–	450
Indemnités payées	(2 113)	(229)	–	(2 342)
Virements à la caisse de retraite des travailleurs blessés *(note 5)*	(2)	–	2	–
Augmentation nette de la dette au titre de l'indemnisation future	(1 440)	–	–	(1 440)
Augmentation de la caisse de retraite des travailleurs blessés *(note 5)*	–	–	(2)	(2)
Frais administratifs, obligations sanctionnées par la loi et autres frais	(396)	(34)	–	(430)
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 259) $	– $	– $	(1 259) $

	Employeurs de l'annexe 1	Employeurs autoassurés	Caisse de retraite	Total
Actif net (passif)				
Encaisse et placements	5 849 $	25 $	2 $	5 876 $
Dette au titre de l'indemnisation future *(note 2)*	(16 440)	–	–	(16 440)
Caisse de retraite des travailleurs blessés *(note 5)*	–	–	(2)	(2)
Dépôts	–	(43)	–	(43)
Autres éléments d'actif nets	244	18	–	262
Dette non provisionnée	(10 347) $	– $	– $	(10 347) $

11. Chiffres correspondants

Certains montants des états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

Responsabilité de la communication de l'information financière

La direction a préparé les états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus et appliqués d'une manière uniforme. Ces états financiers incluent certains montants basés sur les estimations les plus probables et le jugement de la direction. Tous les autres renseignements financiers dans le rapport annuel sont conformes aux états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et a mis en place des systèmes de contrôle interne pour atteindre un degré raisonnable de certitude que l'actif est adéquatement comptabilisé et protégé contre les risques de perte. Le conseil d'administration a constitué un comité de vérification composé de trois administrateurs, qui ne sont ni des cadres ni des employés de la Commission, pour veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour faire en sorte qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit quant à la présentation des états financiers, aux renseignements à fournir et aux recommandations sur le contrôle interne.

La Direction de la vérification interne vérifie si les contrôles, pratiques et méthodes internes de la Commission sont adéquats et uniformes.

Les vérificateurs externes, Arthur Andersen & Cie, sous l'autorité du vérificateur provincial et en son nom, ont fait une vérification indépendante des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues et, par le fait même, ont fait une évaluation des systèmes de contrôle interne de la Commission. Le rapport du vérificateur provincial délimite l'étendue de cette vérification indépendante et exprime son opinion sur les états financiers de la Commission.

La Commission a fait appel aux services du cabinet d'actuaires-conseils Eckler Partners Ltd. pour l'exercice 1991. On trouvera avec les états financiers l'opinion des actuaires-conseils sur la pertinence de l'évaluation des obligations actuarielles de la Commission et sur le provisionnement de ces coûts.

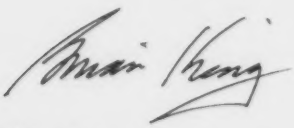

Brian King
Vice-président administratif

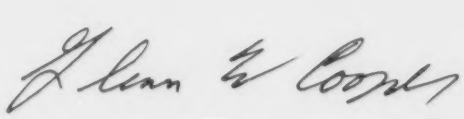

Glenn W. Cooper
Directeur général
Service des finances et directeur financier

Le 6 avril 1992

Rapport du vérificateur

À la Commission des accidents du travail
et au ministre du Travail,

J'ai vérifié le bilan de la Commission des accidents du travail de l'Ontario (CAT) au 31 décembre 1991 et les états des revenus et dépenses et de la dette non provisionnée, et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CAT. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la CAT au 31 décembre 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

J.F. Otterman

Toronto (Ontario)
Le 6 avril 1992

J.F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

Rapport de l'actuaire-conseil

ECKLER PARTNERS

RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL SUR L'ÉVALUATION DU PASSIF ACTUARIEL DE LA CAISSE DES ACCIDENTS RELEVANT DE L'ANNEXE 1 DE LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE L'ONTARIO AU 31 DÉCEMBRE 1991

D'après nos calculs, la valeur actualisée estimative au 31 décembre 1991 des coûts futurs des indemnités, de la réadaptation, des pensions, des soins médicaux et des prestations pour perte de revenu de retraite, dans le cadre de l'annexe 1, pour les accidents survenus au plus tard à cette date, s'élève à 16 440 millions de dollars. Nous avons examiné les données sur lesquelles étaient fondés les calculs et nous les avons trouvées suffisantes aux fins d'évaluation et conformes aux états financiers de la Commission. Nous avons consulté le directeur des Services de l'actuariat de la Commission ainsi que la direction afin de choisir des hypothèses et des méthodes d'évaluation appropriées. Comme dans les évaluations précédentes, la valeur actualisée ne comprend pas de provision pour les demandes d'indemnisation futures pour maladies professionnelles ni pour les frais administratifs futurs.

La valeur actualisée mentionnée ci-dessus comprend la dette au titre de l'indemnisation future prévue aux termes de la Loi 162, entrée en vigueur le 2 janvier 1990. Pour calculer cette obligation, nous avons tenu compte des estimations de la direction portant sur : le pourcentage moyen de déficience permanente des travailleurs qui seront admissibles à une indemnité pour perte non économique aux termes de l'article 42 de la *Loi*; le pourcentage moyen de la perte de salaire des travailleurs qui seront admissibles à une indemnité pour perte de gains future aux termes de l'article 43 de la *Loi*; et la partie des indemnités pour perte de gains future aux termes de l'article 43 de la *Loi* et la partie des suppléments aux termes du paragraphe 147 (4) de la *Loi* qui continueront d'être versées à la suite des révisions qui auront lieu vingt-quatre mois et soixante mois après le début des versements. Nous jugeons que les estimations de la direction à cet égard sont raisonnables. Lors de la détermination de la valeur actualisée des versements futurs reliés aux suppléments prévus aux termes du paragraphe 147 (4) de la *Loi*, nous nous sommes appuyés sur l'estimation, faite par la direction, du nombre de suppléments qui seront versés après le 31 décembre 1991.

La valeur actualisée mentionnée ci-dessus comprend une provision pour les paiements estimatifs à verser au cours des années futures pour les accidents survenus au plus tard le 31 décembre 1991. Nous estimons que la partie de cette valeur actualisée se rapportant aux paiements qui seront versés en 1992 s'élèvera à environ 1 680 millions de dollars. Nous avons calculé ce montant d'après les hypothèses à long terme appropriées au calcul de la valeur actualisée. Il ne s'agit pas d'une prévision des paiements d'indemnisation qui seront effectivement versés en 1992, ceux-ci étant fonction de facteurs à court terme.

L'évaluation a été faite conformément aux dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* en vigueur au 1er janvier 1992. Une provision globale a été constituée pour couvrir les augmentations éventuelles du plafond des gains assurables et du montant des indemnités, conformément à la *Loi*. Cette provision a été calculée d'après l'hypothèse d'un taux de rendement net annuel de trois pour cent sur les placements, en supposant qu'il faudra se servir du revenu de placements dépassant ce taux pour provisionner les augmentations des indemnités liées à l'inflation.

Sauf dans les cas susmentionnés, les méthodes et hypothèses utilisées dans cette évaluation sont conformes à celles dont nous nous sommes servis dans l'évaluation précédente, après avoir tenu compte de l'évolution des tendances en matière d'indemnisation. Nous présenterons l'exposé complet des méthodes et hypothèses utilisées dans cette évaluation dans le rapport détaillé que nous soumettrons à la Commission sur cette évaluation.

À notre avis, et compte tenu de ce qui précède, les hypothèses énoncées dans la présente évaluation sont appropriées, les méthodes utilisées sont conformes aux principes actuariels reconnus et la somme de 16 440 millions de dollars inscrite au 31 décembre 1991 représente une provision raisonnable pour couvrir les coûts futurs des indemnités, de la réadaptation, des pensions, des soins médicaux et des prestations pour perte de revenu de retraite, dans le cadre de l'annexe 1, pour les accidents survenus au plus tard le 31 décembre 1991.

David A. Short

David A. Short, F.S.A., F.I.C.A.

M. David R. Brown

M. David R. Brown, F.S.A., F.I.C.A.

Actuaires auprès du cabinet
Eckler Partners Ltd.

Le 6 avril 1992

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la
Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

Nous avons vérifié les états de l'actif net disponible pour le service des prestations de la **Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario** aux 31 décembre 1991 et 1990 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des frais d'administration des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission aux 31 décembre 1991 et 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto, Canada
le 24 février 1992

Comptables agréés

Note: Seule la version anglaise est officielle et signée par les administrateurs et comptables agréés.

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Aux 31 décembre

	1991 $	1990 $
		[en milliers de dollars]
ACTIF		
Placements *[notes 4 et 5]*	8 400 886	7 246 302
Cotisations à recevoir	66 091	55 697
Intérêt à recevoir	562 423	551 361
Immobilisations *[note 6]*	2 928	3 100
TOTAL DE L'ACTIF	9 032 328	7 856 460
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	1 967	7 666
Impôt sur le revenu retenu sur le service de la rente	4 386	3 787
TOTAL DU PASSIF	6 353	11 453
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	9 025 975	7 845 007

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom de la Commission,

William H. Somerville
Administrateur

Ronald C. Brown
Administrateur

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	1991 $	1990 $
		[en milliers de dollars]
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus de placements *[note 7]*	914 477	816 055
Cotisations :		
Participants	268 733	238 991
Promoteurs	281 126	247 111
Augmentation de la valeur marchande des placements *[note 5]*	107 386	—
Paiements provisoires pour obligation non capitalisée	96 983	89 422
Transferts provenant d'autres régimes	13 314	8 198
Augmentation de l'actif net	1 682 019	1 399 777
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Rentes versées	425 646	393 345
Remboursements de cotisations et transferts	62 869	88 964
Frais d'administration	12 536	9 630
Diminution de l'actif net	501 051	491 939
TOTAL DE L'AUGMENTATION DE L'EXERCICE	1 180 968	907 838
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 845 007	6 937 169
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	9 025 975	7 845 007

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

ÉTAT DES FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	1991 $	1990 $
		[en milliers de dollars]
Salaires et avantages sociaux	6 868	1 635
Services de placements	2 102	500
Location de bureaux, coûts d'exploitation et impôts et taxes	1 209	230
Amortissement	447	94
Réparations et entretien	361	85
Impression, papeterie et fournitures informatiques	346	186
Services de consultation professionnelle	273	486
Télécommunications	238	20
Services actuariels	151	312
Matériel de bureau	112	80
Frais postaux et de distribution	108	6
Formation et perfectionnement	75	328
Communications	54	80
Services bancaires	46	23
Honoraires de vérification	37	36
Déplacements	32	33
Livres et publications	31	25
Services du conseil	15	20
Enregistrement et dépôt	12	0
Frais juridiques	9	56
Frais de déménagement	6	5
Assurance	4	1
Trésorier de l'Ontario *[note 9]*	0	5 389
TOTAL	12 536	9 630

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

1) LOI DE 1989 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

Le 31 décembre 1989, la province de l'Ontario a adopté une loi régissant le régime de retraite des fonctionnaires provinciaux. La Loi de 1989 sur le Régime de retraite des fonctionnaires [la «loi»] abrogeait la loi intitulée *Public Service Superannuation Act, 1980*, comme modifiée. Le régime de retraite qui avait été établi en vertu de cette loi a été maintenu en vertu de la nouvelle loi. Les modalités du régime de retraite [le «régime»] sont stipulées à l'annexe I de la loi et sont en vigueur depuis le 1er janvier 1990. La Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario (la «Commission»), auparavant la Commission du régime de retraite des fonctionnaires, est l'administrateur du régime de retraite.

En date du 1er janvier 1990, le total de l'actif et du passif du compte de la caisse de retraite des fonctionnaires maintenu dans le Fonds du revenu consolidé a été transféré à la Commission. Le transfert s'est fait par l'émission de débentures spéciales de la province de l'Ontario d'une valeur de 6,937 milliards de dollars.

2) DESCRIPTION DU RÉGIME

Le régime est brièvement décrit ci-après. Pour une information plus complète, on se référera au texte de la loi.

a) Généralités

Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées et est obligatoire pour les personnes qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la loi. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les participants et les promoteurs. Le régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, sous le numéro C-667/2.

b) Cotisations

Le régime est intégré au Régime de pensions du Canada [RPC]. Les cotisations des participants s'élèvent à 6,2 % de leur salaire assujetti aux déductions du RPC et à 8 % du solde de leur salaire. Les promoteurs versent des cotisations similaires.

Les participants au régime de la Police provinciale de l'Ontario doivent verser au régime 2 % de plus de leur salaire, et le promoteur verse une cotisation similaire.

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

c) Prestations au titre des services

Les prestations au titre des services sont payables à l'âge de 65 ans selon le nombre d'années de service décomptées, le salaire moyen au cours des 60 mois consécutifs où celui-ci a été le plus élevé, moins une déduction des montants reçus en vertu du Régime de pensions du Canada. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées.

Les participants de la Police provinciale de l'Ontario sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Le conjoint survivant ou les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou la succession du participant ou du pensionné peuvent recevoir des prestations lors du décès d'un participant ou d'un pensionné. La prestation peut être versée sous forme de rente immédiate, de rente différée ou de paiement unique.

e) Prestations d'invalidité

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations s'ils ont au moins dix années de service décomptées. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Remboursements en cas de retrait

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent transférer la valeur de rachat de la rente à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite ou peuvent acheter une rente viagère.

g) Accroissement des prestations

Les prestations de retraite sont indexées au coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation au taux maximum de 8 %. Toute tranche excédant le plafond de 8 % est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le taux d'inflation est inférieur à 8 %.

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

3) RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et présentent la situation financière du régime en tant qu'entité distincte indépendante des promoteurs et des participants du régime.

b) Placements

En 1991, les placements négociés sont inscrits à la valeur marchande fondée sur les prix du marché à la clôture de l'exercice. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti. Les placements non négociés qui comprennent les débentures spéciales de la province de l'Ontario sont comptabilisés à la valeur nominale [voir la note 5].

c) Cotisations

Les cotisations des participants et des promoteurs à recevoir à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les cotisations et les cotisations similaires provenant de rachats et de transferts sont comptabilisées lorsque les fonds sont reçus.

Les paiement provisoires de la province sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

d) Pensions

Les paiements de rentes sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation probable des immobilisations, soit :

Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

f) Conversion des devises

Les placements en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les frais d'opération connexes sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la fin du mois.

4) MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables ont été modifiées de façon prospective pour refléter la mise en application en 1991 des normes comptables de l'ICCA ayant trait aux états financiers à vocation générale de régimes de retraite.

Les modifications sont comme suit :

a) Les placements sont évalués à la valeur marchande au 31 décembre 1991, sauf pour ce qui est des débentures spéciales de la province de l'Ontario qui ne peuvent pas être négociées et qui sont comptabilisées à leur valeur nominale de 6,194 milliards de dollars. Au 31 décembre 1990, le montant correspondant s'élevait à 6,225 milliards de dollars.

b) Les états financiers comprennent des renseignements supplémentaires sur les obligations découlant des prestations de retraite du régime.

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

5) PLACEMENTS

	1991		1990	
	Coût $	Valeur marchande $	Coût $	Valeur marchande $
	[en milliers de dollars]			
Dépôts à terme	79 000	79 000	69 697	69 697
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	140 136	140 136	64 336	64 336
Autres placements en espèces et à court terme	22 529	22 529	84 779	84 779
Obligations du gouvernement du Canada	735 100	765 494	380 980	385 483
Obligations de la province de l'Ontario	90 488	94 414	—	—
Obligations de Ontario Hydro	250 482	263 085	164 980	167 278
Autres obligations gouvernementales	152 501	161 612	110 006	111 307
Obligations et débentures de sociétés	169 132	177 125	100 152	101 260
Actions canadiennes	124 755	123 599	—	—
Actions étrangères	334 896	379 411	46 677	47 055
Placements négociés	2 099 019	2 206 405	1 021 607	1 031 195
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	6 194 481	6 194 481	6 224 695	6 224 695
TOTAL DES PLACEMENTS	**8 293 500**	**8 400 886**	7 246 302	7 255 890

La valeur marchande estimative des débentures spéciales de la province de l'Ontario s'établissait à 7,931 milliards de dollars au 31 décembre 1991 et à 7,197 milliards de dollars au 31 décembre 1990. Ces montants ont été établis en escomptant les flux monétaires d'après les rendements du marché à la clôture de l'exercice pour des obligations comparables.

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

6) IMMOBILISATIONS

	1991			1990
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	$	$	$	$
		[en milliers de dollars]		
Équipement informatique	1 412	326	1 086	1 075
Améliorations locatives	1 445	149	1 296	1 430
Mobilier et agencements	611	65	546	595
	3 468	540	2 928	3 100

7) REVENUS DE PLACEMENTS

	1991	1990
	$	$
		[en milliers de dollars]
Encaisse et placements à court terme	29 212	82 054
Obligations et débentures	174 853	12 541
Actions canadiennes	2 806	—
Actions étrangères	5 070	14
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	702 536	721 446
	914 477	816 055

8) ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à louer des bureaux en vertu d'un bail de 11 ans au One Financial Place à Toronto, pour un loyer annuel net de 1 million de dollars jusqu'en 2002.

9) ADMINISTRATION DU RÉGIME

En 1990, le ministère des Services gouvernementaux, Direction de l'administration des régimes d'avantages sociaux et de retraite des salariés, a fourni des services à la Commission. Le 15 janvier 1991, la Commission a pris en charge l'administration directe du régime qui jusqu'alors relevait du ministère des Services gouvernementaux.

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

10) OBLIGATIONS DÉCOULANT DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Conformément à la loi, au 1er janvier 1990, les actuaires de la Commission, William M. Mercer Ltd., ont effectué une évaluation actuarielle initiale du régime, qui a été ultérieurement approuvée par le président du Conseil de gestion du gouvernement et le trésorier de l'Ontario avant d'être déposée auprès de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario. Cette évaluation indique l'existence d'une obligation actuarielle non capitalisée de 2,494 milliards de dollars au 1er janvier 1990 fondée sur un passif de 11,349 milliards de dollars duquel 8,855 milliards de dollars d'actif ont été déduits. Ce montant représente une augmentation de 1,9 milliard de dollars par rapport à l'estimation originale. La province doit financer la totalité de l'obligation non capitalisée au moyen de paiements mensuels répartis sur une période de quarante ans.

Une évaluation actuarielle complète doit être effectuée tous les trois ans. La prochaine évaluation complète aura lieu le 1er janvier 1993. Cependant, les actuaires de la Commission ont établi une estimation des obligations actuarielles sur une période de 24 mois allant du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1991 comme suit :

	$ [en milliers de dollars]
Valeur actuarielle actuelle des obligations découlant des prestations constituées au 1er janvier 1990	11 348 962
Intérêts sur les prestations constituées	1 891 243
Prestations constituées	1 057 473
Prestations versées	(992 990)
Valeur actuarielle actuelle des obligations estimatives découlant du régime de retraite au 31 décembre 1991	13 304 688

Au 31 décembre 1991, la valeur actuarielle estimative de l'actif s'élevait à 10,615 milliards de dollars.

La méthode d'évaluation utilisée est celle prescrite par la loi et celle sur laquelle sont fondées les décisions en matière de capitalisation. Cependant, la Commission est tenue de présenter un rapport en vertu des nouvelles normes de présentation de l'information établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés qui exige que les obligations découlant du régime de retraite soient calculées selon les hypothèses les plus probables et la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. Selon cette méthode, la valeur actuelle des obligations estimatives découlant du régime de retraite serait de 11,444 milliards de dollars au lieu de 13,305 milliards de dollars au 31 décembre 1991.

Commission du régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

11) PRESTATIONS DE RETRAITE ANTICIPÉE DE LA POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO

En vertu de la loi, la Commission est tenue de présenter un rapport annuellement sur les prestations de retraite anticipée que le régime prévoit pour les participants au régime qui sont à l'emploi de la Police provinciale de l'Ontario [PPO]. Ces prestations de retraite anticipée sont offertes aux participants au régime de la PPO qui sont âgés de 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le régime. Les participants au régime de la PPO versent 2 % de leur salaire au régime en plus de la cotisation régulière de 8 %. Leur promoteur verse une cotisation similaire.

L'évaluation actuarielle initiale au 1er janvier 1990 a tenu compte des prestations de retraite anticipée de la PPO. La valeur des cotisations et des prestations futures anticipées comprises dans l'évaluation actuarielle initiale a été mise à jour pour refléter les cotisations réelles reçues et les versements de prestations effectués au cours de la période jusqu'au 31 décembre 1991. Selon les actuaires de la Commission, cette méthode fournit une estimation raisonnable de la situation financière de ces prestations.

Au 31 décembre 1991, les prestations de retraite anticipée des participants de la PPO sont comme suit :

	$
	[en milliers de dollars]
Actif affecté au paiement des prestations de retraite anticipée aux participants de la PPO	21 398
Valeur actuarielle des cotisations futures à recevoir des participants de la PPO et de leur promoteur	58 929
	80 327
Obligation actuarielle liée aux retraites futures de la PPO	(72 404)
Actif disponible en sus des obligations	7 923

RAPPORT DES VERIFICATEURS

AU DEPUTE-ADJOINT PROCUREUR GENERAL,
DIVISION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FINANCE

Nous avons vérifié le bilan du Comptable de la Cour de l'Ontario (Division Generale) au 31 mars 1992 et les états des résultats et du compte de réserve du capital de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 2 afférente aux états financiers.

BDO Dunwoody Ward Mallette

Markham, Ontario
le 24 juin 1992

Comptables Agrees

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GENERALE)
(voir note 1)

BILAN
AU 31 MARS

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
	$	$
ACTIF		
Encaisse	2 350	-
Placements, au coût (valeur marchande 387 849 $; 1991, 334 116 $) (Annexe 1)	434 967	377 163
	437 317	377 163
PASSIF ET COMPTE DE RESERVE DU CAPITAL		
Passif		
Emprunt bancaire	-	1 747
Poursuites et litiges (note 3)	400 901	343 759
Fonds pour titres de propriétés	1 937	1 885
Autres	133	172
	402 971	347 563
Compte de réserve du capital	34 346	29 600
	437 317	377 163

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé

Carmenita C. Hernandez

Le comptable de la Cour de l'Ontario (Division générale)

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)
(voir note 1)

ETAT DES RESULTATS ET DU COMPTE DE RESERVE DU CAPITAL
POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
	$	$
Revenus		
Intérêts	40 404	37 971
Dépenses		
Intérêts	35 334	35 387
Frais d'administration		
Traitements et salaires	329	321
Avantages sociaux	55	48
Transport et communication	8	10
Services	30	152
Fournitures et équipement	43	159
	35 799	36 077
Excédent des revenus sur les dépenses	4 605	1 894
Compte de réserve du capital, au début	29 600	27 919
	34 205	29 813
Gain (perte) sur vente de placements	141	(213)
Compte de réserve du capital, à la fin	34 346	29 600

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GENERALE)
(voir note 1)

NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS
31 MARS 1992

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Le bureau du comptable de la Cour de l'Ontario (Division générale) est le dépositaire de tous les fonds, hypothèques et titres consignés à la Cour de l'Ontario (Division générale). Ces différents titres sont reçus et payés ou libérés en vertu d'ordonnances à la Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires ainsi que d'autres lois pertinentes.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Voici un sommaire des principales conventions comptables de l'organisme.

(a) Méthode de base

La direction a préparé les états financiers en utilisant la comptabilité de caisse modifiée. Selon cette méthode, les revenus d'intérets sur les placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus seulement et non dès qu'ils ont été gagnés.

(b) Devises étrangères

Le compte de devises étrangères est converti en dollars canadiens comme suit:

A la date de transaction, chaque élément d'actif, de passif et de revenus et dépenses sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le dernier jour de l'exercice les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes sur change résultant de cette conversion sont présentés à l'état des résultats de l'exercice courant.

(c) Placements

Les fonds sont affectés à l'acquisition de titres générant des revenus. Ceux-ci sont comptabilisés à leur coût d'achat; les gains ou les pertes réalisés suite à la cession de ces titres sont portés à la réserve du capital, selon la méthode de l'épuisement successif.

(d) Immobilisations

Les actifs de nature capitale sont passés en dépenses dans l'année d'acquisition.

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GENERALE)
(voir note 1)

NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS
31 MARS 1992

3. POURSUITES ET LITIGES

Le comptable est responsable de la gestion de ces comptes spéciaux, auxquels sont portées les sommes impayées consignées à la Cour de l'Ontario au nom de mineurs et à la suite de jugements et d'ordonnances prononcés en vertu de différentes lois. Voici les transactions qui ont affecté ces comptes au cours de l'exercice:

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
	$	$
Solde au début	343 759	306 775
Versements, y compris les intérêts	206 977	144 849
Décaissements, y compris les intérêts	(149 610)	(107 764)
Virements de fonds à la province	(225)	(101)
Solde à la fin	400 901	343 759

4. AUTRES TITRES

Les autres obligations comprennent les titres émis par divers organismes provinciaux, municipalités canadiennes et banques à charte.

5. PLACEMENTS A COURT TERME

Les placements à court terme comprennent les obligations, effets et dépôts bancaires échéant au cours du prochain exercice.

6. HYPOTHEQUES ET VALEURS MOBILIERES EN FIDUCIE

Le comptable est également dépositaire de différentes hypothèques, d'un montant de 1 881 885 $ (1991, 1 899 425 $), ainsi que de différentes valeurs mobilières et titres représentant au total la somme de 2 053 545 $ (1991, 1 336 316 $). Ces montants ne sont pas inclus dans les états financiers.

7. REGIME DE RETRAITE

Le comptable de la Cour de l'Ontario (Division générale) contribue au Régime de retraite des fonctionnaires en participant au Fonds d'indexation des pensions de retraite établit par la province de l'Ontario, fonds auquel tous les employés permanents participent. La contribution du comptable à cette caisse de retraite se chiffrait à 20 600 $ (1991, 18 200 $) et est incluse dans les avantages sociaux à l'état des résultats et du compte de réserve du capital. Ce montant comprend les contributions actuelles et les paiements supplémentaires nécessaires pour couvrir la part de l'organisme dans les dettes estimatives sans provision du Fonds au 1 janvier 1990. Ces paiements supplémentaires continueront au cours des 38 prochaines années.

(ANNEXE 1)

COMPTABLE DE LA COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GENERALE)
(voir note 1)

TABLEAU DES PLACEMENTS
31 MARS 1992

	Valeur nominale	Coût	Valeur marchande
	(en milliers de dollars)		
	$	$	$
PLACEMENTS A LONG TERME			
Obligations			
Gouvernement du Canada	6 000	5 961	6 225
Province de l'Ontario	1 300	1 163	988
Hydro Ontario	37 018	36 012	36 087
Province de:			
Colombie-Britannique	4 000	4 025	4 213
Manitoba	1 000	1 000	1 060
Nouvelle-Ecosse	1 000	989	1 048
Saskatchewan	150	150	152
	50 468	49 300	49 773
Moins: Obligations échéant au cours du prochain exercice	6 150	6 103	6 258
	44 318	43 197	43 515
Autres titres échéant après le 31 mars 1993 (note 4)	26 903	24 968	25 790
	71 221	68 165	69 305
PLACEMENTS A COURT TERME (note 5)			
Total des titres	407 434	385 667	394 228
Moins: titres échéant après le 31 mars 1993	26 903	24 968	25 790
	380 531	360 699	368 438
Obligations échéant au cours du prochain exercice	6 150	6 103	6 258
	386 681	366 802	374 696
TOTAL DES PLACEMENTS	457 902	434 967	444 001

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Rapport du vérificateur

Au curateur public de la province de l'Ontario et
au procureur général

J'ai vérifié le bilan du curateur public de la province de l'Ontario au 31 mars 1992 et les états des recettes et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau du curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du curateur public de la province de l'Ontario au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 2 afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial adjoint,

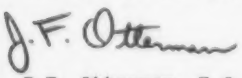

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
Le 25 juin 1992

Le curateur public de la province de l'Ontario

Bilan au 31 mars 1992

Actif	1992 (en milliers de dollars)	1991 (en milliers de dollars)
Successions et fonds en fiducie		
Fonds en banque	1 432	224
Obligations et autres émissions obligataires	119 864	159 884
Placements (annexe A)	326 413	256 113
Biens immobiliers	80 242	78 006
Actions et autres titres	15 627	12 104
Créances hypothécaires et prêts non remboursés	2 004	1 722
Assurance-vie	2 795	2 557
Autres	4 734	5 713
	553 111	516 323
Moins les emprunts hypothécaires et les emprunts non remboursés	2 100	1 414
	551 011	514 909
Compte du fonds d'administration (note 3)		
Fonds en banque	165	120
Débiteurs	12	-
Placements (annexe A)	8 299	9 922
	8 476	10 042
	559 487	524 951

Passif et excédent		
Successions et fonds en fiducie		
Patrimoines de clients	462 045	425 532
Patrimoines de la Couronne	47 261	47 397
Fonds en fiducie de sociétés de bienfaisance	68	32
Biens probablement en déshérence (note 4)	5 637	6 703
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	18 168	19 693
Fonds en fiducie pour cimetières	9 278	8 628
Fonds en fiducie de sociétés	2 637	2 552
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	1 698	1 623
Soldes non réclamés	1 287	1 239
Fonds en fiducie pour les Indiens	-	84
Fonds en fiducie pour enfants	-	3
Successions non administrées	2 195	638
Obligations envers des organismes gouvernementaux	721	785
Autres éléments de passif	16	-
	551 011	514 909
Compte du fonds d'administration (note 3)		
Passif à court terme	815	737
Sommes à remettre au trésorier de l'Ontario - fonds confisqués à des sociétés	-	4 665
Caisse d'assurance (note 5)	200	200
Caisse de réserve dans les cas de litige (note 6)	300	300
Caisse de provision pour créances douteuses (note 7)	100	-
	1 415	5 902
Excédent	7 061	4 140
	8 476	10 042
	559 487	524 951

Voir les annexes et notes afférentes aux états financiers.

Au nom du curateur public de la province de l'Ontario,

Curateur public

R.H. Cunningham

Curateur public adjoint

Le curateur public de la province de l'Ontario

État des recettes et dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Droits perçus		
Patrimoines de clients	7 262	6 339
Patrimoines de la Couronne	940	600
Biens probablement en déshérence	37	43
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	201	192
Fonds en fiducie de sociétés de bienfaisance	128	255
Fonds en fiducie pour cimetières	50	40
Fonds en fiducie de sociétés	48	55
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	67	73
	8 733	7 597
Intérêts bancaires	52	74
Recettes nettes de placement (annexe B)	5 677	6 492
	14 462	14 163
Dépenses		
Traitements et salaires	7 359	7 133
Avantages sociaux (note 8)	1 233	1 335
Services	1 632	2 001
Fournitures et matériel	295	374
Transports et communications	296	393
	10 815	11 236
Excédent des recettes sur les dépenses	3 647	2 927

État de l'excédent 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	4 140	28 608
Excédent des recettes sur les dépenses	3 647	2 927
	7 787	31 535
Somme transférée au Trésor (note 3)	(335)	(27 000)
Remboursement de demandes de règlement auprès de la caisse d'assurance	(2)	(40)
Somme transférée pour établir la Caisse de réserve dans les cas de litige (note 6)	-	(300)
Remboursement de demandes de règlement auprès de la Caisse de réserve dans les cas de litige	(289)	(55)
Somme transférée pour établir la Caisse de provision pour créances douteuses (note 7)	(100)	-
Solde à la fin de l'exercice	7 061	4 140

Voir les annexes et notes afférentes aux états financiers.

Le curateur public de la province de l'Ontario

Détails des placements au 31 mars 1992 — Annexe A

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Placements à court terme	163 093	85 129
Placements à long terme (annexe C)	160 952	171 448
Intérêts courus	10 600	8 912
Fonds en banque	67	546
	334 712	266 035
Répartis comme suit :		
Successions et fonds en fiducie	326 413	256 113
Compte du fonds d'administration (note 3)	8 299	9 922
	334 712	266 035

Recettes de placement pour l'exercice terminé le 31 mars 1992 — Annexe B

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Intérêts sur placements	29 286	21 180
Intérêts sur comptes en banque	535	1 363
	29 821	22 543
Moins les intérêts versés	24 144	16 051
Recettes nettes de placement	5 677	6 492

Détails des placements à long terme au 31 mars 1992 — Annexe C

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Ontario Hydro	23 014	33 046
Gouvernements provinciaux	22 968	29 952
Institutions financières	114 970	108 450
Coût	160 952	171 448
Valeur nominale	161 000	171 400
Valeur marchande	162 294	171 726

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Le curateur public de la province de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1992

1. Généralités

En vertu d'un certain nombre de lois, le curateur public est investi de plusieurs fonctions, qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- la gestion des biens des incapables mentaux;
- l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- la gestion des biens vacants ou ayant appartenu à une société dissoute, dévolus à la Couronne conformément aux dispositions de la *Loi sur les biens en déshérence;*
- une fonction générale de surveillance de l'activité des sociétés de bienfaisance.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de comptabilité

Les droits perçus, les intérêts bancaires et les charges sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de façon à accorder 30 jours supplémentaires pour le paiement des dettes contractées au cours de l'exercice écoulé. Les produits financiers nets des placements effectués sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Placements

Les fonds sont investis dans des obligations ou des placements à court terme productifs de revenus, lesquels sont normalement détenus jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont présentés au prix coûtant compte tenu de l'amortissement des primes ou escomptes d'émission à la date d'achat, et ce jusqu'à la date d'échéance.

c) Actions et obligations des successions et des fonds en fiducie

Les actions et obligations des successions et des fonds en fiducie sont inscrites à leur valeur marchande au moment de la prise en charge des successions et des fonds en fiducie et un rajustement annuel pour faire correspondre la valeur de ces titres à leur valeur marchande est fait le 31 décembre de chaque année.

d) Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la constitution du fonds et font l'objet de réévaluations périodiques.

e) Assurance-vie

Les contrats d'assurance-vie sont inscrits à leur valeur de rachat nette au moment de la constitution du fonds et sont réévalués tous les deux ans.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1992

2. **Principales conventions comptables (suite)**

f) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à titre de dépenses au moment de leur acquisition.

3. **Compte du fonds d'administration**

Le fonds d'administration est le compte de fonctionnement du curateur public. On y dépose les droits perçus par le curateur en contrepartie des services rendus pour chaque succession ou patrimoine, conformément aux dispositions de la *Loi sur le curateur public*.

Les excédents de trésorerie du fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et des fonds en fiducie. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du fonds d'administration, après déduction des intérêts versés sur les fonds des successions et les fonds en fiducie, conformément aux dispositions de la Loi.

Le fonds d'administration sert également au règlement de tous les frais de fonctionnement engagés par le Bureau du curateur public.

Conformément au paragraphe 9(5) de la *Loi sur le curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps à autre, ordonner le virement de tout solde créditeur du fonds d'administration au compte du Trésor. En octobre 1991, 335 000 $ ont été transférés du fonds d'administration au Trésor.

4. **Fonds dévolus à la Couronne**

La Loi sur les biens en déshérence autorise le curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*, de la *Loi sur les sociétés par actions*, ou en vertu de la common law. Les biens non réclamés au bout de 10 ans sont affectés au Trésor de la province.

Au cours de l'exercice, les sommes ainsi acquises par la province se sont élevées à 5,736 millions de dollars (1,438 million de dollars en 1991).

5. **Caisse d'assurance**

Les règlements pris en application de la Loi disposent que le Bureau du curateur public est tenu de constituer une caisse d'assurance en vue de se protéger contre certaines pertes dont il pourrait avoir à assumer la responsabilité. La somme de 200 000 $, prélevée sur le fonds d'administration, a été virée à ce compte.

6. **Caisse de réserve dans les cas de litige**

En juin 1990, le Bureau du curateur public a autorisé le virement d'une somme de 300 000 $ du compte de l'excédent au compte de la Caisse de réserve dans les cas de litige. L'objectif de cette caisse est de couvrir les frais juridiques de la partie adverse lorsque le Bureau du curateur public doit payer ces frais.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1992

6. Caisse de réserve dans les cas de litige (suite)

Au cours de l'exercice, la Caisse a reçu des remboursements de 289 818 $ (55 000 $ en 1991) au titre des frais de justice engagés au nom de clients.

7. Caisse de provision pour créances douteuses

Au cours de l'exercice, le Bureau du curateur public a autorisé le virement de 100 000 $ du compte de l'excédent au compte d'une nouvelle Caisse de provision pour créances douteuses. Les fonds de cette caisse seront utilisés dans les cas où le curateur public a payé des frais au nom d'un client mais qu'il ne croit pas pouvoir récupérer le montant en question auprès de ce client.

8. Régime de retraite

Le Bureau du curateur public assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution du Bureau à la Caisse se chiffrait à 466 039 $ au cours de l'exercice (509 000 $ pour 1991) et est incluse dans le poste des avantages sociaux à l'état des recettes et des dépenses. Ce montant comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part du Bureau des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires seront effectués pendant 38 ans.

9. Éventualités

Le curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes et on ne peut prévoir, à l'heure actuelle, la façon dont ces poursuites seront réglées.

10. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés pour respecter la présentation du présent exercice.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs du
Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Musée royal de l'Ontario au 30 juin 1991 et les états des recettes et des dépenses du Fonds d'administration générale, du Fonds pour l'avenir et fiducies apparentées et de la Campagne de financement des galeries du ROM et des mouvements de trésorerie du Fonds d'administration générale pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants, la situation financière du Musée au 30 juin 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 1 afférente aux états financiers.

Ernst + Young

Toronto, Canada
Le 27 août 1991

Comptables agréés

Musée royal de l'Ontario

[Constitué en vertu d'une loi spéciale du parlement de l'Ontario à titre de corporation sans capital social]

BILAN

AU 30 JUIN 1991

[avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 30 juin 1990]

ACTIF

	1991	1990
	$	$
	[en milliers]	
Fonds d'administration générale		
Encaisse, placements à court terme et intérêts courus [au coût qui se rapproche de la valeur marchande]	9 420	7 085
Titres négociables [au cours du marché : 1991—554 $; 1990—242 $]	553	239
Débiteurs	573	344
Promesses de dons à recevoir [*note 3*]	1 308	209
Subventions à recevoir	21	559
Stocks	1 258	1 864
Charges payées d'avance	82	100
Immobilisations au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé [1991—79 $; 1990—41 $] [*note 1 (g)*]	281	301
Charges comptabilisées d'avance	509	402
	14 005	11 103
Fonds pour l'avenir et fiducies apparentées		
Encaisse, placements à court terme et intérêts courus [au coût qui se rapproche de la valeur marchande]	1 175	1 451
Titres négociables [au cours du marché : 1991—6 018 $; 1990—4 799 $]	6 018	4 656
Legs à recevoir [*note 10*]	12 496	0
Débiteurs	76	0
Promesses de dons à recevoir [*note 3*]	518	430
	20 283	6 537
Campagne de financement des galeries du ROM		
Encaisse, placements à court terme et intérêts courus [au coût qui se rapproche de la valeur marchande]	5 320	8 494
Titres négociables [au cours du marché : 1991—1 869 $; 1990—30 $]	1 864	24
Débiteurs	207	86
Promesses de dons à recevoir [*note 3*]	1 304	1 782
Subventions à recevoir	521	521
Charges comptabilisées d'avance	139	278
	9 355	11 185
Total	43 643	28 825

Au nom du conseil d'administration :

Thomas E. Kierans, administrateur

Dorothy J. Dunlop, administratrice

[*Voir les notes afférentes aux états financiers*]

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

PASSIF ET SOLDES DES FONDS

	1991	1990
	$	$
	[en milliers]	
Fonds d'administration générale		
Créditeurs et charges à payer	2 567	2 121
Recettes reportées	2 500	2 084
Solde du fonds		
Fonctionnement	137	113
Assujetti à des restrictions	8 801	6 785
	14 005	11 103
Fonds pour l'avenir et fiducies apparentées		
Créditeurs et charges à payer	793	216
Solde du fonds	19 490	6 321
	20 283	6 537
Campagne de financement des galeries du ROM		
Créditeurs et charges à payer	18	85
Solde du fonds	9 337	11 100
	9 355	11 185
Total	43 643	28 825

[Voir les notes afférentes aux états financiers]

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
Fonds d'administration générale
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1991
[avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 30 juin 1990]

	Fonctionnement $	Assujetti à des restrictions $	Total 1991 $	Total 1990 $
		[en milliers]		
Recettes				
Subventions				
Province de l'Ontario				
De base	20 930		20 930	20 230
Autres	1 104	1 651	2 755	2 176
Gouvernement du Canada	232	308	540	645
Recettes produites par le Musée				
Prix d'entrée				
Général et expositions	1 270		1 270	1 421
Planétarium	550		550	582
Programmes du Musée	932		932	970
Services professionnels		520	520	555
Revenus de placements	689	385	1 074	833
Parrainage	58		58	148
Dons [*note 1(g)*]	2	2 107	2 109	2 020
Divers	118	44	162	150
Revenu net (perte nette) des services du Musée [*note 4*]				
Services alimentaires	235		235	223
Boutiques	(337)		(337)	44
Adhésions	248		248	122
Publications	(14)		(14)	(35)
Total des recettes	26 017	5 015	31 032	30 084
Dépenses *[notes 1(b) et 2]*				
Conservation et gestion de collections	8 776	928	9 704	9 076
Bâtiments et sécurité	5 813	596	6 409	6 168
Charges générales et administratives	4 917	489	5 406	5 242
Services éducatifs et programmes ne produisant pas de recettes	1 977	57	2 034	2 087
Expositions temporaires et spéciales	802		802	1 317
Commercialisation et relations publiques	1 207	9	1 216	977
Planétarium	1 100	30	1 130	1 050
Services des expositions	810		810	1 117
Artefacts et spécimens [*note 1(g)*]		1 004	1 004	2 072
Bibliothèque	591		591	541
Total des dépenses	25 993	3 113	29 106	29 647
Excédent des recettes sur les dépenses [*note 2*]	24	1 902	1 926	437
Virements entre fonds	0	114	114	(19)
Solde du fonds au début de l'exercice	113	6 785	6 898	6 480
Solde du fonds à la fin de l'exercice	137	8 801	8 938	6 898

[Voir les notes afférentes aux états financiers]

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
Fonds pour l'avenir et fiducies apparentées
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1991
[avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 30 juin 1990]

	1991	1990
	$	$
	[en milliers]	
Recettes		
Legs, dons et levée de fonds, net [*note 10*]	14 123	902
Revenus de placements	737	557
	14 860	1 459
Dépenses		
À des fins fiduciaires		
Fonds pour l'avenir	265	135
Fiducies apparentées [*note 10*]	917	267
Frais d'expansion et d'administration	395	287
	1 577	689
Excédent des recettes sur les dépenses	13 283	770
Virements entre fonds	(114)	57
Solde du fonds au début de l'exercice	6 321	5 494
Solde du fonds à la fin de l'exercice	19 490	6 321

Le Fonds pour l'avenir et fiducies apparentées regroupe au 30 juin 1991 :

Le Fonds pour l'avenir
Le Fonds de dotation de l'Extrême-Orient
Le Fonds de dotation du Planétarium R. S. McLaughlin
Le Fonds Sigmund Samuel
Le Fonds Succession Brocklebank

[*Voir les notes afférentes aux états financiers*]

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
Campagne de financement des galeries du ROM
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1991
[avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 30 juin 1990]

	Solde cumulatif au 30 juin 1990	Recettes et dépenses au cours de l'exercice	Solde cumulatif au 30 juin 1991
	$	$	$
		[en milliers]	
Recettes			
Subventions			
Province de l'Ontario	10 000		10 000
Gouvernement du Canada			
Aide en vertu de l'entente de développement économique et régional	5 000		5 000
Communications Canada	184		184
Services en français	144	147	291
Divers	23		23
Legs, dons et levée de fonds, net	14 420	(139)	14 281
Revenus de placements	4 272	987	5 259
	34 043	995	35 038
Dépenses			
Expansion des galeries [*note 2*]	20 654	2 457	23 111
Frais d'expansion	2 643	301	2 944
	23 297	2 758	26 055
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses [*note 2*]	10 746	(1 763)	8 983
Virements entre fonds	354	—	354
Solde du fonds à la fin de l'exercice	11 100	(1 763)	9 337

[*Voir les notes afférentes aux états financiers*]

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE
Fonds d'administration générale
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1991
[avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 30 juin 1990]

	1991	1990
	$	$
	[en milliers]	
Fonds d'administration générale		
Excédent des recettes sur les dépenses	1 926	437
Ajouter les imputations (déduire les crédits) ne nécessitant pas de sorties de fonds à court terme		
Dons en nature [*note 1(g)*]	(708)	(1 957)
Acquisition d'artefacts et de spécimens [*note 1(g)*]	708	1 957
Amortissement	38	22
	1 964	459
Variations des soldes hors caisse		
Débiteurs promesses de dons et subventions à recevoir	(790)	4 995
Créditeurs et charges à payer	446	739
Recettes reportées	416	(436)
Stocks	606	(301)
Titres négociables	(314)	0
Acquisition d'immobilisations [*note 1(g)*]	(18)	(125)
Charges payées d'avance et charges comptabilisées d'avance	(89)	(81)
Virements entre fonds	114	(19)
	371	4 772
Augmentation nette des liquidités au cours d l'exercice	2 335	5 231
Encaisse, placements à court terme et intérêts courus au début de l'exercice	7 085	1 854
Encaisse, placements à court terme et intérêts courus à la fin de l'exercice	9 420	7 085

[*Voir les notes afférentes aux états financiers*]

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
30 juin 1991

1. **Sommaire des principales conventions comptables**

Les états financiers du Musée royal de l'Ontario (« le Musée ») ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus [PCGR], à l'exception du traitement comptable des indemnités de vacances des employés salariés [*note 1(c)*]. Le Musée est un organisme établi par la province de l'Ontario et, par conséquent, n'est pas tenu de dresser ses états financiers conformément aux PCGR définis dans les recommandations en matière de comptabilité publiées par L'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Le sommaire suivant des conventions comptables est donné dans le but de faciliter la compréhension des présents états financiers.

(a) Comptabilité par fonds

Afin d'assurer le respect des limites et des restrictions relatives à l'utilisation des ressources dont le Musée peut disposer, les comptes du Musée sont tenus conformément aux principes de la comptabilité par fonds. Par conséquent, les ressources sont réparties entre fonds à des fins de comptabilité et de présentation de l'information. Ces fonds sont administrés conformément aux objectifs précisés par les donateurs ou aux directives émises par le conseil d'administration. Les virements entre fonds sont effectués lorsqu'ils sont jugés appropriés et qu'ils sont autorisés par le conseil d'administration. Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été classés sous les trois groupes suivants:

(i) Fonds d'administration générale

Ce fonds inclut les opérations d'exploitation

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

quotidiennes du Musée. Il comprend également les sommes reçues par le Musée que le conseil d'administration ou la direction du Musée affectent à certaines dépenses relevant du fonctionnement. Ces fonds assujettis à des restrictions comprennent ce qui suit :

Subventions —
Sommes reçues de divers gouvernements et organismes privés pour financer des projets particuliers de recherche.
Fonds assujettis à des restrictions du Musée —
Fonds destinés à des fins générales ou spéciales, et qui ont été réservés conformément aux directives émises par le conseil d'administration ou la direction du Musée.
Réserves des départements —
Fonds reçus de l'enseignement à nominations conjointes et d'autres activités du personnel de la Division de la conservation et d'autres départements du Musée pour aider au financement de dépenses des divers départements.
Réserve de consolidation du Musée —
Fonds reçus et à recevoir pour consolider, réorganiser et créer de nouveaux espaces dans le Musée.
Réserve de remplacement d'immobilisations —
Fonds réservés aux améliorations importantes qui sont apportées aux immobilisations et au remplacement d'immobilisations.

Voir la note 5 pour plus de détails sur les fonds assujettis à des restrictions.

(ii) Fonds pour l'avenir et fiducies apparentées —
Ce fonds comprend les sommes reçues et les promesses de dons pour créer un fonds de dotation et accroître les sommes visant à maintenir la renommée mondiale des collections, de la recherche scientifique et des expéditions. Les frais d'expansion sont répartis entre le Fonds pour l'avenir et fiducies apparentées et la Campagne de financement des galeries du ROM en fonction des résultats des levées de fonds.

(iii) Campagne de financement des galeries du ROM —
Sommes reçues et promesses de dons dans le cadre de la campagne, et dépenses engagées pour concevoir et installer les expositions dans les espaces des galeries.

(b) Legs, dons et subventions
Les legs, les dons et les subventions de projets d'investissement sont comptabilisés, lorsqu'ils sont promis, à leur valeur de réalisation estimative. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées à titre de recettes au cours de la période pendant laquelle les dépenses correspondantes sont comptabilisées.

(c) Indemnités de vacances
Les indemnités de vacances sont inscrites lorsqu'elles sont gagnées par les employés horaires et comptabilisées lorsqu'elles sont payées pour les employés salariés.

(d) Titres négociables
Les placements dans des parts de fonds communs de placement sont comptabilisés à la valeur marchande. Les augmentations ou diminutions de la valeur marchande des parts de fonds communs de placement sont comptabilisées à titre de revenus de placements au cours de la période où elles se produisent.

Les autres placements sont comptabilisés au coût. Le gain ou la perte à la vente de titres est établi selon la valeur comptable moyenne des titres vendus.

(e) Stocks
Les stocks, qui se composent principalement d'articles vendus dans les boutiques, de publications et de fournitures, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

(f) Charges comptabilisées d'avance
Les charges relatives aux expositions sont reportées jusqu'au vernissage des expositions, et sont alors imputées à l'exercice pendant la durée de l'exposition.

(g) Immobilisations
Le terrain, les bâtiments, les collections et leur contenu sont comptabilisés à une valeur nominale de 1 $. Les frais de construction et les autres acquisitions d'immobilisations relatives aux activités ne produisant pas de revenus sont imputés à l'exercice. Le matériel, le mobilier et les agencements relatifs aux services du Musée et aux autres activités produisant des revenus sont capitalisés et amortis sur leur durée d'utilisation prévue.

Les artefacts et les spécimens acquis grâce à des dons au cours de l'exercice sont comptabilisés comme recettes de dons à leur valeur estimative. Le coût ou la valeur estimative des dons, des artefacts et des spécimens acquis au cours de l'exercice, est imputé à celui-ci.

(h) Dépenses
Les dépenses sont portées à l'état des recettes et des dépenses du Fonds d'administration générale selon l'activité. Les dépenses par catégorie comprennent :

	Fonctionnement	Assujetti à des restrictions	Total
	$	$	$
	[en milliers]		
Exercice terminé le 30 juin 1991			
Salaires et avantages sociaux	19 672	485	20 157
Achat de marchandises et services	6 321	2 628	8 949
	25 993	3 113	29 106
Exercice terminé le 30 juin 1990			
Salaires et avantages sociaux	19 242	441	19 683
Achat de marchandises et services	6 647	3 317	9 964
	25 889	3 758	29 647

(i) Services de bénévolat
Les bénévoles accomplissent diverses tâches pour le compte du Musée. La valeur de ces services de bénévolat n'est pas comptabilisée.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

2. **Modification de la répartition des salaires et avantages sociaux**
Au cours de l'exercice, la direction du Musée a réévalué la méthode de répartition des coûts liés aux salaires et avantages sociaux entre le Fonds d'administration générale et la Campagne de financement des galeries du ROM. En date du 1er juillet 1990, le Musée a modifié sa méthode de répartition, et des coûts additionnels de 624 000 $, qui auraient été à la charge du Fonds d'administration générale en vertu de l'ancienne méthode, ont été imputés à la Campagne de financement des galeries du ROM.

3. **Promesses de dons à recevoir**
Les promesses de dons à recevoir comprennent les sommes devant être perçues au cours des exercices suivants se terminant le 30 juin :

	Fonds d'administration générale	Fonds pour l'avenir et fiducies apparentées	Campagne de financement des galeries du ROM
	$	$	$
	[en milliers]		
1992	1 115 000	155 000	313 000
1993	66 000	145 000	367 000
1994	64 000	129 000	145 000
1995	63 000	84 000	105 000
1996	—	5 000	93 000
1997 et par la suite	—	—	281 000
	1 308 000	518 000	1 304 000

4. **Services du Musée**
Le montant de certaines activités du Musée produisant des revenus qui figurent à l'état des recettes et des dépenses du Fonds d'administration générale est net, puisque les recettes et les dépenses de ces activités sont directement liées. Les recettes et dépenses brutes de ces activités se présentent comme suit :

	Recettes	Dépenses	Revenu net (perte nette)
	$	$	$
		[en milliers]	
Exercice terminé le 30 juin 1991			
Services alimentaires	2 108	1 873	235
Boutiques	1 693	2 030	(337)
Adhésions	1 561	1 313	248
Publications	237	251	(14)
Exercice terminé le 30 juin 1990			
Services alimentaires	2 144	1 921	223
Boutiques	2 003	1 959	44
Adhésions	1 294	1 172	122
Publications	244	279	(35)

5. **Fonds assujettis à des restrictions**
Les variations des soldes des divers fonds assujettis à des restrictions se résument comme suit pour l'exercice 1991 :

	30 juin 1990	Recettes	Dépenses	Virements	30 juin 1991
	$	$	$	$	$
		[en milliers]			
Subventions	99	147	175	18	89
Assujettis à des restrictions du Musée	724	2 740	1 974	93	1 583
Départements	526	604	544	3	589
Consolidation du Musée	4 874	1 000	152		5 722
Remplacement d'immobilisations	562	524	268		818
	6 785	5 015	3 113	114	8 801

6. **Régime de retraite**
Le Musée offre un régime de retraite contributif à prestations déterminées à tous ses employés et retraités. Le régime prévoit le versement de prestations fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des bénéficiaires.

Les rapports actuariels préparés au cours de l'exercice, qui sont fondés sur la projection des niveaux de rémunération des employés au moment de leur retraite, indiquent que la valeur actuelle des prestations constituées et l'actif net disponible pour honorer ces engagements, évalué à une valeur axée sur la valeur marchande, s'établissent comme suit :

	30 juin 1991	30 juin 1990
	$	$
	[en milliers]	
Actif de la caisse de retraite	21 675	20 124
Prestations constituées	20 800	19 254
Surplus	875	870

La charge de retraite de 532 000 $ (1990 — 482 000 $) comprend l'amortissement des gains et des pertes actuariels. Ces montants sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une période de 16 ans.

7. **Engagements**
Au 30 juin 1991, les engagements de dépenses à venir du Musée s'élèvent à 1 165 000 $.

À l'aide d'un don comptabilisé à titre de promesse de don à recevoir au cours de l'exercice 1991, le Musée a entrepris de construire une galerie à un coût estimatif de 1 000 000 $.

8. **Impôts sur le revenu**
Le Musée est reconnu comme organisme de charité en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada [la « Loi »] et, à ce titre, est exonéré d'impôts sur le revenu. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins de l'impôt sur le revenu. Le Musée doit remplir certains critères dans la Loi pour conserver son statut d'organisme de charité enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

9. **Opérations entre apparentés**
Par suite de l'intégration des activités du Musée principal et du Musée de l'art céramique George R. Gardiner (« le musée Gardiner ») :
(i) les recettes provenant du prix d'entrée des deux musées susmentionnés permettent au public de visiter les deux musées;
(ii) le Musée paye certaines dépenses pour le compte du Musée Gardiner qui lui sont remboursées au coût;
(iii) le Musée offre sans frais au musée Gardiner certains services administratifs et autres services.

10. **Legs à recevoir**
Le 17 juin 1990, le Musée a été désigné comme cobénéficiaire d'une succession. Au cours de 1991, le Musée a comptabilisé dans le Fonds de dotation de l'Extrême-Orient des recettes de 13 496 000 $ provenant de ce legs et représentant la part du Musée de la succession qui a été réglée jusqu'à maintenant, dont 12 496 000 $ étaient à recevoir au 30 juin 1991. Cette somme à recevoir a été entièrement réglée en juillet 1991.

En outre, le Musée doit recevoir la moitié du produit de la vente de certains biens et autres éléments d'actif résiduels encore détenus par la succession. Le produit, qui a été évalué à environ 1 000 000 $, sera comptabilisé à titre de recettes provenant d'un legs dans le Fonds de dotation de l'Extrême-Orient, et ce, dès réception.

En vertu de ce legs, le Musée est tenu de consacrer la totalité du capital et des revenus de placements en découlant à l'acquisition d'artefacts d'Orient et de l'Extrême-Orient d'ici le 17 juin 1995. Au 30 juin 1991, le Musée avait affecté un montant de 755 000 $ à l'acquisition de ces artefacts.

11. **Chiffres correspondants**
Certains chiffres correspondants de 1990 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Rapport du vérificateur

à l'Office provisoire de sélection de lieux d'élimination des déchets Ltée et au ministre responsable du Bureau de la région du grand Toronto.

J'ai vérifié le bilan de l'Office provisoire de sélection de lieux d'élimination des déchets Ltée au 31 mars 1992 et l'état des résultats pour la période du 10 mai 1991 au 31 mars 1992. La direction de l'Office est responsable de ces états financiers. Ma responsabilité consiste à donner une opinion sur ces états financiers en fonction de ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement admises. Ces normes exigent que je prépare et effectue une vérification afin d'obtenir une garantie raisonnable que les états financiers sont exempts de déclaration erronée importante. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent une image fidèle, sous tous ses aspects, de la situation financière de l'Office au 31 mars 1992 et les résultats de son exploitation pour la période qui s'est terminée conformément aux principes comptables généralement admis.

J.F. Otterman

Toronto (Ontario)
Le 27 mai 1992

J. F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

Office provisoire de sélection de lieux d'élimination des déchets Ltée

Bilan
au 31 mars 1992

Actif

Actif à court terme	
Encaisse	10 $
Portion actuelle des frais payés d'avance (note 3)	256 402
	256 412 $
Frais payés d'avance (note 3)	232 000
Immobilisations (note 4)	146 030
	634 442 $

Passif, capital social et coût accumulé de l'exploitation

Passif à court terme	
Comptes créditeurs et charges à payer	1 937 648 $
Passif à long terme	
Sommes dues à la province de l'Ontario (note 6)	8 646 330 $
Capital social et coûts accumulés de l'exploitation	
Capital social -	
Autorisées et émises - 10 actions ordinaires	10
Coûts accumulés de l'exploitation	(9 949 546)
	634 442 $

Les notes en annexe constituent une partie intégrale de ces états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Présidente

Directeur général

Office provisoire de sélection de lieux d'élimination des déchets Ltée

État des résultats
pour la période du 10 mai 1991 (date de constitution en personne morale) au 31 mars 1992

Frais d'exploitation		
Frais de consultation technique	6 078 101 $	
Frais de consultation publique	1 811 535	
Frais de justice	222 505	
Coûts d'assurance du projet	92 061	8 204 202 $
Frais d'administration (note 7)		
Salaires et avantages sociaux	1 290 589 $	
Transport et communication	53 219	
Services	335 762	
Fournitures et équipement	41 149	
Amortissement	24 625	1 745 344
Coûts accumulés de l'exploitation		9 949 546 $

Les notes en annexe constituent une partie intégrale de ces états financiers.

Office provisoire de sélection de lieux d'élimination des déchets Ltée

Notes aux états financiers
Le 31 mars 1992

1. *Objectif de la société*

L'Office provisoire de sélection de lieux d'élimination des déchets Ltée («l'Office»), enregistré en vertu de la *Loi sur les compagnies* de l'Ontario le 10 mai 1991, a été établi pour rechercher, sélectionner et aménager trois sites d'enfouissement des déchets solides afin de répondre aux besoins des municipalités régionales de Peel, de Durham et du territoire composé de la municipalité régionale de York et de la municipalité de la communauté urbaine de Toronto.

L'unique actionnaire est le ministre responsable du Bureau de la région du grand Toronto qui représente la province de l'Ontario. Tous les fonds sont actuellement fournis par la province de l'Ontario.

L'Office est actuellement au stade de l'élaboration et a engagé des coûts en ce qui a trait à la sélection de lieux d'enfouissement. Il est prévu que l'Office engendrera des revenus par l'intermédiaire de l'exploitation ou de l'aliénation des lieux d'enfouissement.

2. *Conventions comptables importantes*

Fondement de la comptabilité et de la présentation

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables admis.

Évolution de la situation financière

Une évolution de la situation financière n'est pas inclue dans ces états financiers, puisque l'information qui y serait contenue est facilement accessible dans le corps des présents états financiers.

Actif

L'actif est inscrit au prix coûtant et est amorti sur une base décroissante au cours de la durée utile estimée comme suit :

Véhicules automobiles - 30 % par année
Équipement de bureau - 30 % par année
Fournitures de bureau - 20 % par année

L'amortissement est fourni pour six mois sur les ajouts à l'actif au cours de l'année.

3. *Frais payés d'avance*

Les frais payés d'avance comprennent les primes payées d'avance pour la protection d'assurance pour responsabilité générale, erreurs et omissions en ce qui a trait aux compagnies de consultation participant aux divers projets entrepris par l'Office. Toutes ces conventions sont pour une durée de trois ans.

OFFICE PROVISOIRE DE SÉLECTION DE LIEUX D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS LTÉE

Notes aux états financiers
Le 31 mars 1992

4. *Actif*

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette au livre
Véhicules automobiles	7 560 $	1 134 $	6 426 $
Équipement de bureau	143 635	21 545	122 090
Fournitures de bureau	19 460	1 946	17 514
	170 655 $	24 625 $	146 030 $

5. ***Engagements quant au bail***

Les paiements futurs minimum du bail d'exploitation sont comme suit :

1993	205 026 $
1994	174 655
1995	129 576
	509 257 $

6. ***Sommes dues à la province de l'Ontario***

Les sommes dues à la province portent intérêt au taux d'emprunt de cinq ans de la province de l'Ontario, commençant le 31 mars 1992 à un taux de 9,25 pour cent.

Les sommes dues, y compris le capital et l'intérêt, sont remboursables à partir des recettes futures engendrées de l'exploitation ou de l'aliénation des lieux d'enfouissement. La somme totale doit être remboursée avant le 31 mars 1997, à moins de renouvellement avant cette date.

La comptabilité de caisse utilisée dans les comptes publics de la province de l'Ontario est modifiée pour permettre 30 jours additionnels pour payer les dettes engagées au cours de l'exercice financier qui vient de se terminer («la comptabilité de caisse»). Si l'Office avait suivi la comptabilité de caisse, la somme indiquée comme due à la province de l'Ontario aurait été 9 339 330 $. La différence de 693 000 $ est comprise dans les comptes créditeurs et les charges à payer dans le bilan.

7. ***Opérations entre personnes apparentées***

L'Office bénéficie des services comptables et d'autres services de certains ministères de la province de l'Ontario. En outre, la majorité des employés de l'Office sont en détachement d'autres ministères sur une base temporaire. Les sommes payées pour ces services, qui sont des coûts approximatifs des coûts réels des divers ministères, sont comprises dans les frais d'administration de l'Office.

Certains employés détachés d'autres ministères ont participé à l'établissement de l'Office et, par conséquent, le paiement de leur salaire du 1er avril 1991 au 9 mai 1991 a été imputé à l'Office.

RAPPORT DE LA DIRECTION ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT À LA PUBLICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Les états financiers d'Ontario Hydro ci-joints sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables adoptées par Ontario Hydro sont décrites dans le résumé des principales conventions comptables ci-joint. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations établies d'après le jugement de la direction, surtout dans le cas d'opérations influant sur l'exercice étudié mais ne pouvant être menées à terme avant un certain temps. Ces états financiers ont été dressés dans les limites raisonnables de l'importance relative et compte tenu de l'information disponible en date du 9 mars 1992. Les renseignements présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes aux états financiers.

La direction a recours à un système de contrôles internes en vue d'assurer, avec une certitude raisonnable, la protection des biens de la Société et la publication de renseignements financiers fiables au moment opportun. Ce système comprend des directives et des procédés stricts ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation appropriée de l'autorité et des responsabilités. Une fonction de vérification interne évalue régulièrement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et en fait rapport à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young, vérificateurs externes indépendants nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Les vérificateurs externes sont tenus d'exprimer leur opinion sur le fait de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement, selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs décrit ci-dessous l'étendue de leur vérification et leur opinion.

Par le biais de son comité de vérification, le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la publication des états financiers et aux contrôles internes. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction, les vérificateurs internes et externes pour veiller à ce que chaque groupe s'acquitte de ses responsabilités respectives, et pour revoir les états financiers avant leur soumission au conseil d'administration pour approbation. Les vérificateurs externes ont directement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction, afin de discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière d'Ontario Hydro et quant à l'efficacité du système de contrôles internes.

Au nom de la direction,

Le président du conseil, *Le premier vice-président, Finances,*

Toronto, Canada,
le 9 mars 1992

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration d'Ontario Hydro,

Nous avons vérifié le bilan d'Ontario Hydro au 31 décembre 1991 et les états des résultats, des affectations accumulées au remboursement de la dette, de la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités et de la provenance des fonds investis dans des immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière d'Ontario Hydro au 31 décembre 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto, Canada,
le 9 mars 1992

Ernst & Young
Comptables agréés

ONTARIO HYDRO

ÉTATS FINANCIERS

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables adoptées par Ontario Hydro sont décrites ci-dessous.

Tarifs

En vertu des pouvoirs étendus dont elle est investie, Ontario Hydro assure la production et la distribution d'énergie électrique dans l'ensemble de la province. Son fonctionnement est régi par la Loi sur la Société de l'électricité et par la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La Loi sur la Société de l'électricité stipule que le prix payé par les municipalités doit permettre de couvrir les charges d'exploitation et d'entretien du réseau électrique, l'amortissement, les intérêts, et les sommes affectées au remboursement de la dette et à la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités. L'affectation au remboursement de la dette est le montant nécessaire, en vertu de la Loi, pour accumuler au cours d'une période de 40 ans un fonds d'amortissement égal à la dette engagée pour le coût des immobilisations en service. Quant aux sommes affectées à la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités ou prélevées sur celle-ci, elles sont destinées à maintenir une situation financière saine et à minimiser les effets des fluctuations de tarifs.

En vertu des dispositions de la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, toute modification de tarifs d'électricité proposée par Ontario Hydro doit faire l'objet d'une audience publique devant la Commission de l'énergie de l'Ontario, dans la mesure où cette modification concerne les services municipaux d'électricité, les clients industriels directs et, éventuellement, à la demande du ministre de l'Énergie, les clients ruraux au détail. La Commission soumet alors ses recommandations au ministre de l'Énergie. Après avoir pris connaissance de ces recommandations, le conseil d'administration d'Ontario Hydro fixe les tarifs d'électricité conformément à la Loi sur la Société de l'électricité.

Si le conseil d'administration précise son intention d'inclure dans les tarifs d'électricité futurs un montant lié à une certaine opération qui, selon les conventions comptables résumées ci-après, sera imputé ou crédité aux résultats de l'exercice en cours, ce montant est reporté et amorti sur les exercices ultérieurs, au fur et à mesure de son incorporation dans les tarifs.

Immobilisations

Les immobilisations en service sont les installations en exploitation et les installations de réserve hors exploitation. Les constructions en cours comprennent les immobilisations en construction et les réserves d'eau lourde constituées pour les centrales nucléaires en construction.

Les immobilisations sont capitalisées au prix coûtant, à savoir le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre, les frais d'ingénierie et les charges générales, l'amortissement de l'équipement de construction, l'intérêt relatif aux constructions en cours et, dans le cas des nouvelles installations, les frais de formation du personnel d'exploitation. Dans le cas des installations de production, il faut ajouter le coût net de la mise en service qui est égal aux frais de démarrage diminués de la valeur de l'énergie produite par ces installations pendant la période de mise en service. Dans le cas des installations à groupes multiples, une fraction proportionnelle du coût des installations communes est attribuée à chaque groupe d'exploitation important mis en service. Le coût de l'eau lourde englobe les coûts directs liés à la production et les charges générales connexes, ainsi que les intérêts et l'amortissement des usines d'eau lourde et les coûts prévus d'enlèvement de ces installations. Les contrats de location, en vertu desquels Ontario Hydro jouit des avantages des biens loués et assume les risques inhérents à la propriété de ces biens, sont capitalisés.

Les intérêts sur les constructions en cours sont capitalisés à des taux voisins des taux moyens des emprunts à long terme contractés pour financer les immobilisations en construction (10,8 % en 1991, 10,8 % en 1990). Si le délai d'exécution d'un projet donné est prolongé et que les activités de construction se poursuivent, les intérêts sont capitalisés pendant la période de prolongation, pourvu qu'on puisse raisonnablement espérer que le projet sera achevé.

Si un projet est annulé ou reporté indéfiniment, et qu'il y ait peu de chances d'assister à une reprise des travaux, tous les coûts engagés, y compris les frais d'annulation, sont passés en charges.

Dans le cas des immobilisations mises hors service et réservées à un usage futur, dites installations de réserve hors exploitation, les coûts de la mise en réserve sont imputés aux résultats.

Amortissement

Le coût en capital des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement applicables aux différentes catégories d'éléments d'actif sont déterminés d'après la durée d'utilisation prévue. Dans le cas des principales composantes des centrales nucléaires et à combustible fossile, on retient la plus courte des deux durées suivantes : la durée d'utilisation prévue de la composante en question ou la durée d'utilisation restante de l'ensemble de la centrale. Dans le cas des principales composantes des centrales hydroélectriques, on retient la durée d'utilisation prévue, variant entre 15 et 100 ans, de la composante en question. Les durées d'utilisation prévues des principales catégories d'éléments d'actif sont les suivantes :

ONTARIO HYDRO

Centrales – à combustible fossile	40 ans
– nucléaires	40 ans
Eau lourde	jusqu'en 2040
Installations de transport et de distribution	entre 15 et 60 ans
Installations de production d'eau lourde	20 ans
Installations d'administration et de service	entre 5 et 65 ans

La Société ayant opté pour la méthode d'amortissement par classes homogènes de valeurs actives, le coût de la mise hors service d'une immobilisation est, en règle générale, imputé à l'amortissement cumulé, par conséquent, aucun gain ni perte n'apparaît dans le compte des résultats. Toutefois, le gain réalisé ou la perte subie à la vente d'une immobilisation, de même que la perte causée par une mise hors service anticipée, sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rattachent, à titre de redressement de la dotation aux amortissements.

S'ils peuvent être estimés et s'ils sont suffisamment importants, les frais d'enlèvement d'immobilisations, à l'exception des installations de production d'eau lourde, diminués de la valeur résiduelle, peuvent faire l'objet de provisions imputées à la dotation uniforme aux amortissements sur une période correspondant à la durée d'utilisation restante des immobilisations en question. Dans le cas des installations de production d'eau lourde, les provisions pour frais d'enlèvement sont imputées aux coûts de production d'eau lourde selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation restante des installations. Par frais d'enlèvement, on entend les coûts prévus pour le déclassement des centrales nucléaires, des centrales à combustible fossile et des installations de production d'eau lourde, et pour le retrait de certains canaux de combustible de réacteurs nucléaires. Tous les autres frais d'enlèvement sont imputés à la dotation aux amortissements au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les durées d'utilisation prévues des immobilisations sont revues régulièrement, tout comme les principales hypothèses qui servent de base aux évaluations concernant les frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations. Les changements éventuels sont répercutés sur la durée d'utilisation restante, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les prix de l'électricité.

La méthode retenue pour l'amortissement des installations de réserve hors exploitation consiste à imputer toute réduction de valeur prévue à la dotation aux amortissements, de façon linéaire, sur la durée pendant laquelle on compte ne pas utiliser l'installation.

Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible

Ontario Hydro a, dans les années passées, versé des acomptes en vertu d'accords à long terme de fourniture de combustible afin de couvrir les frais de démarrage engagés par les fournisseurs avant la fourniture du combustible. Les versements effectués et autres coûts connexes, notamment les intérêts, sont comptabilisés au titre d'acomptes non amortis sur la fourniture de combustible dans la mesure où les acomptes seront compensés par les livraisons futures de combustible. Ces acomptes sont par la suite amortis sur les stocks de combustible, au moment de la livraison du combustible.

Combustible pour la production d'énergie électrique

Cette rubrique comprend les coûts moyens des stocks de combustible consommé, la valeur attribuée à l'énergie produite pendant les périodes de mise en service et les provisions pour les frais d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de la période. Le coût des stocks de combustible consommé comprend les achats de combustible, les frais de transport et de manutention, et l'amortissement des acomptes versés sur le combustible. Les frais de transport englobent les intérêts et l'amortissement du matériel ferroviaire d'Ontario Hydro. La valeur attribuée à l'énergie produite pendant les périodes de mise en service correspond au supplément de coût d'exploitation et de frais de combustible engagé pour produire la même quantité d'énergie dans les groupes de production remplacés par la mise en service. Les coûts d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de la période sont imputés aux résultats, d'après une estimation des dépenses futures et des intérêts accumulés à la date prévue d'évacuation. Les dépenses prévues, les intérêts, les taux d'inflation et la date prévue d'évacuation sont révisés périodiquement. Les redressements requis par les rectifications apportées sont imputés aux résultats selon la méthode de dotation uniforme sur la période qui va de la première année au cours de laquelle ces modifications peuvent être répercutées sur les prix de l'électricité à la date prévue de la mise en service de l'installation d'évacuation.

Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires à court terme en devises de la Société sont convertis en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont crédités ou imputés aux résultats. La dette à long terme payable en devises est convertie en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Dans ce cas, les gains ou pertes de change non matérialisés sont reportés et inclus dans les charges non amorties de la dette, et ils sont amortis au cours des exercices suivants selon la méthode de dotation uniforme sur la durée de vie restante de la dette.

ONTARIO HYDRO

Les gains ou les pertes de change sur opérations de couverture de la dette à long terme payable en devises sont reportés et inclus aux charges non amorties de la dette. Les gains ou les pertes reportés liés aux remboursements du capital sont amortis selon la méthode de dotation uniforme jusqu'à l'échéance des remboursements du montant en capital ayant fait l'objet de couverture. Les gains ou les pertes reportés liés aux opérations de couverture sont amortis au cours des exercices pendant lesquels les couvertures rapportent un avantage.

Les gains ou les pertes de change au remboursement anticipé d'une dette à long terme sont reportés et inclus aux charges non amorties de la dette si le risque relatif à la devise de la dette remboursée n'est pas réduit à la suite du refinancement, dans la même devise, de cette dette. Ces gains ou pertes reportés sont amortis selon la méthode de dotation uniforme sur une période qui va jusqu'à la date initiale d'échéance de la dette remboursée. S'il y a réduction du risque relatif à la devise à la suite du remboursement anticipé de la dette, les gains ou pertes de change qui en résultent sont crédités ou imputés aux résultats.

Charges non amorties de la dette

Les charges non amorties de la dette comprennent les sommes non amorties liées aux gains ou aux pertes de change non matérialisés résultant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises, aux gains ou aux pertes de change sur les opérations de couverture, aux gains ou aux pertes de change au remboursement anticipé de la dette à long terme, aux escomptes ou primes à l'émission de la dette ou à l'acquisition de dette avant la date d'échéance, et aux escomptes ou primes liés aux opérations de couverture en devises.

Les escomptes ou primes à l'émission de la dette sont amortis sur une période qui va jusqu'à l'échéance de la dette. Les escomptes ou primes à l'acquisition de dette avant la date d'échéance sont amortis au cours de la période qui va de la date d'acquisition jusqu'à la date initiale d'échéance. Les escomptes ou primes sur opérations de couverture en devises des paiements de capital et d'intérêt sont crédités ou imputés aux résultats des exercices selon le terme de chaque opération.

Gestion de la demande

Les activités liées à la gestion de la demande entreprises par Ontario Hydro visent à encourager sa clientèle à faire une utilisation judicieuse de l'électricité. Les frais relatifs aux activités de gestion de la demande qui rapporteront, avec un degré raisonnable de certitude, des avantages futurs précis à Ontario Hydro sont reportés et amortis selon la méthode linéaire pendant les périodes au cours desquelles les avantages seront réalisés. Tous les autres frais sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont engagés. La durée des périodes de réalisation des avantages dont les coûts sont reportés est revue régulièrement. Les changements éventuels sont répercutés sur la durée restante de la période de réalisation des avantages, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les prix de l'électricité.

Accord nucléaire – récupération

Ontario Hydro, Énergie atomique du Canada limitée et la province de l'Ontario ont conclu un accord sur la construction et l'exploitation des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering, la propriété de ces tranches revenant à Ontario Hydro. Énergie atomique du Canada limitée et la province de l'Ontario ont investi 258 millions de dollars, montant qui a été déduit de la valeur des immobilisations en service relativement aux tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering. Jusqu'en 2003, Ontario Hydro devra verser mensuellement des paiements aux deux autres parties, au prorata de leur apport de capital. Ces paiements, dits «récupération», correspondent à l'avantage net d'exploitation procuré par l'énergie électrique produite par les tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering, par rapport à l'énergie électrique produite par des groupes au charbon semblables aux groupes 1 et 2 de la centrale de Lambton.

Pendant la période d'arrêt des tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering, de 1983 à 1988, pour le remplacement des tubes de force, le calcul de la récupération a donné lieu à des montants négatifs, qui ont été portés au crédit des comptes d'exploitation des exercices couverts par cette période. Les montants cumulés, intérêt compris, sont inclus dans les débiteurs à long terme. Depuis la remise en service de la dernière des deux tranches, les montants négatifs cumulés, intérêt compris, sont portés en réduction des récupérations payables à la province de l'Ontario et à Énergie atomique du Canada limitée pendant la durée restante de l'Accord nucléaire.

Régime de retraite

Le régime de retraite est un régime contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés permanents d'Ontario Hydro. Aux fins comptables, les coûts découlant du régime sont déterminés de manière actuarielle à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction sur les effets des événements futurs sur la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées de retraite, et de l'évaluation de l'actif du régime de retraite à partir d'une moyenne de cinq ans de la valeur marchande. Les surplus et les déficits enregistrés par le régime sont amortis selon la méthode de dotation uniforme sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des employés couverts par le régime de retraite d'Ontario Hydro.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés à l'exception de ceux liés directement à la conception ou à la construction d'une installation donnée, qui sont capitalisés comme faisant partie de l'installation.

ONTARIO HYDRO

ÉTAT DES RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

en millions de dollars	1991	1990
Produits		
Produits provenant de la vente de puissance et d'énergie primaires		
Services municipaux	**4 873**	4 373
Clients ruraux au détail	**1 397**	1 297
Clients industriels directs	**811**	792
	7 081	6 462
Produits provenant de la vente de puissance et d'énergie secondaires (note 1)	**62**	22
	7 143	6 484
Charges		
Exploitation, entretien et administration	**2 037**	1 927
Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique	**1 128**	1 035
Achats de puissance	**151**	477
Accord nucléaire - Récupération	**(6)**	(15)
Montants perçus par le gouvernement provincial (note 2)	**252**	235
Amortissement (note 3)	**1 136**	908
	4 698	4 567
Bénéfice avant charges de financement	**2 445**	1 917
Charges de financement		
Intérêts (note 4)	**2 234**	1 803
Opérations de change	**7**	(15)
	2 241	1 788
Bénéfice net	**204**	129
Affectations (prélèvements)		
Remboursement de la dette	**416**	374
Fluctuations de tarifs et éventualités	**(212)**	(245)
	204	129

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers

ONTARIO HYDRO

BILAN

au 31 décembre 1991

	1991	1990
en millions de dollars		
ACTIF		
Immobilisations (note 5)		
Immobilisations en service	**34 369**	32 497
Moins amortissement cumulé	**8 744**	7 823
	25 625	24 674
Constructions en cours	**12 545**	10 465
	38 170	35 139
Actif à court terme		
Débiteurs	**919**	751
Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique (note 6)	**1 342**	1 352
Matériaux et fournitures, au prix coûtant	**402**	398
	2 663	2 501
Autres éléments d'actif		
Charges non amorties de la dette	**252**	248
Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible (note 7)	**81**	709
Frais reportés non amortis (note 8)	**858**	227
Coûts reportés découlant du régime de retraite	**515**	–
Frais reportés non amortis relatifs à la gestion de la demande	**94**	9
Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif	**611**	540
	2 411	1 733
	43 244	39 373

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers

ONTARIO HYDRO

en millions de dollars	1991	1990
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	**30 097**	27 701
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 10)	**641**	622
Créditeurs et charges à payer	**876**	727
Billets à payer à court terme	**94**	108
Intérêts courus	**942**	768
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	**2 063**	1 677
	4 616	3 902
Autres éléments de passif		
Créditeurs à long terme et charges à payer	**571**	230
Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié (note 11)	**1 341**	1 124
	1 912	1 354
ÉVENTUALITÉS (note 7)		
CAPITAUX PROPRES		
Affectations accumulées au remboursement de la dette	**4 716**	4 301
Réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités	**1 776**	1 988
Contributions de la province de l'Ontario au titre de la construction rurale	**127**	127
	6 619	6 416
	43 244	39 373

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil,

M. Eliesen

Le président,

Toronto, Canada
le 9 mars 1992

ÉTAT DES AFFECTATIONS ACCUMULÉES AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

			1991	1990
	Services municipaux	*District électrique (Clients ruraux au détail et clients industriels directs)*	*Total*	*Total*
en millions de dollars				
Solde au début de l'exercice	**2 974**	**1 327**	**4 301**	3 927
Affectation	**288**	**128**	**416**	374
Transferts et remboursements pour annexions par services municipaux	**14**	**(15)**	**(1)**	–
Solde à la fin de l'exercice	**3 276**	**1 440**	**4 716**	4 301

ÉTAT DE LA RÉSERVE POUR FLUCTUATIONS DE TARIFS ET ÉVENTUALITÉS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

					1991	1990
	Provisions constituées dans l'intérêt de tous les clients	*Provisions constituées dans l'intérêt de certains groupes de clients*				
		Services municipaux	*Clients ruraux au détail*	*Clients industriels directs*	*Total*	*Total*
en millions de dollars						
Solde au début de l'exercice	**1 967**	**1**	**14**	**6**	**1 988**	2 233
Affectation (prélèvement)	**(209)**	**–**	**–**	**(3)**	**(212)**	(245)
Solde à la fin de l'exercice	**1 758**	**1**	**14**	**3**	**1 776**	1 988

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers

ONTARIO HYDRO

ÉTAT DE LA PROVENANCE DES FONDS INVESTIS DANS DES IMMOBILISATIONS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

	1991	1990
en millions de dollars		
Liquidités provenant de l'exploitation (note 12)	**1 381**	754
Liquidités provenant du financement		
Émission de titres de dette à long terme	**5 787**	4 148
Remboursement de la dette à long terme	**(3 044)**	(1 633)
	2 743	2 515
Variations des liquidités		
Dette bancaire – augmentation	**19**	266
Billets à payer à court terme (diminution) augmentation	**(14)**	108
	5	374
Liquidités provenant du financement	**2 748**	2 889
Liquidités provenant de l'exploitation et du financement	**4 129**	3 643
Liquidités utilisées pour l'investissement dans d'autres éléments d'actif	**(773)**	(51)
Liquidités investies dans des immobilisations (note 12)	**3 356**	3 592

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers

ONTARIO HYDRO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PUISSANCE ET ÉNERGIE SECONDAIRES

Les produits provenant de la vente de puissance et d'énergie secondaires représentent les 60 millions de dollars (20 millions de dollars en 1990) tirés de la vente d'électricité à des sociétés américaines d'électricité.

2. MONTANTS PERÇUS PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

en millions de dollars	1991	1990
Redevances d'eau	105	102
Frais de garantie de dette	147	133
	252	235

Les montants perçus par le gouvernement provincial sont les montants qu'Ontario Hydro verse au gouvernement provincial de l'Ontario pour les frais de garantie de dette et les redevances d'eau.

Redevances d'eau

À la rubrique «Redevances d'eau», figurent les montants versés à la province de l'Ontario en contrepartie de l'usage de l'eau à des fins de production d'hydroélectricité.

Frais de garantie de dette

La province de l'Ontario a statué qu'Ontario Hydro devait payer à la province des frais annuels de garantie de dette s'élevant à 0,5 % de la dette totale garantie par la province non réglée au 31 décembre de l'exercice précédent.

3. AMORTISSEMENT

en millions de dollars		1991	1990
Amortissement des immobilisations en service		991	858
Amortissement des frais reportés		39	39
Frais d'enlèvement d'immobilisations		140	87
Autres frais d'enlèvement		84	38
		1 254	1 022
Moins :			
Amortissement imputé	– aux constructions en cours	68	59
	– à la production d'eau lourde	50	50
	– au combustible utilisé pour la production d'énergie électrique	2	2
Autres		(2)	3
		118	114
		1 136	908

ONTARIO HYDRO

4. INTÉRETS

en millions de dollars	1991	1990
Intérêts sur obligations, billets et autres titres	3 462	3 096
Intérêts sur les frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible	121	108
	3 583	3 204
Moins		
Intérêts imputés – aux constructions en cours	1 093	1 169
– à la production d'eau lourde	62	71
– au combustible utilisé pour la production d'énergie électrique	38	78
Intérêts gagnés sur placements	156	83
	1 349	1 401
	2 234	1 803

5. IMMOBILISATIONS

en millions de dollars	1991 *Immobilisations en service*	*Amortissement cumulé*	*Constructions en cours*
Centrales – hydroélectriques	2 172	714	473
– à combustible fossile	3 972	1 705	664
– nucléaires	14 184	2 561	8 935
Eau lourde	2 909	391	1 453
Transport et distribution	8 192	1 979	895
Installations de production d'eau lourde	1 129	603	–
Installations d'administration et de service	1 811	791	125
	34 369	8 744	12 545

en millions de dollars	1990 *Immobilisations en service*	*Amortissement cumulé*	*Constructions en cours*
Centrales – hydroélectriques	1 972	689	81
– à combustible fossile	3 992	1 630	527
– nucléaires	13 545	2 118	7 718
Eau lourde	2 907	340	1 181
Transport et distribution	7 349	1 797	839
Installations de production d'eau lourde	1 129	551	–
Installations d'administration et de service	1 603	698	119
	32 497	7 823	10 465

ONTARIO HYDRO

5. IMMOBILISATIONS *suite*

La majeure partie des constructions en cours au 31 décembre 1991 concernait le programme de construction de la centrale nucléaire de Darlington. Le coût des travaux de construction en cours associés à ce programme, y compris l'eau lourde, s'élevait à 9 482 millions de dollars au 31 décembre 1991 (8 268 millions de dollars en 1990).

La tranche 2 de la centrale de Darlington a été déclarée en service industriel en octobre 1990. En décembre 1990, l'examen d'un problème de rechargement du combustible a révélé que certaines grappes de combustible étaient endommagées. En conséquence, la tranche 2 a été arrêtée en janvier 1991 pour permettre une inspection plus complète et l'investigation du problème. Quoique cette investigation ne soit pas encore terminée, la tranche 2 devrait être remise en service au cours du deuxième semestre de 1992. La tranche 1 était dans sa phase de mise en service quand elle a été arrêtée en mars 1991 afin que soient effectués des essais ainsi qu'une inspection dans la perspective d'un endommagement éventuel des grappes de combustible. La tranche 1 a été remise en service en décembre 1991 et a atteint sa puissance maximale en janvier 1992, avant d'être de nouveau arrêtée pour inspection et essais supplémentaires. Il est prévu que les tranches 1 et 3 soient déclarées en service au cours du deuxième semestre de 1992. La tranche 4 devrait être mise en service en 1993. Une fois terminée, la centrale nucléaire de Darlington fournira 3 524 mégawatts de puissance sûre. Les coûts d'achèvement de ce programme sont estimés à 1 149 millions de dollars, ce qui comprend l'inflation et l'intérêt d'un montant d'environ 754 millions de dollars. Compte tenu des incertitudes liées aux longs délais d'exécution des travaux et aux dates prévues de mise en service, ces coûts sont sujets à modification.

6. COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

en millions de dollars	1991	1990
Stocks – uranium	773	733
– charbon	483	518
– mazout	86	101
	1 342	1 352

7. ACOMPTES NON AMORTIS SUR LA FOURNITURE DE COMBUSTIBLE

en millions de dollars	1991	1990
Uranium – Rio Algom Limited	68	399
– Denison Mines Limited	13	310
	81	709

Il y a plusieurs années, Ontario Hydro a conclu des contrats à long terme avec Rio Algom Limited (Rio Algom) et Denison Mines Limited (Denison) pour la fourniture d'uranium.

Rio Algom Limited : En juin 1991, Ontario Hydro et Rio Algom se sont entendues pour modifier leur contrat à long terme de fourniture d'uranium (le contrat Rio Algom). Les modifications comprennent une réduction des prix s'appliquant à la livraison de concentrés uranifères entre 1991 et 1996. De plus, Ontario Hydro et Rio Algom se sont entendues pour annuler le contrat Rio Algom à compter du 31 décembre 1996. À l'expiration du contrat Rio Algom, Rio Algom n'est pas tenue de rembourser les acomptes non recouvrés faits par Ontario Hydro relativement aux frais de démarrage, et Ontario Hydro est tenue de payer les coûts d'annulation liés à la mine, y compris les coûts associés à la fermeture de la mine. Ontario Hydro fera des contributions d'un total de 65 millions de dollars pendant la période comprise entre 1991 et 1993, dans le cadre du Programme de développement économique de la région d'Elliot Lake, mis en place par le gouvernement provincial (programme d'Elliot Lake). Les acomptes non recouvrés à l'expiration du contrat Rio Algom et les frais connexes, les coûts estimés d'annulation liés à la mine et les contributions au programme d'Elliot Lake sont estimés à un total

ONTARIO HYDRO

7. ACOMPTES NON AMORTIS SUR LA FOURNITURE DE COMBUSTIBLE *suite*

de 448 millions de dollars. Ce montant ne sera pas imputé directement aux résultats de 1991, car le conseil d'administration, en vertu des pouvoirs dont il est investi pour fixer les tarifs, a déterminé que ce montant serait reporté et amorti sur les tarifs de façon linéaire entre 1994 et 2003 (voir note 8).

Denison Mines Limited : En avril 1991, Ontario Hydro a avisé Denison, conformément aux clauses du contrat, que leur contrat de fourniture d'uranium à long terme (le contrat Denison) serait annulé à compter du 1er janvier 1993. À l'annulation du contrat Denison, Denison n'est pas tenue de rembourser les acomptes non recouvrés faits par Ontario Hydro relativement aux frais de démarrage. Les acomptes non recouvrés à la date effective de l'annulation du contrat Denison et les frais connexes sont estimés à 269 millions de dollars. Ce montant ne sera pas imputé directement aux résultats de 1991, car le conseil d'administration, en vertu des pouvoirs dont il est investi pour fixer les tarifs, a déterminé que ce montant serait reporté et amorti sur les tarifs de façon linéaire pendant la période comprise entre 1992, première année où ces coûts peuvent être reflétés dans les tarifs, et 2001 (voir note 8).

En novembre 1991, Denison a soumis à Ontario Hydro une déclaration contenant une estimation de la facture globale proposée pour la fourniture d'uranium à Ontario Hydro en 1992. Cette proposition contient un montant supplémentaire important reflétant l'amortissement et les autres coûts qui, de l'avis de Denison, découlent d'une révision de la durée de vie prévue de sa mine d'uranium d'Elliot Lake, suite à l'annulation du contrat par Ontario Hydro et à la décision de Denison de fermer la mine. Ontario Hydro a informé Denison que sa déclaration ne satisfaisait pas à l'obligation qu'a Denison de fournir une estimation valide du coût de production d'une livre de concentré uranifère pour 1992. La position prise par Denison aurait pour résultat des charges supplémentaires estimées à plus de 300 millions de dollars pour la fourniture d'uranium en 1991 et 1992. Le 30 janvier 1992, Ontario Hydro a intenté une action contre Denison à la Cour de l'Ontario (Division générale) pour contester le bien-fondé de ces charges et demander au tribunal de statuer sur certains aspects du contrat Denison eu égard à ce différend. Par la suite, le 27 février 1992, Denison, en invoquant le fait que le différend devait être soumis à arbitration conformément au contrat Denison, a demandé au tribunal de prendre une ordonnance suspendant l'action d'Ontario Hydro. Il est impossible à l'heure actuelle de déterminer comment le différend sera résolu, et aucune provision n'a donc été inscrite aux états financiers d'Ontario Hydro relativement aux montants en litige.

8. FRAIS REPORTÉS NON AMORTIS

en millions de dollars	1991	1990
Usine d'eau lourde de Bruce D	74	111
Centrale de Wesleyville	4	7
Contrats de fourniture de mazout	29	58
Entente d'achat de charbon	34	51
Contrats de fourniture d'uranium	717	–
	858	227

Les frais reportés non amortis sont les montants que le conseil d'administration a décidé, en vertu des pouvoirs dont il est investi pour fixer les tarifs, de reporter et d'amortir de façon linéaire sur les tarifs d'électricité pendant un nombre déterminé d'années.

Suite à la décision prise par Ontario Hydro en 1991 de modifier le contrat de fourniture d'uranium à long terme passé avec Rio Algom Limited, et d'annuler le contrat de fourniture d'uranium à long terme passé avec Denison Mines Limited, 592 millions de dollars ont été transférés des «Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible» (voir note 7).

En 1991, 40 millions de dollars et 46 millions de dollars (39 millions de dollars et 46 millions de dollars en 1990) ont été imputés respectivement à l'amortissement et au poste «Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique».

ONTARIO HYDRO

9. DETTE À LONG TERME

en millions de dollars	1991	1990
Obligations et billets à payer	32 098	29 292
Autre dette à long terme	62	86
	32 160	29 378
Moins la tranche de la dette échéant à moins d'un an	2 063	1 677
	30 097	27 701

L'encours des obligations et billets à payer, exprimé en dollars canadiens, est ventilé ci-dessous par année d'échéance et monnaie de paiement.

	1991				1990	
Année d'échéance	*Encours en capital*			*Taux moyen pondéré du coupon*	*Encours en capital*	*Taux moyen pondéré du coupon*
	Dollars canadiens	*Devises*	*Total*		*Total*	
	en millions de dollars			*en pourcentage*	*en millions de dollars*	*en pourcentage*
1991	–	–	–		1 653	
1992	1 139	898	2 037		2 021	
1993	2 799	41	2 840		2 800	
1994	1 323	562	1 885		1 927	
1995	1 836	735	2 571		2 697	
1996	2 461	164	2 625		–	
1 - 5 ans	9 558	2 400	11 958	10,8	11 098	11,0
6 - 10 ans	6 734	1 127	7 861	10,4	6 531	10,0
11 - 15 ans	1 782	370	2 152	10,8	3 509	11,2
16 - 20 ans	3 403	2 192	5 595	10,5	5 281	10,4
21 - 25 ans	648	534	1 182	11,8	1 873	13,2
26 ans et plus	3 350	–	3 350	10,4	1 000	10,9
	25 475	6 623	32 098	10,6	29 292	10,8
Monnaies de paiement :						
Dollars canadiens			25 475		22 446	
Dollars US			6 496		6 846	
Francs suisses			127		–	
			32 098		29 292	

ONTARIO HYDRO

9. DETTE À LONG TERME *suite*

Le capital et les intérêts des obligations et des billets à payer sont détenus ou garantis par la province de l'Ontario.

Les obligations et les billets à payer en dollars US comprennent les obligations d'Ontario Hydro d'une valeur de 4 292 millions de dollars (5 056 millions de dollars en 1990) détenues par la province de l'Ontario et dont les échéances sont identiques à celles des titres de la province de l'Ontario émis aux États-Unis pour le compte d'Ontario Hydro.

Ontario Hydro a pris des dispositions financières afin que les taux d'intérêt soient déterminés avant les émissions d'obligations futures. Au 31 décembre 1991, Ontario Hydro s'était engagée à vendre 717 millions de dollars d'obligations du gouvernement canadien en 1992 (néant en 1990).

Ontario Hydro a pris des dispositions financières afin de couvrir une partie de son risque de change lié à la dette à long terme. Ces dispositions concernent des contrats de change à terme, des contrats de troc de devises et des contrats d'options sur devises. Au 31 décembre 1991, les contrats de change à terme portaient sur 2 834 millions de dollars US (1 128 millions de dollars US en 1990), au cours moyen pondéré en dollars canadiens de 1,22 (1,27 en 1990). Ces contrats de change à terme couvrent des paiements de capital et d'intérêt totalisant 1 567 millions de dollars US exigibles en 1992 et des paiements de capital et d'intérêt totalisant 1 267 millions de dollars US exigibles entre 1993 et 1998. Des contrats de troc de devises portant sur des paiements de capital et d'intérêt d'un total de 897 millions de dollars US et de 261 millions de francs suisses restaient à exécuter au 31 décembre 1991 (850 millions de dollars US en 1990). De ce montant, 60 millions de dollars US et 11 millions de francs suisses sont exigibles en 1992, et 837 millions de dollars US et 250 millions de francs suisses sont exigibles de 1993 à 2001. Des contrats d'option donnant le droit à Ontario Hydro d'acheter 135 millions de dollars US restaient à exécuter au 31 décembre 1991 (néant en 1990).

Autre dette à long terme			**1991**	1990
	Année d'échéance	*Taux d'intérêt*		
		en pourcentage	*en millions de dollars*	*en millions de dollars*
Solde à payer à Énergie atomique du Canada limitée sur l'achat de l'usine d'eau lourde de Bruce A	1992	7,8	**24**	47
Contrat de location capitalisé pour l'édifice du siège social, payable en dollars US	2005	8,0	**38**	39
			62	**86**

Les remboursements, en capital seulement, de la dette mentionnée ci-dessus s'élèveront à 34 millions de dollars au cours des cinq prochains exercices. La tranche payable à moins d'un an représente 26 millions de dollars (24 millions de dollars en 1990).

10. DETTE BANCAIRE

La dette bancaire comprend des marges de crédit bancaire à court terme d'un montant de 600 millions de dollars. Ces marges de crédit sont non garanties et portent intérêt approximativement au taux de base canadien.

ONTARIO HYDRO

11. FRAIS À PAYER POUR L'ENLÈVEMENT D'IMMOBILISATIONS ET L'ÉVACUATION DU COMBUSTIBLE IRRADIÉ

en millions de dollars	1991	1990
Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations		
– frais de déclassement	376	330
– frais d'enlèvement des canaux de combustible	347	278
	723	608
Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié	618	516
	1 341	1 124

Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations

Ces frais comprennent les coûts de déclassement des centrales nucléaires, des centrales à combustible fossile et des installations de production d'eau lourde à la fin de leur durée d'utilisation, et les coûts d'enlèvement de certains canaux de combustible de réacteurs nucléaires qui seront probablement remplacés au cours de la durée d'utilisation des réacteurs nucléaires. Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations sont les suivantes :

- déclassement des centrales nucléaires entre 2042 et 2065 fondé sur un démantèlement reporté (démantèlement après remisage, avec surveillance pendant 30 ans après l'arrêt des réacteurs), et distance de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations d'évacuation,
- démantèlement des usines de production d'eau lourde de Bruce A, B et D entre 1995 et 2005,
- taux d'intérêt variant jusqu'en 2065 entre 9 % et 11 % (1990 : entre 9 % et 10 %),
- taux d'inflation variant jusqu'en 2065 entre 4 % et 7 % (1990 : entre 4 % et 7 %),
- enlèvement des canaux de combustible de la tranche 4 de la centrale nucléaire de Pickering A entre 1991 et 1993 (1990 : tranches 3 et 4 entre 1989 et 1992), des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Bruce A entre 1993 et 1999 (1990 : entre 1993 et 1999), et des tranches 3 et 4 de cette même centrale entre 2002 et 2010 (1990 : entre 2002 et 2010), des tranches de la centrale nucléaire de Pickering B entre 2012 et 2017 (1990 : entre 2012 et 2017), des tranches de la centrale de Bruce B entre 2014 et 2019 (1990 : entre 2014 et 2019), et des tranches de la centrale de Darlington entre 2019 et 2024 (1990 : entre 2019 et 2024).

Compte tenu des variations possibles des facteurs présentés ci-dessus et des méthodes utilisées pour le déclassement et l'enlèvement des canaux de combustible, ces estimations sont sujettes à révision.

Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié sont les suivantes :

- date prévue de mise en service des installations d'évacuation du combustible nucléaire irradié : 2025 (1990 : 2025),
- distance de transport entre les centrales nucléaires et les installations d'évacuation : 1 000 kilomètres,
- taux d'intérêt jusqu'à la date d'évacuation : entre 9 % et 11 % (1990 : entre 9 % et 10 %),
- taux d'inflation jusqu'à la date d'évacuation : entre 4 % à 7 % (1990 : entre 4 % et 7 %).

Compte tenu des incertitudes liées aux techniques d'évacuation et aux facteurs mentionnés ci-dessus, ces estimations sont sujettes à modification.

ONTARIO HYDRO

12. ÉTAT DE LA PROVENANCE DES FONDS INVESTIS DANS DES IMMOBILISATIONS

L'état de la provenance des fonds investis dans des immobilisations retrace l'investissement dans des immobilisations des liquidités provenant des activités d'exploitation et de financement, et les effets des variations des créditeurs et des charges à payer afférentes à l'investissement dans des immobilisations au cours de l'exercice. Cet état met en évidence les fonds investis dans des immobilisations à la lumière du niveau actuel des activités de construction d'Ontario Hydro dont le financement est fourni par deux sources : les liquidités provenant de l'exploitation et les liquidités provenant du financement. Les liquidités provenant du financement représentent les liquidités provenant de l'émission de titres de dette à long terme, moins les remboursements de la dette à long terme, et les effets des variations des liquidités qui sont définies comme étant l'encaisse et les placements à court terme, moins la dette bancaire et les billets à payer à court terme.

Les liquidités provenant de l'exploitation, et la comparaison de l'investissement dans des immobilisations avec les fonds investis dans des immobilisations sont résumées ci-dessous.

en millions de dollars	1991	1990
Liquidités provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	204	129
Éléments ne nécessitant aucun mouvement de fonds au cours de l'exercice		
Amortissement	1 136	908
Amortissement des gains et pertes de change	(22)	(48)
Provision pour frais d'évacuation du combustible irradié	45	35
Autres	42	121
	1 405	1 145
Variations du fonds de roulement hors caisse et des créditeurs à long terme afférentes à l'exploitation – (augmentation)	(24)	(391)
Liquidités provenant de l'exploitation	1 381	754
Investissement dans des immobilisations		
Comparaison des variations des immobilisations au cours de l'exercice, et de l'investissement dans des immobilisations et des fonds investis dans des immobilisations pour l'exercice :		
Variations des immobilisations	3 031	2 777
Amortissement des immobilisations en service	991	858
Moins amortissement imputé à la production d'eau lourde et aux constructions en cours	(119)	(108)
	872	750
Valeur comptable nette des immobilisations vendues ou mises hors service	31	17
Investissement dans des immobilisations	3 934	3 544
Variations des créditeurs et charges à payer relatives à l'investissement dans des immobilisations – (augmentation) diminution	(578)	48
Fonds investis dans des immobilisations	3 356	3 592

ONTARIO HYDRO

13. RETRAITE, ASSURANCE ET SOINS MÉDICAUX

Les programmes d'avantages sociaux destinés aux employés d'Ontario Hydro comprennent les régimes de retraite, d'assurance-vie collective et d'invalidité à long terme. L'actif de ces régimes ainsi que l'évolution de l'actif au cours de l'exercice figurent dans les états financiers de la caisse de retraite et d'assurance et ils ne sont pas inclus dans les états financiers d'Ontario Hydro.

Régime de retraite

En juin 1991, Ontario Hydro et le syndicat des employés d'Ontario Hydro (OHEU), section 1000 du Syndicat canadien de la fonction publique, (le syndicat) sont parvenus à un accord relativement aux demandes de redressement financier concernant les contributions effectuées par la Société en 1965, de 1980 à 1985, et de 1987 à 1989. Conformément à cet accord, Ontario Hydro accepte de payer au régime de retraite un montant supplémentaire de 228 millions de dollars, plus l'intérêt payable sur ce montant au taux de rendement de la caisse de retraite du 1er janvier 1991 à la date de paiement. Le corps représentatif des spécialistes et des cadres d'Ontario Hydro a accepté les termes de l'accord. L'homologation de l'accord par le tribunal, obtenue en novembre 1991, fait que l'entente lie les bénéficiaires actuels et passés du régime de retraite, ainsi que leurs ayants droit. Ontario Hydro a depuis versé les 228 millions de dollars plus intérêt au régime de retraite. Le montant payé a été imputé au poste «Coûts reportés découlant du régime de retraite» du bilan, dont le solde représente la différence cumulative existant entre les contributions annuelles et les coûts annuels découlant du régime de retraite. Ontario Hydro et le syndicat ont aussi convenu de s'en référer aux tribunaux quant au litige restant, qui concerne la gestion du régime de retraite.

Les coûts découlant du régime de retraite ont été de 143 millions de dollars en 1991 (165 millions de dollars en 1990). En 1991, quelque 94 millions de dollars (124 millions de dollars en 1990) des coûts découlant du régime de retraite ont été imputés aux résultats et 49 millions de dollars (41 millions de dollars en 1990) ont été capitalisés.

Les coûts découlant du régime de retraite pour 1991 ont été déterminés de manière actuarielle aux fins comptables à partir des hypothèses les plus probables suivantes, lesquelles tiennent compte de la nature à long terme du régime de retraite :

- taux utilisé pour actualiser la valeur des prestations futures – 8,75 % (1990 : 8,50 %),
- taux utilisé pour évaluer les frais d'intérêt – 8,75 % (1990 : 8,50 %),
- taux utilisé pour évaluer le rendement du capital investi : 9,75 % (1990 : 8,50 %),
- taux d'évolution des salaires – 5,75 % (1990 : 5,75 %),
- taux utilisé pour évaluer les améliorations des prestations de retraite visant à compenser en partie l'effet de la hausse du coût de la vie – 3,75 % (1990 : 3,75 %),
- durée moyenne du reste de la carrière active des employés – 16 ans (1990 : 16 ans).

D'après ces hypothèses, la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées était estimée à 5 430 millions de dollars au 31 décembre 1991 (4 756 millions de dollars en 1990), et l'actif du régime de retraite, à 5 227 millions de dollars (4 489 millions de dollars en 1990) selon une moyenne de cinq ans de la valeur marchande.

ONTARIO HYDRO

13. RETRAITE, ASSURANCE ET SOINS MÉDICAUX *suite*

Régime d'assurance-vie collective

L'actif du régime d'assurance-vie collective s'élevait au 31 décembre 1991 à 4 millions de dollars (13 millions de dollars au 31 décembre 1990). Cet actif est utilisé depuis le 1er avril 1986 pour payer la part de l'employé et de l'employeur des primes d'assurance de tous les employés membres du régime, et ce, jusqu'à son épuisement.

Régime collectif de soins médicaux

Ontario Hydro offre un régime collectif de soins médicaux à ses employés. En 1991, le coût de ce régime a été de 42 millions de dollars (37 millions de dollars en 1990).

Autres prestations versées aux employés retraités

Outre les prestations de retraite, Ontario Hydro verse les prestations prévues par les régimes collectifs d'assurance-vie et de soins médicaux à ses employés à la retraite et, dans certains cas, au conjoint survivant et aux personnes à charge non mariées de ses anciens employés. Les coûts des prestations relatives aux régimes collectifs d'assurance-vie et de soins médicaux sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont engagés. En 1991, le coût de ces prestations s'est élevé à 14 millions de dollars (12 millions de dollars en 1990).

14. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 1991, quelque 145 millions de dollars de frais de recherche et de développement ont été imputés aux résultats, et 20 millions ont été capitalisés (respectivement 148 millions et 16 millions de dollars en 1990).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR PROVINCIAL

À la Régie des alcools de l'Ontario
et à la ministre de la Consommation et du Commerce.

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 1992, ainsi que l'état des recettes non réparties pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 1992 et le résultat de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date conformément à la convention comptable décrite à la note afférente aux états financiers.

J.F. Otterman

Toronto (Ontario)
Le 16 juillet 1992

J.F. Otterman, f.c.a.
Vérificateur provincial adjoint

RÉGIE DES ALCOOLS

ACTIF	1992 (milliers$)	1991 (milliers$)
Actif à court terme		
Encaisse et investissements à court terme	36 218	55 648
Comptes clients, clientèle commerciale et autres	3 540	16 391
Stocks, au prix coûtant	165 525	157 250
Frais payés d'avance	1 872	1 923
	207 155	231 212
PASSIF ET RECETTES NON RÉPARTIES		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	118 212	116 677
Recettes non réparties	88 943	114 535
	207 155	231 212

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvé par :

Le Président du conseil

Le vice-président par intérim
Finances et Administration

RÉGIE DES ALCOOLS

ÉTAT DES RECETTES ET DES RECETTES NON RÉPARTIES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1991

	1992 (milliers $)	1991 (milliers $)
Ventes et autres recettes	1 833 386	1 936 710
Frais et dépenses		
Coût des produits vendus	861 164	977 861
Succursales de ventes au détail et commercialisation	225 540	216 330
Administration	43 928	43 319
Entreposage et distribution	27 592	26 642
Immobilisations	25 754	29 751
	1 183 978	1 293 903
Recettes nettes de l'exercice	649 408	642 807
Recettes non réparties à l'ouverture de l'exercice	114 535	121 728
	763 943	764 535
Moins les versements effectués au Trésorier de l'Ontario en acompte sur les recettes nettes	675 000	650 000
Recettes non réparties, fin de l'exercice	88 943	114 535

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANICIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1992

1. PRINCIPALE CONVENTION COMPTABLE

Les états financiers de la Régie sont préparés selon les conventions comptables généralement reconnues, sauf en ce qui concerne les immobilisations qui sont radiées des dépenses d'exploitation dès leur acquisition.

2. ASSURANCES

La politique de la Régie est d'auto-assurer ses succursales contre les dommages à la propriété qui peuvent être causés par les incendies, l'eau, le vandalisme ou le vol. Tous les autres biens importants sont assurés auprès de compagnies d'assurances.

3. ENGAGEMENTS DE LOCATION

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(milliers$)
1993	21 669
1994	15 651
1995	13 300
1996	10 593
1997	7 956
Par la suite	11 832
	81 001

4. RÉGIME DE RETRAITE

La régie assure des prestations de retraite à ses employés permanents par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires mise sur pied par la province de l'Ontario. Les cotisations de la Régie à cette caisse au cours de l'exercice se sont élevées à 15 207 196 (1991 - 15 076 861$). Cette somme représente les cotisations courantes et les versements additionnels requis pour acquitter la quote-part de la Régie au titre des dettes non provisionnées le 1er janvier 1990. Ces versements additionnels seront requis au cours des 38 prochaines années.

5. PASSIF ÉVENTUEL

Des poursuites judiciaires ont été intentées contre la RAO par des transporteurs aériens importants pour contester le droit de la Régie de percevoir des majorations de prix sur des boissons alcooliques importées en Ontario par ces transporteurs aériens. On ne peut prédire l'issue de cette action ni déterminer les montants en jeu. Un jugement contre la Régie, le cas échéant, sera comptabilisé comme un rajustement préalable durant l'exercice au cours duquel la réclamation sera réglée.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO, AU MINISTRE DES TRANSPORTS ET AU VÉRIFICATEUR PROVINCIAL

Nous avons vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 1992 et les états de l'avoir, des résultats d'exploitation et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 29 mai 1992

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Bilan au 31 mars
(en milliers de dollars)

	1992	1991
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	8 686 $	8 138 $
Comptes débiteurs	6 535	4 572
Dépôt auprès de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	9 647	8 473
Montant à recevoir de la province de l'Ontario	9 390	18 750
Pièces de rechange et fournitures	1 379	1 588
Frais payés d'avance	681	675
	36 318	42 196
Autres éléments d'actif (note 2)	1 598	1 598
Dépôt pour l'achat d'un terrain (note 3)	54 500	–
Immobilisations		
Terrains	53 342	35 824
Bâtiments et matériel (note 4)	546 169	474 015
Améliorations locatives, déduction faite de l'amortissement cumulé de 2 103 $ (1 719 $ en 1991)	6 019	5 887
Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer, déduction faite de l'amortissement cumulé de 84 849 $ (71 122 $ en 1991)	189 700	140 970
Travaux sur les voies et installation, déduction faite de l'amortissement cumulé de 5 988 $ (3 917 $ en 1991)	37 109	36 975
Travaux en cours		
Programme d'extension du service du réseau GO	18 488	71 840
Autres	77 744	119 576
	928 571	885 087
	1 020 987 $	928 881 $
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges	34 858	42 168
Revenu reporté à l'égard des billets vendus et non utilisés	3 058	1 626
	37 916	43 794
Avoir		
Province de l'Ontario	983 071	885 087
	1 020 987 $	928 881 $

AU NOM DES MEMBRES,

_____, président du conseil

_____, membre

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Avoir

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	1992	1991
Avoir au début de l'exercice	885 087 $	774 666 $
Apport de capital de la province de l'Ontario	100 851	158 030
Moins : Sommes d'argent rendues à la province de l'Ontario	(1 843)	–
Amortissement de l'apport de capital	(53 134)	(47 609)
Valeur comptable des immobilisations aliénées	(2 390)	–
Avoir des immobilisations	928 571	885 087
Apport de capital de la province de l'Ontario à l'égard d'un dépôt pour l'achat d'un terrain	54 500	–
Avoir à la fin de l'exercice	983 071 $	885 087 $

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	1992	1991
Revenus		
Services de transport de banlieue	92 916 $	91 887 $
Revenus divers (note 6)	4 702	3 905
Gain à la vente d'immobilisations	826	138
	98 444	95 930
Dépenses (note 7)		
Salaires et charges sociales	45 020	42 264
Avantages	8 673	9 847
Transport et communication	1 634	1 662
Services	23 548	21 678
Matériel, fournitures et services publics	21 341	22 059
Exploitation des trains	70 506	64 417
	170 722	161 927
Perte d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations	72 278	65 997
Amortissement des immobilisations	53 134	47 609
Perte d'exploitation	125 412	113 606
Subvention d'exploitation de la province de l'Ontario, y compris l'amortissement	125 412	113 606
Revenu net pour l'exercice	– $	– $

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	1992	1991
Liquidités provenant des (affectées aux) activités d'exploitation		
Perte d'exploitation	(125 412) $	(113 606) $
Éléments hors caisse :		
Amortissement	53 134	47 609
Gain à la vente d'immobilisations	(826)	(138)
	(73 104)	(66 135)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	548	(2 097)
	(72 556)	(68 232)
Liquidités provenant des (affectées aux) activités d'investissement		
Nouvelles immobilisations	(99 008)	(162 133)
Dépôt sur l'achat d'un terrain	(54 500)	–
Produit de l'aliénation d'immobilisations	3 216	157
	(150 292)	(161 976)
Liquidités provenant des activités de financement		
Province de l'Ontario :		
Subvention d'exploitation	72 278	65 997
Apport de capital	100 851	158 030
Apport de capital pour un dépôt sur l'achat d'un terrain	54 500	–
Sommes d'argent rendues à la province de l'Ontario	(1 843)	–
Aliénation d'immobilisations	(2 390)	–
	223 396	224 027
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	548	(6 181)
Encaisse au début de l'exercice	8 138	14 319
Encaisse à la fin de l'exercice	8 686 $	8 138 $

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1992
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables figurent ci-après :

a) Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont évaluées au moindre du prix coûtant et du coût de remplacement.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant.

La Régie pourvoit à l'amortissement des différentes catégories d'éléments d'actif selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

Bâtiments et matériel	
Abris et guichets	5 ans
Autres bâtiments	20 ans
Révisions des locomotives	5 ans
Locomotives et groupes électrogènes	20 ans
Autre matériel roulant des chemins de fer	25 ans
Autobus	12 ans
Terrains de stationnement	20 ans
Divers : Mobilier et agencements	12 ans
Autres	3 à 5 ans
Améliorations des droits de passage et de l'atelier de chemins de fer	20 ans
Travaux sur les voies et installation	20 ans
Améliorations locatives	20 ans

c) Revenus tirés des services de transport de banlieue

Les revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu. Les montants reportés figurent dans le bilan à titre de passif à court terme.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1992
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Subventions

Les subventions d'exploitation accordées par la province de l'Ontario sont comptabilisées à titre de réduction des pertes d'exploitation. Les gains ou les pertes à l'aliénation d'immobilisations sont compris dans les résultats. L'apport de capital de la province de l'Ontario est inclus dans l'avoir et est porté aux résultats sur la durée d'utilisation des éléments d'actif connexes.

2. Autres éléments d'actif

Un solde de 891 $ découlant de la vente d'un terrain excédentaire est compris dans les autres éléments d'actif. Cet élément d'actif est garanti par une hypothèque de deuxième rang sur la propriété.

Des intérêts sont imputés à un taux de 8 %, majoré de 1 % à la fin de chaque période de cinq ans jusqu'au 28 février 2013, moment où le produit doit être versé. Des intérêts additionnels peuvent être imputés selon le revenu net tiré de la propriété. Le total des intérêts pour un an ne peut excéder 18 %.

3. Dépôt pour l'achat d'un terrain

Le 9 avril 1991, la Régie a conclu un accord en vue d'acquérir le triage Danforth auprès des Chemins de fer nationaux du Canada pour 54 500 $. Les fonds sont détenus en fiducie en attendant une évaluation environnementale et portant intérêt au profit du vendeur.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1992
(en milliers de dollars)

4. Bâtiments et matériel

	1992		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiments	75 872 $	24 646 $	51 226 $
Locomotives et groupes électrogènes	123 475	19 812	103 663
Voitures coach	22 280	22 280	–
Autre matériel roulant des chemins de fer	409 527	76 894	332 633
Autobus	46 259	17 042	29 217
Terrains de stationnement	23 062	6 154	16 908
Autres	27 014	14 492	12 522
	727 489 $	181 320 $	546 169 $

	1991		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiments	63 619 $	20 885 $	42 734 $
Locomotives, révisions et groupes électrogènes	132 294	21 049	111 245
Voitures coach	24 896	24 401	495
Autre matériel roulant des chemins de fer	322 833	59 777	263 056
Autobus	40 828	20 026	20 802
Terrains de stationnement	21 872	5 003	16 869
Autres	28 945	10 131	18 814
	635 287 $	161 272 $	474 015 $

La Régie cherche un acheteur pour 86 voitures coach, jugées excédentaires.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1992
(en milliers de dollars)

5. Ententes d'exploitation

Une partie importante des services offerts par la Régie est exploitée par des parties externes utilisant le matériel roulant de la Régie. Ces services sont régis par des ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et Canadien Pacifique Limitée.

6. Revenus divers

Les revenus divers se composent comme suit :

	1992	1991
Intérêts créditeurs	1 314 $	956 $
Location de matériel roulant	602	207
Location de surfaces	1 217	1 186
Revenu de publicité	524	351
Commissions sur les ventes de billets	647	719
Autres	398	486
	4 702 $	3 905 $

7. Dépenses

Du montant total des dépenses, il est jugé que 155 133 $ (149 243 $ en 1991) pourront être recouvrés des passagers et d'autres sources de revenu. Le montant pouvant finalement être recouvré a été fixé par la Régie à 65 % des dépenses recouvrables. En 1992, le total des revenus s'élève à 98 444 $ (95 930 $ en 1991), soit un recouvrement de 63,5 % (64,3 % en 1991) des dépenses recouvrables.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1992
(en milliers de dollars)

8. Engagements

Les versements minimaux en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1992 - 1993	4 507 $
1993 - 1994	3 916
1994 - 1995	3 480
1995 - 1996	3 344
1996 - 1997	3 335
Par la suite	29 638
	48 220 $

En plus des engagements mentionnés ci-dessus, la Régie a conclu une entente visant la location d'un terrain. Le loyer annuel aux termes de ce bail, qui échoit en 2079, s'établit à 153 $.

9. Régimes de retraite

La Régie assure des prestations de retraite à la quasi-totalité de ses employés permanents en faisant partie du Régime de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. Durant l'exercice, la part de la Régie des cotisations au régime s'est chiffrée à 2 694 $ (2 470 $ en 1991). Ce montant équivaut à l'obligation totale de la Régie et est compris dans les charges dans l'état des résultats d'exploitation.

10. Rémunération du conseil

Durant l'exercice, la rémunération versée aux membres du conseil d'administration s'est élevée à environ soixante mille dollars (cinquante-sept mille dollars en 1991).

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'ADMINISTRATEUR

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 1991 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'administrateur du régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif net du régime disponible pour le service des prestations au 31 décembre 1991, ainsi que l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Peat Marwick Thorne

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 7 février 1992

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, ET PRESTATIONS CONSTITUÉES
au 31 décembre 1991

(en milliers de dollars)	1991	1990
ACTIF NET		
Actif		
Placements (note 4 a))	**23 969 732**	19 456 242
Somme à recevoir de la province de l'Ontario		
Cotisations patronales	**1 059 409**	848 701
Intérêts sur les cotisations patronales	**130 420**	96 182
	1 189 829	944 883
Encaisse	**7 950**	–
Immobilisations (note 2)	**1 477**	–
	25 168 988	20 401 125
Passif		
Dette bancaire	–	2 534
Créditeurs et charges à payer	**2 036**	13 397
Somme à payer aux courtiers	**470 087**	260 862
	472 123	276 793
Actif net disponible pour le service des prestations	**24 696 865**	20 124 332
Ajustement de la valeur du marché (note 4 b))	**(883 000)**	709 000
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	**23 813 865**	20 833 332
PRESTATIONS CONSTITUÉES		
Valeur actuarielle des prestations constituées (note 5)	**27 479 000**	24 391 000
Déficit	**3 665 135**	3 557 668

Au nom du conseil,
Le président,

Un membre du conseil,

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

(en milliers de dollars)	1991	1990
Revenus		
Revenus de placement (note 6)	**1 896 440**	1 957 716
Évolution non matérialisée de la valeur du marché des placements (note 6)	**1 947 145**	(926 357)
	3 843 585	1 031 359
Cotisations (note 8)	**1 529 804**	1 300 448
Rachats de cotisations retirées	**29 181**	13 342
Transferts provenant d'autres régimes	**24 590**	19 262
	5 427 160	2 364 411
Charges		
Prestations versées (note 9)	**806 427**	741 938
Remboursement de cotisations	**11 272**	11 180
Transferts à d'autres régimes	**11 527**	6 816
Frais d'administration (note 10)	**25 401**	20 303
	854 627	780 237
Augmentation de l'actif net	**4 572 533**	1 584 174
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	**20 124 332**	18 540 158
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	**24 696 865**	20 124 332

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les présents états financiers présentent la situation financière globale du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) considéré comme une entité distincte, indépendante de ses corépondants et de ses participants.

b) Placements

Les placements sont présentés à la valeur du marché et sont inscrits à la date où ils sont négociés. Les débentures de la province de l'Ontario, qui ne sont pas négociables, sont inscrites à la valeur du marché estimative calculée en actualisant le flux monétaire d'après les rendements de titres comparables sur le marché à la fin de l'exercice. Les titres du marché monétaire sont inscrits à la fraction non amortie du coût, qui se rapproche de la valeur du marché. Les obligations et les actions sont évaluées aux cours du marché à la fin de l'exercice. Les placements immobiliers sont évalués par des évaluateurs indépendants.

Le régime utilise des contrats à terme de taux d'intérêt et des options sur titres d'emprunt pour couvrir les taux d'intérêt sur son portefeuille de débentures non négociables. Les contrats à terme de taux d'intérêt et les options sur titres d'emprunt sont inscrits à la valeur du marché, et les gains ou pertes imputés aux revenus.

Les gains et les pertes sur la vente de placements sont déterminés en utilisant le coût moyen et sont imputés aux revenus de placement.

Les dividendes sont constatés par régularisation à la date ex-dividende.

c) Cotisations de la province de l'Ontario

Les paiements spéciaux et provisoires de la province de l'Ontario (la province) sur la dette non capitalisée sont inscrits à l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

d) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur du marché des placements et les soldes d'encaisse libellés en devises et figurant à l'état de l'actif net sont convertis au taux en vigueur à la fin de l'exercice. Le gain ou la perte non matérialisé(e) ainsi enregistré(e) figure à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations.

e) Prestations

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du régime n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la Loi sur le régime de retraite des enseignants.

a) Généralités

Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées dont les corépondants sont la province de l'Ontario et les participants. Ce régime est obligatoire pour la plupart des personnes qui sont admissibles à y participer. Les cotisations sont versées par les participants actifs, par des écoles privées et organismes désignés et par la province. Le régime est enregistré auprès de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario sous le numéro C008450.

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus tirés de leur placement. Le calcul de la valeur des prestations est effectué d'après des évaluations actuarielles (se reporter à la note 5). En vertu du paragraphe 5 (3) de la Loi, la province est tenue de couvrir toute insuffisance annuelle du flux monétaire après l'aliénation de tous les éléments d'actif du régime pouvant être vendus.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, le salaire moyen des cinq meilleures années et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de l'âge de 55 ans. Si la somme de l'âge du participant et de ses années de service équivaut à 90, une rente de retraite non réduite peut lui être versée, à 65 ans ou à tout autre âge.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge, aux participants frappés d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service décomptées. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant et pourraient l'être au décès d'un retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survie ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Rachat de cotisations

Les participants peuvent racheter des cotisations cor-

g) Retraits
Sous réserve des dispositions d'immobilisation des cotisations, les remboursements en cas de sortie du régime et les transferts, y compris les intérêts, sont payables lorsqu'un participant cesse d'avoir un emploi dans le secteur de l'enseignement.

h) Impôts sur le revenu
Le régime est un régime de rente agréé en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu. Le numéro d'enregistrement du régime est le 0345785.

i) Indexation des prestations
Les prestations de retraite sont rajustées en fonction de l'inflation à 100 % de l'indice des prix à la consommation, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté.

2. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

En date du 1er janvier 1991, le régime a changé sa méthode de comptabilisation des immobilisations pour une base prospective. Auparavant, les immobilisations étaient imputées à l'exercice de leur acquisition.

Les immobilisations sont maintenant capitalisées et amorties sur leur durée d'utilisation estimative. Ce changement permet un plus juste rapprochement de la dotation aux amortissements et des revenus courants. L'effet de ce changement sur les résultats de 1991 et des exercices précédents n'a pas été assez important pour donner lieu au retraitement des résultats des exercices précédents.

3. LOI DE 1989 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET LOI DE 1991 LA MODIFIANT

La législature de l'Ontario a modifié la loi régissant le régime de retraite en date du 31 décembre 1989. La Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants a remplacé l'ancienne loi, mais a prorogé le régime énoncé dans celle-ci, y compris les prestations découlant de la Loi sur l'indexation des régimes de retraite.

La Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants a aussi désigné le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil de retraite) administrateur du régime et gestionnaire de la caisse de retraite. La Caisse de retraite des enseignants a été prorogée sous une nouvelle appellation, la Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, pour la constitution des prestations.

En décembre 1991, la législature de l'Ontario a adopté la Loi de 1991 modifiant la Loi sur le régime de retraite des enseignants (la loi de modification), pour permettre la création d'un partenariat sur un pied d'égalité entre la province et les participants. Au titre de ce partenariat, ils sont corépondants du régime et en assument la gestion et la responsabilité financière. La loi de modification est entrée en vigueur le 1er janvier 1992.

Aux termes de la loi de modification, la province et les participants au régime finiront par se partager à parts égales les gains ou les pertes actuariels futurs. Ce partage se fera progressivement sur une période de cinq ans, basé sur les évaluations actuarielles, comme suit :

	Partie à partager également entre les participants au régime et la province
Du 1er janv. 1990 au 31 déc. 1991	0 %
Du 1er janv. 1992 au 31 déc. 1993	40 %
Du 1er janv. 1994 au 31 déc. 1996	60 %
Après le 1er janv. 1997	100 %

Jusqu'au 31 décembre 1996, la province utilisera la partie non partagée de tout gain pour réduire le déficit actuariel au 1er janvier 1990. La province remettra à la caisse la partie non partagée de toute perte en effectuant des versements spéciaux sur une période d'au plus 15 ans.

La province et les participants doivent s'entendre sur l'affectation de la partie partagée de tout gain ou de toute perte. Les gains peuvent servir à réduire le taux de cotisation ou à augmenter les prestations. On prévoit que les pertes seront compensées par une augmentation du taux de cotisation.

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

4. PLACEMENTS

a) Les placements comprennent les titres suivants :

(en milliers de dollars)	1991		1990	
	Valeur du marché	**Prix coûtant**	Valeur du marché	Prix coûtant
Débentures de la province de l'Ontario	**18 189 737**	**15 944 065**	16 449 120	15 964 917
Valeurs à court terme				
Bons du Trésor et billets à court terme	**568 729**	**568 729**	1 313 161	1 313 161
Dépôts à terme	**210**	**210**	72 000	72 000
	568 939	**568 939**	1 385 161	1 385 161
Actions				
Canadiennes	**2 618 499**	**2 537 631**	519 862	505 776
Étrangères	**1 795 719**	**1 504 165**	806 680	775 029
	4 414 218	**4 041 796**	1 326 542	1 280 805
Obligations canadiennes	**601 527**	**583 833**	295 419	296 530
Biens immobiliers	**179 629**	**179 629**	–	–
Hypothèques	**15 682**	**15 682**	–	–
	23 969 732	**21 333 944**	19 456 242	18 927 413

Ces chiffres comprennent les intérêts courus et les dividendes de 519 854 $ (502 462 $ en 1990).

b) La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été établie de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché (en conformité avec les hypothèses retenues pour l'évaluation des prestations constituées). Cette valeur est obtenue en ajustant les valeurs du marché pour tenir compte de tout écart entre les rendements réel et prévu du régime, de façon uniforme sur une période de cinq exercices. Cet ajustement a eu pour résultat de réduire de 883 millions de dollars l'actif net disponible pour le service des prestations, en regard d'une augmentation de 709 millions de dollars en 1990.

5. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La valeur actualisée des prestations de retraite constituées a été déterminée conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les régimes de retraite, selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables du conseil. La méthode actuarielle et les hypothèses diffèrent de celles utilisées dans l'établissement des engagements de retraite aux fins de la capitalisation, tel qu'il est décrit à la note 7. Le cabinet d'actuaires, William M. Mercer Limitée, a établi la valeur actuarielle au 1er janvier 1991, et cette valeur a été actualisée par extrapolation au 31 décembre 1991.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles actualisées au cours de l'exercice ont été établies comme suit:

(en milliers de dollars)	**1991**	1990
Valeur actuarielle actualisée des prestations constituées au début de l'exercice	**24 391 000**	21 912 000
Intérêts cumulés sur les prestations	**2 588 000**	2 309 000
Prestations constituées	**1 180 000**	923 000
Prestations versées	**(818 000)**	(753 000)
Modifications du régime	**(305 000)**	–
Variation des hypothèses actuarielles	**164 000**	–
Pertes actuarielles	**279 000**	–
Valeur actuarielle actualisée des prestations constituées à la fin de l'exercice	**27 479 000**	24 391 000

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

La diminution de la valeur actuarielle actualisée des prestations constituées imputable aux modifications du régime a trait à la suppression du maximum de 35 années de services validables.

Les hypothèses ayant servi à déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	1991	1990
Rendement de l'actif		
pour exercices jusqu'à l'an 2000	10,25 %	10,50 %
par la suite	9,25 %	9,25 %
Augmentations salariales	5,75 %	6,00 %
Taux d'inflation	4,50 %	4,50 %

6. REVENUS DE PLACEMENT

(en milliers de dollars)	1991	1990
Intérêts		
Encaisse et valeurs à court terme	96 336	188 036
Débentures de la province de l'Ontario	1 595 694	1 762 762
Obligations canadiennes	69 371	1 022
Hypothèques	457	–
	1 761 858	1 951 820
Dividendes		
Actions canadiennes	57 289	2 531
Actions étrangères	39 657	3 193
	96 946	5 724
Biens immobiliers	3 565	–
	1 862 369	1 957 544
Gains matérialisés sur les placements	34 071	172
	1 896 440	1 957 716
Évolution non matérialisée de la valeur du marché des placements	1 947 145	(926 357)
	3 843 585	1 031 359

7. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à la Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants, les participants actifs doivent verser 8,9 % de leur salaire au régime.

Conformément à la Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants, la province était tenue de fournir le solde de la capitalisation requise pour assurer que les prestations seront entièrement capitalisées au moment de la retraite des participants, d'après une évaluation fondée sur la continuité de l'exploitation au 1er janvier 1990. Cette évaluation actuarielle initiale préparée par William M. Mercer Limitée conformément aux exigences de la Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants et de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite, a donné lieu, en raison de la nature des hypothèses retenues, à une dette actuarielle non capitalisée plus élevée que le déficit établi aux fins comptables.

La dette actuarielle non capitalisée de 7,8 milliards de dollars que cette évaluation initiale a mise en lumière sera réglée par la province sur une période de 40 ans commençant le 1er janvier 1990, par voie de paiements spéciaux. Ces paiements mensuels sont évalués à un pourcentage constant de la rémunération future prévue, à partir duquel les prestations sont calculées, sur les prochains 40 ans, pour tous les participants actifs du régime au cours de cette période.

À partir du 1er janvier 1990 et jusqu'à ce que l'évaluation initiale ait été déposée auprès de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario (la commission), la province était tenue d'effectuer des versements mensuels provisoires, tel qu'il est stipulé par la Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants. L'écart entre les paiements effectués avant le dépôt de l'évaluation initiale le 1er octobre 1991 et ceux requis pour cette période seront comblés par la province, intérêts compris, dans les 15 mois suivant l'approbation par la Commission de l'évaluation initiale. L'écart entre les paiements effectués et ceux requis selon l'évaluation initiale s'est élevé à 149 millions de dollars.

La province peut verser les paiements spéciaux par anticipation, les intérêts étant rajustés en conséquence.

La Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants exige également l'évaluation initiale du taux de cotisation qui assurera que les cotisations futures couvriront les prestations et les charges futures. En se fondant sur l'évaluation initiale, le taux de cotisation a été maintenu à 8,9 %.

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

8. COTISATIONS

(en milliers de dollars)	1991	1990
Participants		
Services courants	560 612	506 704
Rachats	36 298	18 639
Province de l'Ontario		
Service courants (y compris des intérêts de 97 320 $; 1990 – 74 782 $)	654,329	579 483
Engagements non capitalisés	269,707	187 275
Autres employeurs		
Services courants	8,858	8 347
	1 529 804	1 300 448

9. PRESTATIONS VERSÉES

(en milliers de dollars)	1991	1990
Rentes de retraite	733 225	673 536
Rentes d'invalidité	21 404	20 113
Prestations de décès		
Rentes de survie	47 344	44 420
Paiements forfaitaires	4 454	3 869
	806 427	741 938

10. FRAIS D'ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)	1991	1990
Salaires et charges sociales	13 720	11 506
Locaux et matériel	4 293	3 794
Services de consultation	2 505	1 976
Communications et déplacements	1 873	1 785
Honoraires de gestion des placements	1 323	55
Frais de garde et de banque	747	312
Papeterie et fournitures	537	564
Rémunération des membres du conseil et des comités	146	148
Honoraires de vérification	136	82
Publications et droits réglementaires	63	41
Frais divers	58	40
	25 401	20 303

11. ÉVENTUALITÉS

a) Une réclamation a été faite au régime relativement à des mesures de correction entreprises par le conseil en septembre 1986 afin de se conformer à une interprétation juridique d'une loi antérieure. Ces mesures ont donné lieu à la réduction d'environ 1500 rentes sur une base prospective. La Cour suprême de l'Ontario s'est prononcée en faveur de l'interprétation donnée par le conseil à l'égard de cette réclamation, mais le demandeur a interjeté appel.

b) En 1991, certains participants ont demandé au tribunal d'ordonner au conseil de retraite d'accepter leurs demandes de rachat de cotisations pour des interruptions de service après une période de suppléance. Le tribunal s'est prononcé en faveur de l'interprétation donnée par les participants et a émis l'ordonnance demandée. Plusieurs autres participants qui étaient des enseignants suppléants pourraient demander à racheter des cotisations en se fondant sur cette décision. Selon le conseil de retraite, le régime devra prendre en charge un coût actuariel éventuel de 576 millions de dollars de plus si tous les rachats possibles sont effectués. Le conseil de retraite a interjeté appel auprès de la Cour d'appel de l'Ontario.

L'issue de ces deux appels ne peut actuellement être déterminée avec certitude. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les présents états financiers. Tout règlement sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il sera effectué.

12. ENGAGEMENTS

a) Au 31 décembre 1991, le régime s'est engagé à financer divers placements en titres de participation pour environ 98 millions de dollars.

b) Aux termes d'un contrat de location de bureaux, le régime s'est engagé à verser un loyer annuel de 1,3 million de dollars pour 1992, et de 1,8 million par année de 1993 à 1997.

13. CHIFFRES DONNÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres présentés à des fins de comparaison ont été réagencés afin de permettre le rapprochement avec ceux de 1991.

À la Société d'exploitation de la Place Ontario et au ministre du Tourisme et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan de la Société d'exploitation de la Place Ontario au 31 mars 1992 et l'état des résultats d'exploitation et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

J.F. Otterman

Toronto (Ontario)
le 10 juillet 1992

J.F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial
adjoint

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO
Bilan au 31 mars 1992

Actif	1992 (en dollars)	1991 (en dollars)
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme	563 926	1 487 066
Débiteurs	251 108	92 951
Stocks		
- fournitures	195 307	86 195
- revente	24 990	18 527
Frais payés d'avance	100 639	63 516
	1 135 970	1 748 255
Passif et bénéfices non répartis (déficit)		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 332 671	1 044 637
Impôts fonciers à payer	260 796	251 838
Produits comptabilisés d'avance	242 263	182 525
	1 835 730	1 479 000
Bénéfices non répartis (déficit)	(699 760)	269 255
	1 135 970	1 748 255

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Société,

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Résultats d'exploitation et déficit de l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992 (en dollars)	1991 (en dollars)
Bénéfice d'exploitation (Annexe 1)	13 452 026	14 214 063
Subvention d'exploitation de la province de l'Ontario	6 420 000	6 446 800
	19 872 026	20 666 863
Dépenses d'administration et d'exploitation (Annexe 2)	20 734 478	20 316 202
Bénéfice net/(Perte nette d'exploitation)	(862 482)	344 661
Subvention d'immobilisations de la province de l'Ontario	6 591 000	2 895 000
Dépenses en immobilisations	6 697 563	(3 119 815)
	(106 563)	(224 815)
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(969 015)	119 846
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	269 255	149 409
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	(699 760)	269 255

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Annexe 1
Bénéfice d'exploitation
de l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992 (en dollars)	1991 (en dollars)
Droits d'entrée (note 2)	1 143 186	6 370 116
Ventes de billets pour le Forum (note 2)	2 163 903	—
Droits d'entrée à la Cinésphère	1 345 433	221 790
Stationnement	1 743 200	1 551 804
Produits d'autres attractions	1 367 035	1 245 651
Concessions (note 3)	2 036 432	1 666 938
Produits de parrainage -	1 350 000	1 055 000
Bénéfice brut -	1 029 683	616 729
Programme d'hiver	602 613	599 715
Marina	189 578	358 507
Intérêts créditeurs	480 963	527 813
Autres		
	13 452 026	14 214 063

Annexe 2
Dépenses d'administration et d'exploitation
de l'exercice terminé le 31 mars 1992

Traitements, salaires	7 608 290	7 284 121
Avantages sociaux)	983 501	863 523
Programmes et spectacles	3 468 174	3 191 645
Publicité	2 201 298	2 138 337
Entretien des lieux et services divers	2 076 187	2 226 533
Impôts fonciers	1 097 196	1 157 702
Frais généraux et de bureau	1 185 148	1 261 750
Services publics	944 765	863 887
Fournitures	588 905	641 918
Services de sécurité	517 376	450 139
Intérêts créditeurs	53 254	153 844
Films	18 785	24 520
Jetons de présence	21 599	58 283
Dépenses de parrainage		
	20 734 478	20 316 202

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1992

1. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, la seule exception étant que la Société impute les acquisitions d'immobilisations aux dépenses de l'exercice lors de l'achat, et crédite toutes les subventions d'immobilisations et subventions spéciales aux revenus de l'exercice où elles sont reçues.

b) Les stocks de fournitures sont évalués au prix coûtant. Les stocks de revente sont évalués selon le montant le moins élevé du coût, déterminé selon la méthode de l'épuisement successif, ou de la valeur nette de réalisation.

2. MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'ADMISSION AU PARC

La Société d'exploitation a ouvert gratuitement ses portes au public tout au long de la saison d'exploitation de 1991, à l'exception des cinq jours où elle offrait un feu d'artifice et des vingt jours que dure la Canadian National Exhibition (CNE). Par contre, les spectacles du Forum et de la Cinésphère, qui auparavant étaient compris dans les droits d'entrée au parc, étaient payants, à cette exception près que l'entrée à la Cinésphère a été, elle aussi, gratuite pendant la durée de la CNE.

3. CONCESSIONS

Les produits des concessions comprennent les loyers payés par les concessionnaires et le restaurant Trillium, qui est exploité par une entreprise privée en vertu d'un contrat de gestion.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
du 31 mars 1992

4. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre des prestations de retraite à ses employés permanents, qui versent des cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires créée par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à cette caisse au cours de l'exercice a été de 336 000 $ (294 000 $ en 1991) et est comptabilisée au poste des avantages sociaux qui figure dans l'annexe des dépenses d'administration et d'exploitation. Ce montant comprend les contributions actuelles et les paiements supplémentaires requis pour couvrir la portion de la dette estimative non provisionnée de la caisse au 1er janvier 1990 payable par la Société. On continuera de verser ces paiements supplémentaires, s'élevant à 100 000 $ au cours du présent exercice, au cours des 38 prochaines années.

5. PASSIF ÉVENTUEL

En juillet 1989, la Société, l'ancien président et deux anciens directeurs généraux ont été cités comme défendeurs dans une poursuite intentée par un concessionnaire. La demande en dommages-intérêts s'élève à 11,5 millions de dollars. La Société a également été citée comme défenderesse dans deux autres poursuites intentées, en avril et en juillet 1991, elles aussi par des concessionnaires. Cette fois, le montant total de la demande en dommages-intérêts s'élève à trois millions de dollars. La Société pense être en très bonne posture et prend toutes les mesures nécessaires. À l'heure actuelle, il est impossible d'établir ce qu'il en coûtera à la Société, le cas échéant.

6. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice précédent ont été réordonnés, lorsqu'il y avait lieu, pour se conformer à la présentation des états financiers de 1992.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil d'administration de la
Société d'hypothèques de l'Ontario et au
ministre des Services gouvernementaux

Nous avons vérifié le bilan de la **Société d'hypothèques de l'Ontario** au 31 mars 1992 et les états des résultats, du surplus d'apport et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1992 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Ernst & Young

Toronto, Canada
le 29 mai 1992

Comptables agréés

Société d'hypothèques de l'Ontario

BILAN

Au 31 mars

	1992 $ [en milliers de dollars]	1991 $
ACTIF		
Hypothèques *[note 2]*	10 412	11 036
Biens immobiliers *[note 3]*	625	686
Encaisse	2 644	2 577
Débiteurs	259	504
	13 940	14 803
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Créditeurs et charges à payer	394	222
Dividendes à payer au trésorier de l'Ontario	312	778
Total du passif	706	1 000
Avoir des actionnaires		
Capital-actions *[note 5]*		
Autorisé et émis		
10 actions, sans valeur nominale	—	—
Surplus d'apport	7 601	8 170
Bénéfices non répartis	5 633	5 633
Total de l'avoir des actionnaires	13 234	13 803
	13 940	14 803

Voir les notes complémentaires

Au nom du Conseil d'administration,

Membre du Conseil

Membre du Conseil

Société d'hypothèques de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	1992 $	1991 $
	[en milliers de dollars]	
PRODUITS		
Intérêts sur les hypothèques	1 225	1 260
Intérêts bancaires	246	385
Réduction de la provision et de la réserve pour les hypothèques *[note 2]*	149	146
Gain à la vente de biens acquis	—	45
Frais d'administration	58	52
	1 678	1 888
CHARGES		
Frais d'administration des hypothèques	108	124
Autres	17	—
	125	124
Bénéfice net de l'exercice	1 553	1 764

Voir les notes complémentaires

Société d'hypothèques de l'Ontario

ÉTAT DU SURPLUS D'APPORT

Exercice terminé le 31 mars

	1992	1991
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Solde au début de l'exercice	**8 170**	8 906
Rendement du surplus d'apport pour le trésorier de l'Ontario	(569)	(736)
Solde à la fin de l'exercice	**7 601**	8 170

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 mars

	1992	1991
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Solde au début de l'exercice	**5 633**	5 633
Bénéfice net de l'exercice	1 553	1 764
Dividendes déclarés au trésorier de l'Ontario	(1 553)	(1 764)
Solde à la fin de l'exercice	**5 633**	5 633

Voir les notes complémentaires

Société d'hypothèques de l'Ontario

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1992

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société d'hypothèques de l'Ontario [la «Société»] a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies et associations* en 1948 et a été en activité jusqu'au 1er avril 1982, date à laquelle son actif, son passif et son avoir ont été transférés à la Société foncière de l'Ontario [«SFO»]. La SFO a cessé ses activités le 31 mars 1987, date à laquelle la Société a repris les siennes en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, et certains éléments d'actif et de passif de la SFO lui ont été transférés. Toutes les actions en circulation de la Société sont maintenant détenues en fiducie pour la Couronne au nom de la province de l'Ontario [la «Province»]. La Société remet les fonds excédentaires à la Province sous forme de dividendes trimestriels, provenant de bénéfices, et de rendement du surplus d'apport, provenant de remboursements du capital.

Conformément à la politique du gouvernement, la Société a vendu la majorité de son portefeuille hypothécaire pendant l'exercice terminé le 31 mars 1988, le reste pouvant être vendu en partie à une date ultérieure. La Société a conclu une entente avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour l'administration du reste de ses hypothèques.

La Société administre certains programmes d'encouragement à la création de logements en tant que mandataire de la Province. Les avances consenties dans le cadre de ces programmes figurent dans les Comptes publics, mais ne sont pas comprises dans les comptes de la Société. La Société gère également 1 999 baux de terrains [754 résidentiels et 1 245 commerciaux] pour le compte du ministère des Services gouvernementaux, de même qu'un portefeuille d'hypothèques de deuxième rang pour le compte de la Province. Les frais d'administration liés à ces hypothèques figurent dans les charges de la Société.

Le ministère des Services gouvernementaux paie les salaires, les avantages sociaux et les autres charges administratives de la Société.

Hypothèques

Les hypothèques sont comptabilisées à la valeur du capital impayé plus l'intérêt couru moins la provision et la réserve pour les pertes.

Biens immobiliers

Le coût des biens immobiliers acquis en raison du non-paiement des prêts hypothécaires comprend le solde des hypothèques ainsi que les frais d'exploitation déduction faite des loyers perçus. Ces biens sont par la suite vendus dans le but de recouvrer la valeur des hypothèques s'y rattachant.

Constatation des produits

Les produits provenant de la vente de biens immobiliers sont constatés lorsque les titres sont cédés à l'acheteur.

Société d'hypothèques de l'Ontario

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1992

2) HYPOTHÈQUES

Les hypothèques sont composées des éléments suivants :

	1992	1991
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Non assurées	13 064	13 817
Assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*	113	133
	13 177	13 950
Provision et réserve pour les hypothèques	(2 765)	(2 914)
	10 412	11 036

Le montant total indiqué pour les hypothèques au 31 mars 1992 est constitué de 6 974 686 $ en hypothèques de premier rang [128 logements; 1991 – 149 logements] et de 6 202 510 $ en hypothèques de deuxième rang [424 logements; 1991 – 485 logements]. Les dates d'échéance vont jusqu'à 19 ans pour les hypothèques de premier rang et jusqu'à 31 ans pour les hypothèques de deuxième rang. Les taux d'intérêt s'échelonnent de 8 à 14,25 pour cent.

3) BIENS IMMOBILIERS

La Société détient 48 biens acquis [1991 – 48] par suite de non-paiement de la part des débiteurs hypothécaires. Ces biens comprennent des maisons en rangée, des logements en copropriété et des maisons unifamiliales.

4) ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été dressé séparément puisque les mouvements de trésorerie pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement se dégagent clairement des autres états financiers.

5) CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions a une valeur attribuée de 1 $ l'action, conformément à la loi.

Société d'hypothèques de l'Ontario

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1992

6) CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les chiffres correspondants ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 1992.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

Nous avons vérifié le bilan de Société de développement des transports de l'Ontario au 31 décembre 1991 et l'état des résultats d'exploitation et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 1992

Société de développement des transports de l'Ontario

Bilan au 31 décembre 1991

	1991	1990
Actif		
Encaisse	82 714 $	– $
Participation dans la Société de développement du transport urbain Ltée (note 2)	9 108 746	20 424 000
Intérêts	12 568	71 465
	9 204 028 $	20 495 465 $
Passif		
Endettement bancaire	– $	1 718 355 $
Somme à payer à la Société de développement du transport urbain Ltée	–	4 708 871
	–	6 427 226
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé :		
50 000 actions spéciales sans droit de vote et sans valeur nominale		
20 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis :		
3 700 000 actions ordinaires	11 100 000	11 100 000
Surplus d'apport (note 3)	408 076 163	396 187 524
	419 176 163	407 287 524
Déficit	409 972 135	393 219 285
	9 204 028	14 068 239
	9 204 028 $	20 495 465 $

AU NOM DU CONSEIL,

_____, administrateur

_____, administrateur

Société de développement des transports de l'Ontario

Résultats d'exploitation et déficit

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

	1991	1990
Intérêts créditeurs	621 150 $	– $
Moins-value de la participation dans la Société de développement du transport urbain Ltée (note 2)	(17 374 000)	(4 900 000)
Intérêts débiteurs	–	(44 095 751)
Perte pour l'exercice	16 752 850	(48 995 751)
Déficit au début de l'exercice	393 219 285	344 223 534
Déficit à la fin de l'exercice	409 972 135 $	393 219 285 $

Société de développement des transports de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

1. Conventions comptables

Les états financiers de la société ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Participation dans la Société de développement du transport urbain Ltée

La participation dans la Société de développement du transport urbain Ltée est comptabilisée selon la méthode des participations à la valeur de consolidation.

Conversion des devises

L'endettement bancaire américain de la société a été converti en monnaies canadiennes au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. La Société de développement du transport urbain Ltée («SDTU Ltée») prendra en charge les gains et les pertes actuels et futurs de l'endettement bancaire américain de la société.

2. Participation dans la Société de développement du transport urbain Ltée

Compte tenu de la situation financière de la SDTU Ltée, il a été jugé opportun de ramener la participation à la situation nette au 31 décembre 1991.

3. Surplus d'apport

Durant l'exercice, la société a reçu 11 888 639 $ du gouvernement de l'Ontario afin de financer les activités de la SDTU Ltée et de rembourser l'endettement bancaire.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'ACTIONNAIRE

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société de développement du transport urbain Ltée au 31 décembre 1991 et les états consolidés des résultats d'exploitation et du déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 1992

Société de développement du transport urbain Ltée

Bilan consolidé au 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
Actif		
Encaisse	3 317 $	9 661 $
Comptes débiteurs	1 024	2 889
Somme à recevoir de l'actionnaire, la Province de l'Ontario	150	150
Somme à recevoir de SDTU Inc. (note 4)	6 588	–
Débenture (note 3)	20 000	20 000
Moins : Provision pour le montant irrécouvrable (note 3)	(20 000)	–
Somme à recevoir d'une société affiliée	–	4 708
	11 079 $	37 408 $
Passif		
Comptes créditeurs et charges	1 267	1 929
Provision pour les coûts afférents aux contrats	703	15 055
	1 970	16 984
Éventualités (note 7)		
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 5)	280 691	280 691
Surplus d'apport (note 6)	6 059	–
	286 750	280 691
Déficit	277 641	260 267
	9 109	20 424
	11 079 $	37 408 $

AU NOM DU CONSEIL,

_____, administrateur

_____, administrateur

Société de développement du transport urbain Ltée

Résultats d'exploitation et déficit consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
Revenus		
Contrats	298 $	– $
Intérêts	387	2 633
	685	2 633
Dépenses		
Provision pour le montant irrécouvrable (note 3)	20 000	–
Contrats, y compris la provision pour les coûts futurs afférents à l'exécution des contrats et la contrepassation des provisions afférentes à des contrats résiliés	(1 941)	7 533
	18 059	7 533
Perte pour l'exercice	17 374	4 900
Déficit au début de l'exercice	260 267	255 367
Déficit à la fin de l'exercice	277 641 $	260 267 $

Société de développement du transport urbain Ltée

Évolution de la situation financière consolidée

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991
(en milliers de dollars)

	1991	1990
Activités d'exploitation		
Perte pour l'exercice	(17 512) $	(4 900) $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Diminution nette de la provision pour les coûts afférents aux contrats	(14 352)	(12 630)
Provision pour le montant irrécouvrable	20 000	–
	(11 864)	(17 530)
Diminution nette des coûts reportés afférents aux contrats	–	5 792
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	(539)	45
	(12 403)	(11 693)
Activités de financement		
Augmentation du surplus d'apport	6 059	–
Émission d'actions privilégiées	–	5 000
	6 059	5 000
Diminution de l'encaisse	(6 344)	(6 693)
Encaisse au début de l'exercice	9 661	16 354
Encaisse à la fin de l'exercice	3 317 $	9 661 $

Société de développement du transport urbain Ltée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

1. Cessation des activités

En date du 1er juillet 1986, la société a vendu ses immobilisations, sa technologie, son stock, ses autres éléments d'actif et ses contrats aux Entreprises Lavalin Inc. («Lavalin»), qui a acheté l'actif par l'entremise d'une nouvelle société, la SDTU Inc. Aux termes de la vente, la société a conservé ses principaux contrats actuels (les «contrats conservés») (se reporter à la note 7). La société est responsable de l'exécution des contrats conservés, de même que de toutes les garanties et les questions liées à l'accomplissement des travaux. Dans le cadre du contrat de vente, la société a conclu une convention d'agence aux termes de laquelle la SDTU Inc. a convenu d'achever, pour le compte de la société, tous les contrats conservés. Les revenus futurs n'ont pas suffi à compenser les dépenses requises pour terminer les contrats de la société. Par conséquent, les provisions pour les coûts estimatifs requis pour terminer tous les contrats et mettre fin aux activités de la société ont été cumulées. Ces coûts comprennent les pertes estimatives afférentes aux contrats, les provisions liées aux garanties, les frais de gestion, les frais généraux ainsi que tous les frais d'exploitation nécessaires pour respecter les engagements garantis.

Le 8 novembre 1991, Lavalin a fait faillite et la province de l'Ontario a pris le contrôle de la SDTU Inc. et en a financé l'exploitation jusqu'au 7 février 1992, date où presque tous les éléments d'actif de la SDTU Inc. ont été vendus à Bombardier Inc.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la société ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le résumé des principales conventions comptables figure ci-après :

a) Comptabilisation des contrats à long terme

Les revenus et les dépenses aux termes de contrats pour lesquels le recouvrement des coûts est prévu sont comptabilisés au fur et à mesure que les coûts sont engagés et que les honoraires sont gagnés. Les revenus et les dépenses afférents aux contrats à forfait à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, en se fondant sur les coûts engagés. Les provisions pour les pertes sur les contrats sont inscrites dès que les pertes sont constatées.

b) Conversion des devises

Dans le cadre de ses activités, la société a négocié et a comptabilisé certains contrats en dollars américains. Les comptes d'actif et de passif afférents à ces contrats sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux moyen pondéré de l'exercice. La société a également pris en charge les gains et les pertes actuels et futurs de l'endettement bancaire américain de la Société de développement des transports de l'Ontario («SDTO»), une société affiliée.

Société de développement du transport urbain Ltée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

3. Débenture

Les principales modalités rattachées à la débenture sont résumées ci-après :

a) le principal de la débenture de 20 M$ est exigible le 31 août 1996;

b) l'intérêt est exigible le 31 décembre de chaque année, fondé sur 25 % du bénéfice cumulé de la SDTU Inc. avant les impôts au 31 août de cette année, moins l'intérêt versé ou à verser avant cette date. La société a convenu d'indemniser la SDTU Inc. pour tout impôt sur le revenu découlant de l'impossibilité de déduire l'intérêt sur la débenture à l'égard de l'impôt sur le revenu. La débenture ne comportait aucun intérêt créditeur au cours de l'exercice (2 629 000 $ en 1990);

c) le rachat de la débenture et le versement de l'intérêt sont garantis par Lavalin Ltée si la SDTU Inc. ne respecte pas ses engagements. Aux termes de la débenture, le principal doit être remboursé entre 1990 et 1996 si les versements d'intérêt n'atteignent pas les niveaux prévus.

Le 7 février 1992, la SDTU Inc. a été mise sous séquestre et presque tous ses éléments d'actif ont été vendus à Bombardier Inc. Par conséquent, la direction a constitué une provision de 20 M$ sur la débenture puisqu'elle ne prévoit pas que le reste de l'actif net de la SDTU Inc. suffira pour lui permettre de respecter ses obligations. Tout remboursement relatif à la débenture que recevra la société sera comptabilisé l'exercice durant lequel il a été reçu.

4. Somme à recevoir de la SDTU Inc.

Certains montants à recevoir de la SDTU Inc. sont comptabilisés par la province de l'Ontario.

5. Capital-actions

	(en milliers de dollars)
Autorisé :	
20 000 000 d'actions ordinaires	
Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, rachetables au gré du porteur ou de la société	
Émis :	
14 240 008 actions ordinaires	35 691 $
2 450 000 actions privilégiées de catégorie A	245 000
	280 691 $

Société de développement du transport urbain Ltée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

6. Surplus d'apport

Durant l'exercice, la société a reçu 6 059 000 $ de la SDTO Inc. afin de financer son exploitation et d'avancer des fonds à la SDTU Inc.

7. Engagements

La société a conclu un contrat de vente à long terme avec la Detroit Transportation Corporation visant la mise en place d'un Système de transfert à capacité intermédiaire (STCI) de 4,7 kilomètres et la livraison de 12 véhicules. L'exploitation commerciale de ce système a débuté en 1987.

La société assure présentement divers services de soutien et de réparation sur place et effectue divers travaux de rattrapage sur les véhicules pour les contrats de STCI de Détroit. Elle a conclu divers contrats d'achat avec des fournisseurs et des sous-traitants relativement aux contrats de vente.

8. Éventualités

Tous les contrats de STCI de Détroit ont fait l'objet de retards de livraison ou de problèmes techniques, ou les deux, qui pourraient se traduire par des coûts supplémentaires pour la société. Tous les contrats de STCI de Détroit en cours d'exécution comportent des provisions visant les garanties des véhicules et des systèmes. De plus, des demandes et des demandes reconventionnelles à l'égard de certains contrats de la société avec des fournisseurs sont en cours.

Une provision a été établie dans les états financiers pour les coûts estimatifs requis pour régler des problèmes, des litiges, des garanties de même que des réclamations et pour les recouvrements estimatifs, le cas échéant.

Les pertes supplémentaires qui pourraient découler des questions traitées dans cette note seront inscrites dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elles sont établies.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société de l'énergie de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de la Société de l'énergie de l'Ontario au 31 décembre 1991 ainsi que les états des résultats et du déficit, et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte + Touche

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 21 mars 1992

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO
BILAN
au 31 décembre 1991
(en milliers)

	1991	1990
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	33 073 $	17 796 $
Débiteurs et frais payés d'avance	87	259
	33 160	18 055
PLACEMENT DANS SUNCOR INC. (note 2)	249 238	300 407
	282 398 $	318 462 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	58 $	44 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 3)	97 715	97 715
Surplus d'apport	325 000	325 000
Déficit	(140 375)	(104 297)
	282 340	318 418
	282 398 $	318 462 $

AU NOM DU CONSEIL

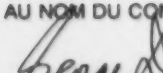
....., administrateur

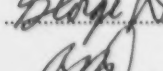
....., administrateur

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1991
(en milliers)

	1991	1990
REVENUS		
Intérêts	1 729 $	1 569 $
Autres revenus	53	135
	1 782	1 704
FRAIS - généraux et administratifs	964	403
BÉNÉFICE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	818	1 301
RÉDUCTION DE LA VALEUR DU PLACEMENT DANS SUNCOR INC. (note 2)	(56 146)	-
QUOTE-PART DU BÉNÉFICE NET DE SUNCOR INC. (note 2)	19 250	30 750
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	(36 078)	32 051
DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(104 297)	(136 348)
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	(140 375) $	(104 297) $

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1991
(en milliers)

	1991	1990
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net de l'exercice	(36 078) $	32 051 $
Éléments sans incidence sur les mouvements de l'encaisse		
Quote-part du bénéfice net de Suncor Inc.	(19 250)	(30 750)
Gain à l'aliénation de placements	-	(135)
	(55 328)	1 166
Dividendes de Suncor Inc.	14 273	5 437
Réduction de la valeur du placement dans Suncor Inc.	56 146	-
Produit de l'aliénation de placements	-	135
	15 091	6 738
Variations du fonds de roulement		
Débiteurs et frais payés d'avance	172	(209)
Créditeurs et charges à payer	14	(2)
Encaisse provenant de l'exploitation	15 277	6 527
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE	17 796	11 269
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME À LA FIN DE L'EXERCICE	33 073 $	17 796 $

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1991

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Société de l'énergie de l'Ontario a été créée pour participer au financement ou à d'autres aspects de projets dont l'objectif était d'augmenter l'approvisionnement énergétique en Ontario. Au cours des dernières années, la Société s'est conformée à un mandat de désinvestissement. En 1991, les projets d'avenir de la Société ont été révisés. Au cours de l'exercice 1992, la Société procédera au renouvellement de son exploitation en mettant l'accent sur les coentreprises dans le secteur énergétique, les projets de gestion énergétique de même que sur les activités de développement des affaires et de développement humanitaire connexe dans les régions du Nord et dans la communauté autochtone de l'Ontario.

2. PLACEMENT DANS SUNCOR INC.

Suncor Inc. est une société pétrolière et gazière canadienne intégrée. La Société détient 25 % des actions ordinaires émises par Suncor Inc., qu'elle comptabilise à leur valeur de consolidation.

	1991	1990
	(en milliers)	
Solde au début de l'exercice	300 407 $	275 094 $
Quote-part du bénéfice net	19 250	30 750
Dividendes reçus	(14 273)	(5 437)
Réduction de la valeur comptable	(56 146)	-
Solde à la fin de l'exercice	249 238 $	300 407 $

À la suite d'un appel public à l'épargne visant les actions de Suncor Inc. (se reporter à note 5), la Société a jugé que son placement dans Suncor Inc. avait subi une perte de valeur autre que temporaire et, par conséquent, la valeur comptable de ce placement a été réduite de 56 146 000 $ au 31 décembre 1991.

Aux 31 décembre 1991 et 1990 et pour les exercices terminés à ces dates, les principales données financières de Suncor Inc. s'établissent comme suit :

	1991	1990
	(en millions)	
Fonds de roulement	80 $	146 $
Total de l'actif	2 238 $	2 259 $
Avoir des actionnaires		
Actions privilégiées	6 $	6 $
Actions ordinaires	499	499
Bénéfices non répartis	721	701
	1 226 $	1 206 $
Revenus	1 566 $	1 759 $
Bénéfice net	77 $	124 $
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires	57 $	21 $

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1991

3. CAPITAL-ACTIONS

	(en milliers)
Capital-actions aux 31 décembre 1991 et 1990	
Autorisé	
Un nombre illimité d'actions ordinaires	
20 000 000 d'actions spéciales sans droit de vote	
Émis	
2 000 000 d'actions ordinaires	100 000 $
Moins	
45 708 actions ordinaires détenues par le Trésor, comptabilisées au coût	2 285
	97 715 $

4. IMPÔTS SUR LE REVENU

La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu pourvu que la province de l'Ontario détienne directement au moins 90 % des actions en circulation de la Société. À l'heure actuelle, la province détient la totalité des actions en circulation de la Société.

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

a) Le 16 janvier 1992, la Société a déclaré un dividende de 14 273 000 $ qui a été versé à son unique actionnaire le 20 janvier 1992.

b) Le 18 mars 1992, la participation de la Société dans Suncor Inc. a été réduite de 25 % à 14 % des actions ordinaires émises de Suncor Inc., à la clôture d'un appel public à l'épargne de Suncor Inc. visant 10 000 000 d'actions ordinaires, dont 6 000 000 étaient auparavant détenues par la Corporation. Le produit par action ordinaire a été de 19,00 $, dont 9,50 $ ont été reçus à la clôture et 9,50 $ devraient être encaissés le 18 mars 1993. Le produit net réalisé par la Société à l'aliénation de 6 000 000 d'actions ordinaires de Suncor Inc. s'est élevé à 52 621 944 $ pour le premier versement, après la déduction des commissions de 4 378 056 $. La Société engagera également des coûts additionnels relativement à l'appel public à l'épargne d'environ 2 000 000 $. Le produit du deuxième versement devrait être de 57 000 000 $.

Suncor Inc. a pour politique de verser des dividendes trimestriels. Le dividende du premier trimestre de 1992, de 0,26 $ (1,04 $ par année) par action ordinaire, a été versé aux actionnaires inscrits juste avant l'appel public à l'épargne.

c) Le 31 mars 1992, la Société a déclaré et versé des dividendes de 18 000 000 $ et de 50 000 000 $ à son unique actionnaire.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Société de logement de l'Ontario :

J'ai vérifié le bilan de la Société de logement de l'Ontario au 31 décembre 1991 et l'état des résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. Il incombe aux administrateurs et administratrices de la Société de préparer ces états financiers. Il m'appartient d'exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Selon ces normes, je dois préparer et effectuer une vérification visant à m'assurer à un degré raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude importante. Une vérification consiste en l'examen, à l'aide de sondages, des preuves à l'appui des déclarations et des montants figurant dans les états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par le personnel de gestion, ainsi que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

À mon avis, conformément aux principes comptables décrits à la note 1 afférente aux états financiers, ces états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1991 ainsi que les résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date.

Lieu : Toronto (Ontario)

(Signature) J. F. Otterman

J. F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

Date : Le 27 mars 1992

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Placements immobiliers (note 3)	1 255 569	1 268 214
Hypothèques et prêts (note 4)	52 296	48 805
Sommes à recevoir du trésorier de l'Ontario	121 298	103 416
Comptes débiteurs	7 517	2 597
	1 436 680	1 423 032
Fonds pour le logement à but non lucratif (note 5)	1 327 900	1 282 110
	2 764 580	2 705 142
PASSIF		
Dette à long terme (note 6)	1 116 086	1 127 788
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	109 977	90 203
Emprunts bancaires	6 267	3 583
	1 232 330	1 221 574
Fonds pour le logement à but non lucratif (note 5)	1 327 900	1 282 110
FONDS PROPRES		
Surplus d'apport (note 8)	204 350	201 458
	2 764 580	2 705 142

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Président

Directeur général

Trésorier

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1991

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
EXPLOITATION DES LOGEMENTS		
Logements subventionnés (note 9)		
Revenus locatifs	262 727	251 669
Dépenses		
Frais d'exploitation des propriétés	421 086	387 274
Subventions tenant lieu d'impôts aux municipalités	109 901	104 010
Amortissement (capital et intérêts)	115 023	115 049
	646 010	606 333
Perte au titre des logements subventionnés	383 283	354 664
Supplément au loyer (note 10)	115 283	104 553
	498 566	459 217
Moins : participation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	243 406	225 546
	255 160	233 671
Contributions provinciales aux logements municipaux (note 11)	22 131	21 931
Logements pour les ruraux et les autochtones (note 12)	5 914	4 544
Recouvrement des frais d'amortissement (capital et intérêts)	(19 278)	(17 862)
PART PROVINCIALE DES PERTES D'EXPLOITATION DES LOGEMENTS	263 927	242 284
FONDS FOURNIS PAR LE TRÉSORIER DE L'ONTARIO	263 927	242 284

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1991

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers peuvent se résumer comme suit :

i) La Société utilise la méthode de la comptabilité d'exercice.

ii) Les fonds fournis par le trésorier de l'Ontario ne sont pas remboursables, et sont donc inscrits au surplus d'apport. Toutefois, afin de rendre compte de l'ensemble des frais d'exploitation des projets, les frais d'amortissement pertinents (remboursement du capital et des intérêts) sont répartis et figurent dans la perte au titre des logements subventionnés. Cet amortissement est compensé par un crédit au recouvrement des frais d'amortissement dans l'état des résultats d'exploitation.

iii) Les placements au titre des propriétés provinciales et fédérales-provinciales (terrains et bâtiments) sont amortis proportionnellement à la réduction de la dette à long terme correspondante. La participation provinciale à de tels placements est amortie proportionnellement à la réduction du surplus d'apport.

iv) Les achats de mobilier et d'équipement sont passés en charge pour l'année de leur acquisition.

2. AUTO-ASSURANCE

La Société s'est fixée comme ligne de conduite d'assurer elle-même les propriétés provinciales et fédérales-provinciales contre les dommages matériels causés notamment par l'incendie, l'eau et le vandalisme. Les coûts de réparation sont considérés comme des dépenses d'exploitation des propriétés.

3. PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers de la Société sont les suivants :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
a) Logements provinciaux	1 175 698	1 187 900
b) Logements fédéraux-provinciaux	14 781	15 140
c) Logements pour étudiants sur des terrains loués	59 753	60 388
d) Autres	5 337	4 786
	1 255 569	1 268 214

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1991

3. PLACEMENTS IMMOBILIERS (suite)

a) Logements provinciaux

Ces placements représentent les coûts des terrains et bâtiments dont la province est le propriétaire exclusif. Ces coûts sont amortis sur une période maximale de 50 ans.

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Coût	1 319 239	1 319 383
Moins : montant cumulé des amortissements	143 541	131 483
Valeur comptable nette	1 175 698	1 187 900

b) Logements fédéraux-provinciaux

L'Ontario possède et exploite des logements fédéraux-provinciaux en société avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le solde représente la part des coûts des terrains et des bâtiments assumée par la Société de logement de l'Ontario, amortie sur une période maximale de 50 ans.

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Coût	20 753	20 753
Moins : montant cumulé des amortissements	5 972	5 613
Valeur comptable nette	14 781	15 140

c) Logements pour étudiants sur des terrains loués

Ces placements représentent les coûts des bâtiments situés sur des terrains loués par 11 collèges et universités, qui servent à loger les étudiants. Les établissements d'enseignement versent à la Société des remboursements semestriels échelonnés sur une période de 50 ans. Une fois les coûts totalement remboursés, les titres de propriété seront cédés aux établissements visés; ceux-ci encaissent les revenus locatifs et assument les frais d'exploitation.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1991

3. PLACEMENTS IMMOBILIERS (suite)

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Coût	67 873	67 873
Moins : part des établissements d'enseignement	8 120	7 485
Valeur comptable nette	59 753	60 388

d) Autres

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Terrains loués (prix coûtant)	2 308	2 308
Projets en cours (prix coûtant)	1 354	688
Réserves foncières (la moindre somme du prix coûtant ou de la valeur estimative du marché)	1 675	1 790
	5 337	4 786

4. HYPOTHEQUES ET PRETS

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Programme de logement pour les ruraux et les autochtones (voir note 12)	49 149	45 624
Autres	3 147	3 181
	52 296	48 805

5. FONDS POUR LE LOGEMENT A BUT NON LUCRATIF

La Société a été autorisée par le gouvernement de l'Ontario à contracter des emprunts à long terme sous forme d'obligations non garanties auprès du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC), le montant emprunté ne devant pas dépasser 3,3 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Le gouvernement a par la suite limité les emprunts de la Société auprès du RPC à 1,6 milliard de dollars. Les fonds empruntés sont prêtés à des organismes de logement à but non lucratif, des universités et des collèges pour qu'ils puissent construire, acquérir ou louer des logements dans le cadre du programme MAISONS POUR DE BON et de programmes de création de résidences pour étudiants. Tous les fonds reçus qui ne sont pas déboursés sont investis sous forme de valeurs à revenu fixe à court terme ou de titres négociables.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1991

5. FONDS POUR LE LOGEMENT A BUT NON LUCRATIF (suite)

Au 31 décembre 1991, le Fonds pour le logement à but non lucratif comprenait ce qui suit :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Placements à court terme	21 956	688 308
Avances et hypothèques		
Organismes de logement à but non lucratif	1 174 802	502 310
Collèges et universités	121 968	87 575
Intérêts hypothécaires créditeurs	9 174	3 917
	1 327 900	1 282 110
Passif et solde		
Obligations non garanties du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	1 292 440	1 230 440
Intérêts débiteurs	31 602	31 183
Solde	3 858	20 487
	1 327 900	1 282 110

Les emprunts contractés auprès du Régime de pensions du Canada sont remboursables sur une période de 20 ans à compter de la date d'émission des obligations non garanties. Les intérêts sont payables tous les six mois et varient selon les obligations non garanties, dont le taux va de 9,15 % à 11,33 %, la moyenne pondérée se situant à 10,30 %.

Les hypothèques consenties aux organismes de logement à but non lucratif, aux universités et aux collèges sont remboursables sur une période maximale de 20 ans. Les intérêts sont calculés sur une base semestrielle à des taux allant de 9,26 % à 11,04 %, la moyenne pondérée se situant à 10,30 %. Les taux d'intérêt de chaque hypothèque correspondent à la moyenne pondérée des taux d'intérêt des sommes empruntées auprès du Régime de pensions du Canada qui n'ont pas encore été déboursées le mois où les hypothèques ont été consenties.

Les opérations relatives au solde du Fonds s'établissent comme suit :

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	20 487	2 281
Intérêts gagnés	139 360	106 759
Intérêts débiteurs	(130 494)	(88 081)
Honoraires - agent financier et autres frais	(495)	(472)
Transfert au trésorier de l'Ontario	(25 000)	-
Solde en fin d'exercice	3 858	20 487

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1991

6. DETTE A LONG TERME

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 096 443	1 107 970
Autres	19 643	19 818
	1 116 086	1 127 788

La Société contracte des emprunts auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que du secteur privé pour financer des placements immobiliers. Les modalités de remboursement varient selon les ententes et les versements sont échelonnés sur une période maximale de 50 ans.

Les taux d'intérêt varient, selon les ententes, allant de 4,25 % à 14,65 %, la moyenne pondérée se situant à 8,21 %.

Bien que la Société ait emprunté des fonds en vue d'investir dans des projets provinciaux de logement, les frais d'amortissement (capital et intérêts) sur toute la durée des projets sont considérés comme des frais d'exploitation aux termes de l'entente de partage des coûts intervenue entre la Société et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Conformément à cette entente, la Société canadienne d'hypothèques et de logement assume 50 % des frais d'amortissement (capital et intérêts), le reste étant à la charge de la Société.

Le calendrier de remboursement du capital s'établit comme suit :

	(en milliers de dollars)
1992	12 396
1993	13 292
1994	14 286
1995	15 358
1996	16 513
Années subséquentes	1 044 241
	1 116 086

7. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES A PAYER

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	39 399	35 954
Autres	70 578	54 249
	109 977	90 203

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1991

8. SURPLUS D'APPORT

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	201 458	196 494
Apport de capital reçu de la province	5 109	6 440
Recouvrements du capital	(2 217)	(1 476)
Solde en fin d'exercice	204 350	201 458

9. LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

Dans le cadre du programme de logements subventionnés, la Société possède des immeubles locatifs (en propriété exclusive ou en société avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement) et fournit des logements à loyer indexé sur le revenu à des personnes dans le besoin. La gestion de ces immeubles est confiée à un réseau de commissions locales de logement qui agissent comme mandataires de la Société. Le déficit de ce programme est partagé avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

10. SUPPLÉMENT AU LOYER

Dans le cadre des programmes de supplément au loyer, la Société acquiert du secteur privé l'utilisation de logements locatifs et fournit des logements à loyer indexé sur le revenu à des personnes dans le besoin. La Société couvre la différence entre le loyer garanti au locateur et le loyer payé par le locataire. Les coûts de la plupart de ces programmes sont partagés avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

11. CONTRIBUTIONS PROVINCIALES AUX LOGEMENTS MUNICIPAUX

La Société a accordé 22,1 millions de dollars (21,9 millions de dollars en 1990) à la société The Metropolitan Toronto Housing Company Limited au titre des frais d'exploitation de logements pour personnes âgées.

12. LOGEMENTS POUR LES RURAUX ET LES AUTOCHTONES

Ce programme, administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, permet aux familles en région rurale d'accéder à la propriété ou de louer un logement en bénéficiant de subsides. Les remboursements hypothécaires et les loyers sont indexés sur le revenu des propriétaires et des locataires. Les dépenses représentent la part des subsides accordés par la Société.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1991

13. RÉGIME DE RETRAITE

La Société accorde des prestations de retraite à presque tous les employés permanents de la Couronne par le moyen de la Caisse de retraite des fonctionnaires établie par l'Ontario. Au cours de l'exercice, la Société y a versé un montant de 8,1 millions de dollars (7,2 millions de dollars en 1990). Ce montant fait partie du poste «Exploitation des logements - Logements subventionnés et Supplément au loyer» dans l'État des résultats d'exploitation. Ce montant comprend les contributions actuelles de 6 millions de dollars (5,2 millions en 1990) et les paiements additionnels de 2,1 millions de dollars (2 millions de dollars en 1990) nécessaires pour couvrir la participation de la Société à la dette non provisionnée estimative de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces paiements additionnels se poursuivront pendant les 38 prochaines années.

14. SERVICES DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Le ministère du Logement fournit des services de soutien administratif à la Société. Les frais de ces services sont fondés sur une estimation du temps consacré par le personnel du ministère aux activités de la Société. Les frais des services de soutien administratif compris dans le poste «Exploitation des logements - Logements subventionnés et Supplément au loyer» se sont chiffrés à 21,9 millions de dollars (20,8 millions de dollars en 1990).

15. ACCORDS DE GARANTIE D'EMPRUNTS

	1991	1990
	(en milliers de dollars)	
a) Garanties d'emprunts au titre de terrains	60 039	61 588
b) Programme de garantie d'emprunts ACLS (Aide à la création de logements sociaux)	6 923	-
	66 962	61 588

a) La Société a signé des accords de garantie d'emprunts au titre de terrains avec des prêteurs approuvés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour aider les sociétés de logement à but non lucratif à acquérir des terrains qui seront utilisés dans le cadre de projets de logement social. La province de l'Ontario a autorisé la Société à conclure ces accords à la condition que le montant total des garanties en cours ne dépasse à aucun moment 100 millions de dollars. Au 31 décembre 1991, l'engagement total de la Société au titre de terrains s'élevait à 60 millions de dollars (61,6 millions de dollars en 1990).

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

15. ACCORDS DE GARANTIE D'EMPRUNTS (suite)

b) En juillet 1991, la Société a mis sur pied le programme de garantie d'emprunts ACLS afin d'aider les sociétés de logement à but non lucratif à obtenir des fonds pour la création de logements à but non lucratif. En vertu de ce programme, les prêts ACLS accordés par des prêteurs privés sont garantis par la Société pendant deux ans. Le montant total des garanties en cours ne peut dépasser à aucun moment 80 millions de dollars. Au 31 décembre 1991, l'engagement total de la Société au titre des garanties d'emprunt ACLS s'élevait à 6,9 millions de dollars.

16. CONVENTIONS D'ASSURANCE-CRÉDIT

La Société a signé des conventions d'assurance-crédit avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) relativement à divers projets réalisés en vertu du Programme de logements à but non lucratif administré par le ministère du Logement. En vertu de ces conventions, la SCHL assurera les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs approuvés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour l'achat, l'amélioration, la construction ou la modification de logements. Bien que la SCHL assure de tels prêts, la Société est responsable du remboursement à la SCHL de sa part de tous les frais nets résultant des défauts de paiement de prêts.

Rapport du Vérificateur

A la Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario
au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et
au trésorier de l'Ontario.

J'ai vérifié le Bilan de la Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario au 31 mars 1992, ainsi que l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date. La préparation des états financiers demeure sous la responsabilité de la Société. Ma responsabilité se limite à donner mon opinion sur ces états financiers après vérification.

Ma vérification a été menée conformément aux standards reconnus. Ces standards exigent que je planifie et réalise une vérification qui garantisse que les états financiers soumis sont exempts d'erreurs. Celle-ci inclut différents tests nous prouvant l'exactitude des montants révélés par les états financiers. Notre vérification atteste aussi que les principes comptables sont adéquatement utilisés. De plus, elle revoit les estimés faits par les administrateurs aussi bien que la présentation générale desdits états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

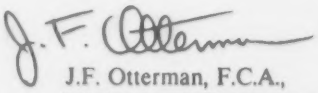

Toronto (Ontario)
le 10 jui 1992

J.F. Otterman, F.C.A.,
Adjoint au vérificateur provincial

SOCIÉTÉ DE PRÊTS AUX JEUNES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1992

	1992 $	1991 $
actif		
Encaisse		
- divers	17 120	30 835
- fonds gérés en fiducie	100 762	107 231
Prêts hypothécaires		
- intérêts courus et exigibles	574 965	656 780
- principal	12 985 848	15 871 195
	13 678 695	16 666 041
passif		
Fonds gérés en fiducie	100 762	107 231
Avances de capital dues au trésorier de l'Ontario, y compris les intérêts courus	13 577 933	16 558 810
	13 678 695	16 666 041

Voir les notes afférentes aux états finaciers.

Au nom du Conseil :

Président du Conseil

Vice-président du Conseil

SOCIÉTÉ DE PRÊTS AUX JEUNES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation
pour l'exercice clos le 31 mars 1992

	1992 $	1991 $
Revenu		
Intérêts sur prêts hypothécaires (note 3)	725 345	868 588
Divers	5 221	7 543
	730 566	876 131
Dépenses (note 4)		
Intérêts sur les avances de capital - Trésorier de l'Ontario (note 3)	994 123	1 186 209
Pertes d'exploitation pour l'exercice	263 557	310 078
Contribution du trésorier de l'Ontario (note 5)	263 557	310 078

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE PRÊTS AUX JEUNES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Société n'a accepté aucune nouvelle demande de prêt hypothécaire depuis 1969; les derniers remboursements de prêts hypothécaires seront effectués en 1999.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

3. INTÉRETS SUR LES PRETS HYPOTHÉCAIRES ET LES AVANCES DE CAPITAL

Le taux des intérêts perçus par la Société sur ses prêts hypothécaires est fixé par la loi; il est en moyenne de 5 % par an. Le trésorier de l'Ontario a fixé à 6,7 % par an le taux des intérêts que la Société doit lui verser sur les avances de capital consenties. Ce différentiel d'intérêts est la principale explication de l'excédent des dépenses sur les recettes enregistré par la Société.

4. DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Les traitements versés au personnel de la Société et les divers frais administratifs ayant déjà été pris en charge par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ils ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation.

5. CONTRIBUTION DUE AU TRÉSORIER DE L'ONTARIO

Le coût du programme de prêts, équivalent aux pertes nettes d'exploitation enregistrées pour l'exercice, est couvert par les crédits alloués à cette fin par l'Assemblée législative. Le montant exigible représente la somme à rembourser au trésorier de l'Ontario et est constitué de l'excédent des avances reçues jusqu'à présent sur la perte réelle d'exploitation subie pendant l'exercice en cours.

Rapport du vérificateur

Au Conseil d'administration de la Société des loteries
de l'Ontario et au ministre du Tourisme et des Loisirs.

J'ai vérifié le bilan de la Société des loteries de l'Ontario au 31 mars 1992 et les états des résultats d'exploitation des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables indiqués dans la note 2 (a) afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial adjoint,

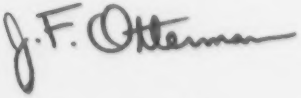

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 1992

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

BILAN
AU 31 MARS 1992
(en milliers de dollars)

	1992	1991
Actif		
Encaisse	54 486	20 879
Fonds en dépôt	56 028	63 505
Payable par la Société des loteries de l'Ontario	1 640	2 830
Intérêts courus	1 579	1 055
Débiteurs	4 537	7 320
Frais payés d'avance	5 388	1 709
	123 658	**97 298**
Passif		
Lots en argent non réclamés	56 028	63 505
Bénéfice net à verser au Trésorier de l'Ontario	3 994	666
Créditeurs et charges à payer	31 054	13 331
À payer au gouvernement du Canada	2 450	5 910
Revenu comptabilisé d'avance	30 132	13 886
Engagements (note 5)		
	123 658	**97 298**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1992

(en milliers de dollars)

	1992	1991
Ventes de billets	**1 406 294**	**1 350 815**
Charges directes		
Lots	674 155	639 939
Commissions - Détaillants et Distributeurs	100 721	100 264
Publicité des produits	16 920	21 559
Impression des billets	28 812	37 440
	820 608	**799 202**
Ventes de billets moins charges directes	**585 686**	**551 613**
Frais d'exploitation		
Frais d'administration et autres frais	77 366	62 351
Dépenses en immobilisations	20 857	10 988
	98 223	**73 339**
Bénéfice net d'exploitation	**487 463**	**478 274**
Intérêts créditeurs	10 234	12 226
Versements au gouvernement du Canada		
- de la part de la province de l'Ontario (note 3)	17 916	17 126
-Impression Taxe sur les produits et services	21 325	5 321
Bénéfice net	**458 456**	**468 053**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

ÉTAT DU BÉNÉFICE NET À VERSER AU TRÉSORIER DE L'ONTARIO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1992

(en milliers de dollars)

	1992	1991
Solde au début de l'exercice	666	2 613
Bénéfice net	458 456	468 053
	459 122	**470 666**
Moins les versements au trésorier de l'Ontario	455 128	470 000
Solde à la fin de l'exercice	**3 994**	**666**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 1992

1. **Nature de la Société**

La Société des loteries de l'Ontario a été dûment constituée le 6 février 1975, sans capital social, conformément à la Loi sur la Société des loteries de l'Ontario (la «loi»). La Société est chargée de l'organisation et de la gestion des loteries en Ontario. La Société s'occupe seule des loteries Wintario EXTRA, Lottario, Instant, Encore, Pick-3 et Rafle nette, tandis que les loteries Provincial et Lotto 6/49 et les loteries haut de gamme sont des entreprises conjointes de toutes les provinces, par l'entremise de la Société de la loterie interprovinciale (SLI).

2. **Principales conventions comptables**

(a) **Principes comptables**

Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf dans le cas des dépenses en immobilisations, qui sont imputées à l'exploitation au moment de l'acquisition.

(b) **Lots en espèces non réclamés**

Conformément au règlement de la Société, les lots en espèces non réclamés, gagnés aux loteries dont elle s'occupe seule, restent inscrits au passif et alimentent les tirages bonis.

(c) **Constatation du revenu**

Dans le cas des ventes de billets pour lesquels le tirage n'a pas encore eu lieu, le revenu est comptabilisé d'avance. Pour les jeux Instant, le revenu est comptabilisé lorsque le billet est vendu au client.

3. **Versements au gouvernement du Canada**

Les sociétés provinciales de loteries effectuent des versements au gouvernement du Canada dans le cadre d'un accord passé entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral en août 1979. L'accord stipule que le gouvernement du Canada se retire de la vente des billets de loteries. La Société verse la part de l'Ontario à la SLI.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 1992

4. Engagements

La Société a contracté plusieurs baux de location de bureaux en divers endroit de l'Ontario. Voici le minimum annuel approximatif des loyers qu'elle aura à payer au cours des cinq prochains exercices :

1992-1993	3 875 000 $
1993-1994	3 549 000
1994-1995	3 561 000
1995-1996	3 579 000
1996-1997	3 673 000

Le total des paiements minimums de loyers jusqu'à l'expiration des beaux se chiffre à environ 45 760 000 $.
La Société a en outre passé un contrat d'achat de nouveaux terminaux d'accès direct, qui représenteront 55 millions de dollars de dépenses en immobilisations, échelonnées sur les trois prochains exercices.

5. État de l'évolution de la situation financière

Les états financiers ne comportent pas d'état de l'évolution de la situation financière, qui n'apporterait aucun renseignement supplémentaire.

6. Chiffres comparatifs

Certains chiffres remontant au 31 mars 1991 ont été reclassés pour respecter la présentation des états financiers adoptée au 31 mars 1992.

Rapport du vérificateur

À la Société internationale de l'Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société internationale de l'Ontario au 31 mars 1992 et l'état des résultats de fonctionnement et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1992 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note 2 afférente aux états financiers.

Le vérificateur provincial adjoint,

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
Le 24 juin 1992

La Société internationale de l'Ontario

Bilan au 31 mars

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Banque	481	739
Débiteurs et avances	41	11
	522	750
Passif et capital		
Créditeurs et avances	47	312
Contribution de la province de l'Ontario (*note 3*)	80	80
Bénéfices non répartis	395	358
	475	438
	522	750

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Société,

John R. Sanderson
Président du conseil

W. A. Pattl
Vice-président

La Société internationale de l'Ontario

Résultats de fonctionnement et bénéfices non répartis pour l'exercice terminé le 31 mars

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Recettes provenant d'activités sous contrat (*note 4*)	318	1 371
Dépenses liées à des activités sous contrat (*note 4*)	319	1 381
	(1)	(10)
Frais		
d'administration		
Traitements et avantages sociaux	1 677	1 731
Transports et communications	353	394
Services	344	490
Fournitures et matériel	127	230
reliés aux programmes		
Fonds de développement du commerce extérieur - prêts-subventions	1 642	1 334
Programme des ambassadeurs	24	38
Aide aux consortiums	13	-
	4 180	4 217
Perte de fonctionnement	4 181	4 227
Autres recettes	38	52
Recouvrement de la province de l'Ontario (*note 5*)	4 180	4 217
	4 218	4 269
Bénéfice net	37	42
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	358	316
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	395	358

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Société internationale de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1992

1. MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

La Société internationale de l'Ontario a été établie dans le but :

- d'aider le secteur privé de l'Ontario à commercialiser ses services de consultation spécialisés, ses biens d'équipement et ses services de formation sur les marchés internationaux;
- de promouvoir et d'encourager la commercialisation des compétences spécialisées et les systèmes du secteur public de l'Ontario, conjointement avec le secteur privé, sur les marchés internationaux;
- d'établir des contacts au niveau intergouvernemental et d'affirmer la présence du gouvernement de l'Ontario pour promouvoir l'exportation de services professionnels et de biens liés à l'exécution de projets d'immobilisations.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus; toutefois, les immobilisations sont inscrites en dépenses à la date de leur acquisition, et la comptabilité de caisse utilisée pour l'enregistrement des frais d'administration a été modifiée de façon à accorder vingt-quatre jours supplémentaires pour le paiement des dettes contractées au cours de l'exercice écoulé.

3. CONTRIBUTION DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

L'apport de la province de l'Ontario consiste en l'actif net de la Société de services éducationnels de l'Ontario acquis par la Société sans aucune contrepartie.

4. RECETTES ET DÉPENSES LIÉES À DES ACTIVITÉS SOUS CONTRAT

Dans les cas où les contrats conclus entre deux administrations gouvernementales donnent lieu à un avantage concurrentiel, la Société agit à titre d'entrepreneur principal au nom des exportateurs ontariens. Les recettes provenant d'activités sous contrat et les dépenses s'y rattachant correspondent aux montants reçus aux termes de ces contrats et au paiement de ces fonds aux exportateurs ontariens, respectivement.

5. RECOUVREMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Les crédits alloués par l'Assemblée législative de l'Ontario permettent au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de rembourser à la Société les frais d'administration et ceux qui sont reliés aux programmes.

La Société internationale de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1992

6. RÉGIME DE RETRAITE

La Société assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse se chiffrait à 109 000 $ pour 1992 (110 000 $ en 1991) et est incluse dans le poste des traitements et avantages sociaux à l'état des résultats de fonctionnement et des bénéfices non répartis. Ce montant comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part de la Société des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1992. Ces versements supplémentaires seront effectués pendant les 38 prochaines années.

7. ENGAGEMENTS

Les prêts-subventions accordés mais non versés au 31 mars 1992 atteignaient 1,45 million de dollars (1,1 million de dollars en 1991). Le versement de ces prêts est assujetti au respect satisfaisant, de la part des emprunteurs, de leur entente avec la Société.

8. ACTIVITÉS FUTURES

La loi d'habilitation actuelle devient caduque le 31 décembre 1993. La poursuite des activités de la Société est subordonnée à la législation future.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les soldes de 1991 de certains frais d'administration ont été redressés en raison des dépenses supplémentaires engagées, au nom de la Société, par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Les montants déclarés auparavant ont ainsi été augmentés des sommes suivantes :

	(en milliers de dollars)
Services	175
Fournitures et matériel	148
Perte de fonctionnement	323
Recouvrement de la province de l'Ontario	323

Il n'y a pas eu de changement apporté au bénéfice net et aux bénéfices non répartis qui avaient été déclarés.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Bilan
au 31 mars 1992

ACTIF

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	7	6
Intérêts courus sur placements	1 264	477
Placements à long terme, au coût (annexe)	43 212	15 786
	44 483	16 269

PASSIF

Intérêts courus sur avances	1 264	477
Payable au :		
— Trésorier de l'Ontario	8 433	10 636
— Fonds de placement du régime de pensions du Canada (note 1)	34 786	5 156
	44 483	16 269

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Société,

Présidente

Membre

Revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
REVENUS		
Intérêts sur placements	3 974	1 630
DÉPENSES		
Intérêts sur avances		
Payable au :		
— Trésorier de l'Ontario (note 2)	1 076	1 327
— Fonds de placement du régime de pensions du Canada (note 1)	2 898	303
	3 974	1 630

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Placements à long terme dans des débentures des conseils municipaux et scolaires au 31 mars 1992

Répartition selon le taux d'intérêt

Taux d'intérêt %	Capital 1992 (en milliers de dollars)	1991
7,00- 8,99	281	853
9,00-10,99	35 974	7 254
11,00-12,99	4 936	5 363
13,00-19,25	2 021	2 316
	43 212	15 786

Répartition selon l'année d'échéance

Année d'échéance le 31 mars	Capital 1992 (en milliers de dollars)	1991
1992		2 120
1993	1 766	1 780
1994	1 584	1 602
1995	1 524	1 545
1996	1 058	1 074
1997	462	
1- 5 ans	6 394	8 121
6-10 ans	1 729	1 816
11-15 ans	268	653
16-20 ans	34 821	5 187
21-25 ans		9
	43 212	15 786

Notes afférentes aux états financiers le 31 mars 1992

1. EMPRUNTS DU FONDS DE PLACEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Les emprunts du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada sont remboursables dans 20 ans à compter de la date d'émission des débentures. La Société est autorisée à emprunter jusqu'à 200 millions de dollars du Fonds et le trésorier de l'Ontario en garantit le remboursement. L'intérêt est payable deux fois par année à différents taux appliqués sur les débentures s'échelonnant entre 9,81 % et 11,04 %. Ces sommes sont à leur tour prêtées aux conseils scolaires conformément aux mêmes modalités.

2. INTÉRÊTS SUR AVANCES

En vertu du décret 775/77, les intérêts à payer par la Société sur les avances du trésorier de l'Ontario représentent un montant égal à l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont assumés par le ministère du Trésor et de l'Économie sans aucun frais à la Société.

À la Société ontarienne d'aménagement municipal
et au trésorier de l'Ontario,

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne d'aménagement municipal au 31 mars 1992 et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général adjoint,

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.

Toronto (Ontario)
Le 20 mai 1992

La responsabilité de la gestion et les états financiers

Les gestionnaires sont responsables des états financiers de la Société ontarienne de gestion des déchets, lesquels ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus.

Les gestionnaires tiennent un système de comptabilité et de gestion financière qui garantit, à un degré raisonnable de certitude, que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents financiers sont tenus correctement dans le but de fournir des états financiers à propos, exacts et fiables.

Le conseil d'administration veille à ce que les gestionnaires s'acquittent de leurs responsabilités quant à la publication des états financiers et à la vérification interne.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial adjoint qui a été désigné aux termes de la *Loi de 1981 sur la Société ontarienne de gestion des déchets*. Le rapport du vérificateur ci-joint souligne la portée de la vérification et des conclusions. Les vérificateurs peuvent assister à toutes les réunions du conseil d'administration afin de discuter de la vérification et de leurs observations au sujet de l'intégrité de l'information financière publiée par la Société et de l'efficacité du système de vérification interne.

Les états financiers ont été autorisés par les membres du conseil d'administration.

Président
Toronto, Canada
Le 12 juin 1992

Directeur de l'administration
et des finances
Agent financier principal

Rapport du vérificateur

Présenté à la Société ontarienne de gestion des déchets
et à la ministre de l'Environnement

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne de gestion des déchets pour l'exercice terminé le 31 mars 1992. J'ai aussi vérifié les états des résultats d'exploitation et du déficit, ainsi que celui de l'évolution de la situation financière de la Société pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1992 ainsi que les résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 1992

J.F. Otterman, F.C.A
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

Bilan

au 31 mars 1992

		1992	1991
		(en milliers de dollars)	
ACTIF	**Actif à court terme**		
	Encaisse (note 2)	**31**	282
	Comptes débiteurs divers	**130**	127
	Frais payés d'avance	**59**	31
		220	440
	Immobilisations (note 3)	**561**	630
		781	1 070
PASSIF ET DÉFICIT	**Passif à court terme**		
	Comptes fournisseurs et charge à payer	**2 272**	2 097
	Déficit	**(1 491)**	(1 027)
		781	1 070

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

Président

Vice-président

État des résultats d'exploitation et du déficit

pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Subventions de la province de l'Ontario	**12 500**	14 400
Divers	**214**	289
	12 714	14 689
Dépenses		
Audiences	**4 687**	4 558
Traitements et avantages sociaux	**4 246**	3 880
Aménagement des installations	**1 230**	1 665
Évaluation des sites	**788**	987
Frais de bureau et frais généraux	**768**	1 073
Occupation des locaux	**644**	631
Réduction des déchets et évaluation du marché	**294**	436
Amortissement	**196**	182
Conseillers en gestion	**149**	334
Publications	**127**	222
Services techniques de communication	**25**	124
Frais et jetons de présence des administrateurs	**24**	19
	13 178	14 111
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses	**(464)**	578
Déficit en début d'exercice	**(1 027)**	(1 605)
Déficit en fin d'exercice	**(1 491)**	(1 027)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

État de l'évolution de la situation financière

pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Fonds provenant des activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses	**(464)**	578
Éléments sans incidence sur les liquides – amortissement	**196**	182
	(268)	760
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse	**144**	(651)
Fonds provenant des activités d'exploitation	**(124)**	109
Fonds engagés dans des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(127)**	(288)
Augmentation (baisse) nette de l'encaisse au cours de l'exercice	**(251)**	(179)
Encaisse en début d'exercice	**282**	461
Encaisse en fin d'exercice	**31**	282

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 1992

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables généralement reconnues.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient. Le mobilier et le matériel sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux de 20 à 30 pour 100, ces taux étant fixés de manière à étaler le coût des immobilisations sur leur durée de vie estimative. On retient la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée du bail, pour les améliorations locatives.

2. AIDE FINANCIÈRE AUX INTERVENANTS

Dans le cadre du processus d'autorisation préalable à l'aménagement de l'usine d'élimination des déchets que projette de construire la Société, une audience publique sur les aspects environnementaux et les aspects connexes du projet a été tenue en 1989 devant une commission mixte créée en vertu de la *Loi sur la jonction des audiences*.

La Province a accordé la somme approximative de 4 millions de dollars aux parties admissibles (intervenants) pour les aider à payer leurs frais de préparation et de comparution à l'audience. Un comité de financement indépendant, nommé en vertu de la *Loi de 1988 sur le projet d'aide financière aux intervenants*, est chargé de la distribution des fonds. Les versements sont effectués par la Société à la demande du comité de financement.

Au 31 mars 1992, la Société avait reçu depuis quatre ans 4 millions de dollars de la Province. Le paiement des intervenants pendant l'exercice financier de 1992 se chiffrait à 757 000 $ (comparativement à 1 373 000 $ en 1991, 985 000 $ en 1990 et 33 000 $ en 1989). Le restant, soit 852 000 $, est mis à la disposition des intervenants qui en font la demande par l'entremise du comité de financement indépendant. Ces montants ne figurent pas dans les états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 1992

3. IMMOBILISATIONS

	1992			1991
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
		(en milliers de dollars)		
Mobilier	318	222	96	108
Matériel	953	488	465	504
Améliorations locatives	191	191	0	18
	1 462	901	561	630

4. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre à ses employés permanents un régime de prestations de retraite grâce à un arrangement leur permettant de participer à la Caisse de retraite des fonctionnaires établie par la province de l'Ontario. La quote-part de la Société pour 1992 s'élève à 290 154 $ (par rapport à 249 273 $ en 1991). Elle est incluse dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit, au poste « Traitements et avantages sociaux ». Ce montant inclut les apports de capital courants et la somme de 69 290 $ (par rapport à 60 268 $ en 1991) qui représente la quote-part que la Société a dû verser au titre de la dette non provisionnée estimative de la Caisse de retraite au 1er janvier 1990. Depuis le 1er janvier 1990, la Société verse ces sommes supplémentaires et ce, pour les prochaines quarante années.

5. ENGAGEMENTS-LOCATION

La Société a pris des engagements relatifs à la location-exploitation de ses locaux et du matériel qui s'y trouve. les paiements minimums prévus jusqu'en octobre 1997 sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
1993	426
1994	262
1995	261
1996	227
1997	205
PAR LA SUITE	116
	1 497

6. PASSIF ÉVENTUEL

En mai 1987, la Société a conclu une entente avec Ontario Hydro concernant l'approvisionnement en électricité de son projet d'usine d'élimination des déchets. Le coût des travaux de construction, y compris les intérêts courus, est évalué à 179 000 $ et ne sera facturé à la Société que si les installations ne sont pas aménagées. Au 31 mars 1992, la Commission mixte, créée en vertu de la *Loi sur la jonction des audiences*, et le Cabinet provincial n'avaient pas encore donné leur autorisation. Dans le cas où la somme deviendrait exigible, elle s'ajouterait aux frais d'exploitation, jusqu'à ce que cette décision soit prise.

7. IMPÔT SUR LE REVENU

En sa qualité de société de la Couronne de la province de l'Ontario, la Société est exonérée de l'impôt sur le revenu.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Partout où il le fallait, les chiffres de l'année précédente ont été reclassés de façon à respecter la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de la
Société ontarienne de l'aérospatiale,

Nous avons vérifié le bilan de la Société ontarienne de l'aérospatiale au 31 mars 1992. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1992, selon les principes comptables généralement reconnus.

Arthur Andersen & Co.

(Signé) Arthur Andersen & Co.

Le 22 juin 1992

Société ontarienne de l'aérospatiale

Bilan au 31 mars 1992

Actif

Placement dans deHavilland Holdings Inc. (note 2)	49 000 000 $

Passif

Prêt consenti par la province de l'Ontario (note 3)	49 000 000 $
Engagements et éventualité (notes 4 et 5)	-
	49 000 000 $

Approuvé au nom du Conseil d'administration :

..... Administrateur

..... Administrateur

Les notes qui suivent font partie intégrante de ce bilan.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE L'AÉROSPATIALE

Notes afférentes au bilan
31 mars 1992

1. Origines et but de la Société

La Société ontarienne de l'aérospatiale (SOA) a été constituée en société sans capital-actions le 14 février 1992 en vertu d'un règlement pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La SOA a pour but de financer et de gérer, au nom du gouvernement de l'Ontario, la participation de la province dans les «affaires de deHavilland».

2. Placement dans deHavilland Holdings Inc.

Le 9 mars 1992, la SOA a acquis 49 % des actions ordinaires de deHavilland Holdings Inc. («Holdco») pour une somme de 49 000 000 $. Ce placement est comptabilisé à la valeur de consolidation. Les 51 % des actions ordinaires restantes sont détenues par Bombardier inc.

Holdco détient 100 % des actions ordinaires de deHavilland Inc., société créée en vue d'acquérir l'actif d'exploitation de la Division deHavilland de la société Boeing of Canada Ltd. et d'en diriger les affaires, y compris la conception, la fabrication, la vente et l'entretien des aéronefs-navettes et les activités connexes (les «affaires de deHavilland»).

Comme l'exercice financier de Holdco et de deHavilland Inc. se termine le 31 janvier, on ne dispose pas encore de renseignements permettant d'établir la part des bénéfices ou des pertes revenant à la SOA pour la période allant du 9 mars 1992 au 31 mars 1992.

Holdco compte sept administrateurs dont trois peuvent être nommés par la SOA. Le gouvernement de l'Ontario a le droit d'examiner et d'approuver le plan d'exploitation et le plan d'entreprise de deHavilland Inc. De plus, le gouvernement de l'Ontario a le droit de nommer un membre du comité directeur établi afin de surveiller les résultats obtenus par deHavilland Inc. dans le sens des objectifs figurant dans son plan d'exploitation et son plan d'entreprise.

3. Prêt consenti par la province de l'Ontario

Le prêt consenti par la province de l'Ontario porte intérêt au taux d'emprunt de cinq ans de la province en vigueur le jour où les fonds sont avancés, à compter du 31 mars 1992, au taux de 9,25 %.

Le montant intégral du prêt doit être remboursé d'ici le 31 mars 1997 à moins qu'il ne soit renégocié à cette date.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE L'AÉROSPATIALE

Notes afférentes au bilan
31 mars 1992

4. Engagements

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que la SOA se sont engagés à fournir à Holdco une aide financière en deux étapes.

1re étape

La SOA s'est engagée à consentir à Holdco des prêts aux actionnaires d'un montant total maximal de 200 000 000 $, comme suit :

1er avril 1992	36 100 000 $
1er mai 1992	3 900 000
31 janvier 1993	40 000 000
1er août 1993	40 000 000
31 janvier 1994	40 000 000
1er août 1994	20 000 000
31 janvier 1995	20 000 000
	200 000 000 $

L'intérêt sur ces prêts ne sera exigible qu'en cas de manquement.

Les montants qui ne sont pas avancés au cours de l'exercice pour lequel ils étaient prévus peuvent être reportés sur les exercices suivants sous réserve de certaines conditions.

Par ailleurs, la SOA accordera à Holdco des subventions en espèces au titre des frais admissibles en vertu du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD), jusqu'à concurrence de 15 000 000 $ au cours de l'exercice 1993, de 20 000 000 $ en 1994 et de 25 000 000 $ en 1995. Certaines conditions s'appliquent à ces subventions ainsi que des dispositions concernant le report prospectif des sommes non utilisées au cours d'un exercice donné.

2e étape

Sous réserve d'autres conditions énoncées dans une entente conclue entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario, la SOA, Bombardier inc., Holdco et deHavilland Inc., la SOA accordera son soutien financier dans le cadre du PPIMD jusqu'à concurrence de 20 000 000 $ au cours de l'exercice 1996 et de 20 000 000 $ en 1997.

Remboursement ou renonciation

Sous réserve de certaines dispositions d'une entente conclue entre la SOA et Holdco, le capital des prêts en cours doit être remboursé par Holdco à la SOA les 2 avril 2002, 2003 et 2004, selon l'exercice au cours duquel les prêts correspondants ont été consentis.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE L'AÉROSPATIALE

Notes afférentes au bilan
31 mars 1992

Cependant, la SOA renoncera au remboursement de ces prêts s'il n'y a eu aucun cas de manquement, tel que défini dans l'entente susmentionnée entre la SOA et Holdco, et Holdco n'aura plus d'obligations à satisfaire ou de responsabilité à l'égard de ces prêts. Les dates de renonciation sont les 1er avril 2002, 2003 et 2004 respectivement, selon l'exercice au cours duquel les prêts correspondants ont été consentis.

5. Éventualité

La SOA a convenu de partager 50 % des pertes éventuelles découlant d'un programme de financement des ventes qui sera offert par le gouvernement du Canada, jusqu'à concurrence de 12 millions de dollars.

Il est actuellement impossible de déterminer la probabilité qu'une telle situation se produise.

6. États des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière

Aucun état des résultats et des bénéfices non répartis n'a été présenté puisqu'il n'y a eu aucune opération ayant une incidence sur les bénéfices au cours de la période et que, tel qu'expliqué dans la note 2, on ne dispose pas de renseignements permettant d'établir la part des bénéfices ou des pertes de Holdco revenant à la SOA pour la période. Aucun état de l'évolution de la situation financière n'a été présenté car il n'ajouterait pas de renseignements significatifs.

Rapport du vérificateur

À la Société de développement de l'Ontario,
la Société de développement du Nord de l'Ontario,
la Société de développement de l'Est de l'Ontario,
la Société Innovation Ontario,
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan cumulé des Sociétés de développement de l'Ontario, qui consistent en la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du Nord de l'Ontario, la Société de développement de l'Est de l'Ontario et la Société Innovation Ontario, au 31 mars 1992 et les états cumulés des résultats, de l'investissement de la province et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers cumulés incombe à la direction des Sociétés de développement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers cumulés. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers cumulés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers cumulés.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière des Sociétés de développement au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers.

J. F. Otterman

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 1992

J. F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT
Bilan cumulé
au 31 mars 1992

		1992	1991
		(en milliers de dollars)	
ACTIF			
Prêts remboursables	[notes 3 et 4]	217 527	223 671
Placements en actions et investissements en vue d'obtenir des redevances	[note 5]	24 023	19 642
		241 550	243 313
Encaisse et dépôts à court terme		37 183	30 390
Débiteurs		1 011	637
Investissement dans des filiales dont les comptes ne sont pas consolidés	[note 6]	8 588	10 614
Immobilisations - parcs industriels	[note 7]	9 529	3 513
- bâtiment de recherche	[note 7]	12 000	0
- autre		62	312
Total de l'actif		309 923	288 779
PASSIF			
Dividendes à verser		0	2 600
Créditeurs - autre		949	507
- Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario		595	0
		1 544	3 107
Engagements et éventualités	[notes 8 et 13]		
INVESTISSEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital social de la Société de développement de l'Ontario		7 000	7 000
Capital d'apport, déduction faite des distributions		390 104	324 164
Avances	[note 9]	184 201	175 564
Coût net accumulé de fonctionnement		(252 665)	(206 320)
Somme payable par la province		(20 261)	(14 736)
		308 379	285 672
Total du passif et de l'investissement de la province		309 923	288 779

Voir les notes afférentes aux états financiers cumulés.

Président
Société de développement
de l'Ontario

Président
Société de développement
de l'Est de l'Ontario

Président
Société Innovation Ontario

Président
Société de développement du Nord de l'Ontario

		1992	1991
		(en milliers de dollars)	
RECETTES			
Intérêts sur prêts	[note 4]	19 528	12 258
Intérêts sur dépôts à court terme		3 121	3 043
Recettes nettes provenant de parcs industriels	[note 7]	2 167	2 590
Gain sur la vente de terrains et de placements		1 892	616
Autres recettes		508	130
		27 216	18 637
DÉPENSES			
Pertes sur créances et investissements (déduction faite des recouvrements)	[note 10]		
Prêts		17 218	21 761
Investissements		5 425	3 321
Garanties			
Programme Nouvelles Entreprises		18 587	17 011
Autre		11 401	9 637
Paiements de subsides d'intérêts		2 265	3 094
Investissements technologiques en vue d'obtenir des redevances		1 882	585
Administration	[note 11]	15 757	15 173
		72 535	70 582
Coût net de fonctionnement avant ce qui suit		45 319	51 945
Perte provenant de filiales dont les comptes ne sont pas consolidés	[note 6]	1 026	4 702
Coût net de fonctionnement	[note 3]	46 345	56 647

Voir les notes afférentes aux états financiers cumulés.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

État cumulé de l'investissement de la province de l'Ontario
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	Capital social de la SDO	Capital d'apport	Avances	Coût net accumulé de fonctionnement	Somme payable par la province
		(en milliers de dollars)			
Solde au 31 mars 1991	7 000	324 164	175 564	(206 320)	(14 736)
Intérêts sur les avances		(12 353)			
Contributions au fonds Investissement de Innovation Ontario		12 198			
Investissements technologiques en vue d'obtenir des redevances		1 882			
Autres investissements (cession)		(1 992)			
Coût des garanties et autres frais de programmes		32 972			
Administration		15 757			
Remise d'avances		18 476	(18 476)		
Nouvelles avances, déduction faite des remboursements			27 113		
Coût net de fonctionnement pour l'exercice				(46 345)	
Dividendes versés ou à verser		(1 000)			
Évolution nette de la somme due par la province					(5 525)
Solde au 31 mars 1992	7 000	390 104	184 201	(252 665)	(20 261)

Voir les notes afférentes aux états financiers cumulés.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT
État cumulé des mouvements de la trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AIDE FINANCIÈRE		
Prêts effectués	(111 169)	(104 835)
Prêts recouvrés	98 859	83 376
Intérêts reçus des emprunteurs	19 495	16 043
Décaissements au titre des placements en actions	(8 805)	(4 821)
Produit de la vente de placements	891	571
Décaissements au titre des garanties honorées et des subsides de l'intérêt des garanties	(34 689)	(32 362)
Investissements technologiques en vue d'obtenir des redevances	(1 882)	(585)
Sortie de fonds nette au titre des prêts, des investissements et de l'aide financière	(37 300)	(42 613)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Intérêts payés sur les avances de la province	(12 353)	(12 964)
Avances de la province	92 910	36 497
Remboursements à la province	(63 646)	(22 044)
Contributions en espèces de la province pour :		
Placements en actions et investissements technologiques en vue d'obtenir des redevances	12 088	5 815
Prêts	45 059	37 127
Administration	15 757	15 173
Sommes nettes reçues de (versées à) la province pour :		
Autres prêts d'organismes administrés	545	2 447
Recouvrement de prêts radiés et de garanties honorées	(2 082)	1 176
Dividendes versés	(1 000)	(2 200)
Autre	(13 404)	(10 167)
Rentrée de fonds nette provenant des activités de financement	73 874	50 860
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Fonds autogénérés provenant de parcs industriels	3 236	4 065
Intérêts reçus sur les dépôts à court terme	3 168	2 992
Frais d'administration	(15 757)	(15 173)
Acquisition d'immobilisations	(7 478)	(1 355)
Acquisition d'une installation de recherche	(12 000)	0
Autre	(950)	349
Sortie de fonds nette aux fins des activités de fonctionnement	(29 781)	(9 122)
Diminution de l'encaisse et des dépôts à court terme	6 793	(875)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	30 390	31 265
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	37 183	30 390

Voir les notes afférentes aux états financiers cumulés.

Tableau 1 - Activités gérées par les Sociétés de développement

Au 31 mars 1992	Prêts et débentures		Prêts garantis		Placements en actions/ Droits de redevance		Subventions remboursables/ Prêts conditionnels		Total au 31 mars 1992	Total au 31 mars 1991
	N^bre	(en milliers de dollars)	N^bre	(en milliers de dollars)	N^bre	(en milliers de dollars)	N^bre	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Secteur/Programme commercial										
Fabrication	1 079	123 362	85	45 776	1	16 900	476	152 225	338 263	295 789
Haute technologie	65	51 488			208	28 692			80 180	96 672
Exportation	167	25 332							25 332	24 156
Tourisme	653	62 190	230	61 714			1	423	124 327	138 483
Programmes d'organismes spéciaux :										
Ministère (ICT)	15	111 061							111 061	132 600
Nouvelles Entreprises			13 831	210 982					210 982	179 401
Caisses populaires (assurance-dépôts)			1	50 250					50 250	53 750
Autre	87	2 663					2	10 396	13 059	14 649
Encours total au 31 mars 1992	2 066	376 096	14 147	368 722	209	45 592	479	163 044	953 454	935 500
Sociétés										
SDO (sauf les programmes d'organismes spéciaux)	930	106 859	167	51 599	5	21 860	34	115 837	296 155	303 676
SDNO	598	63 642	71	33 641			440	46 940	144 223	132 045
SDEO	486	46 388	77	22 250			5	267	68 905	69 263
SIO	3	638			204	23 732			24 370	16 620
SDO (programmes d'organismes spéciaux)	49	158 569	13 832	261 232					419 801	413 896
Encours total au 31 mars 1992	2 066	376 096	14 147	368 722	209	45 592	479	163 044	953 454	
Encours total au 31 mars 1991	2 260	403 992	13 181	344 813	146	45 126	516	141 569		935 500
Engagements au 31 mars 1992	667	144 633	631	212 898	11	1 615			359 146	256 817

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

1. GÉNÉRALITÉS

Ces états financiers regroupent les comptes de la Société de développement de l'Ontario (SDO), de la Société de développement du Nord de l'Ontario (SDNO), de la Société de développement de l'Est de l'Ontario (SDEO) et de la Société Innovation Ontario (SIO). Ces sociétés sont constituées en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* et, à l'exception de la SDO, ce sont des sociétés sans capital social. En tant que sociétés de la Couronne de l'Ontario, elles sont exonérées de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Les Sociétés ont pour but d'encourager et de faciliter le développement et la diversification de l'industrie en Ontario. Elles fournissent une aide financière en effectuant des prêts, en accordant des garanties d'emprunt, en acquérant des titres de participation et en exploitant des parcs industriels. Elles gèrent également certaines activités au nom d'autres ministères et organismes provinciaux (voir la note 12).

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

a) Opérations conclues avec la province

L'investissement de la province dans les Sociétés de développement de l'Ontario est décrit en détail dans l'état cumulé de l'investissement de la province de l'Ontario. En plus du capital social détenu, la province alloue des fonds pour financer les activités d'emprunt, d'investissement et d'aide financière et rembourse aux Sociétés leurs frais administratifs de fonctionnement. Les pertes sur créances et sur les investissements sont inscrites comme une réduction des avances de la province et une augmentation du capital d'apport.

L'investissement brut de la province est réduit grâce aux avances remboursées ou remises, aux intérêts sur les fonds avancés, aux dividendes et aux recouvrements des pertes sur les prêts et les garanties.

b) Prêts remboursables

Les prêts remboursables sont comptabilisés selon le montant déboursé plus les intérêts courus, moins le principal remboursé et les sommes radiées. Le principal des créances douteuses avant la radiation partielle ou totale d'un prêt n'est pas provisionné. Les intérêts courus sur des prêts dont le remboursement est en retard de plus de 150 jours sont entièrement provisionnés.

Les prêts remboursables comprennent à la fois les prêts effectués directement par les Sociétés et les prêts administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux, si l'une ou l'autre des Sociétés est l'un des signataires de l'entente de prêt.

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

b) Prêts remboursables (suite)

On considère la radiation d'un prêt dans le cas où l'une des situations suivantes survient :

i) les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 180 jours;

ii) le prêt est un prêt restructuré et les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 90 jours;

iii) le prêt avait été en partie radié auparavant; ou

iv) si, de l'avis de la direction, le prêt a subi une baisse de valeur considérée autre que temporaire.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés sont radiés à moins que la direction croit que les Sociétés pourront recouvrer une partie ou la totalité du solde du prêt non réglé. Dans ce cas, le prêt est amorti à la valeur nette de réalisation.

Dans l'état cumulé des résultats, le montant des pertes sur prêts a été diminué des recouvrements de prêts précédemment radiés.

c) Placements en actions

Les placements en actions sont inscrits à la valeur d'acquisition moins la provision pour pertes faite pour les placements qui, de l'avis de la direction, ont subi une baisse de valeur autre que temporaire. La direction détermine le montant de la provision en fonction des renseignements les plus récents dont elle dispose. Il est très difficile d'établir la valeur d'un placement au début, lorsqu'il n'y a pas encore de marché pour les actions. C'est pour cette raison que si une provision est faite relativement à un placement spécifique, elle devra normalement correspondre au coût total du placement.

d) Investissements technologiques en vue d'obtenir des redevances

Dans certains cas précis, la SIO fera un investissement sous forme d'entente de redevances plutôt que d'acheter des titres. Étant donné leur nature incertaine sur le plan du versement et de l'importance des redevances futures, les investissements en vue d'obtenir des redevances sont passés en charge au moment où ils sont engagés.

e) Comptabilisation des recettes

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de certains prêts gérés par les Sociétés qui permettent à l'emprunteur de reporter le paiement des intérêts. Dans le cas de tels prêts, les intérêts courus pendant la période du report du paiement sont portés aux recettes seulement au moment où ils sont reçus.

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

f) Garanties

Les frais de garantie sont comptabilisés à la date à laquelle on demande aux Sociétés d'honorer une garantie. Il n'y a aucune provision pour pertes prévues sur garanties avant qu'on demande d'honorer une garantie. Dans l'état cumulé des résultats, le montant des pertes sur garanties a été diminué des sommes recouvrées des garanties honorées auparavant.

g) Immobilisations

Parcs industriels

Les immobilisations acquises depuis la date d'acquisition des parcs industriels et d'un bâtiment de recherche par la SDO ont été capitalisées dans les comptes et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations aux taux suivants :

Bâtiments et améliorations	5 % à 20 %
Matériel	20 %

Autre

Les immobilisations autres que les éléments d'actif des parcs industriels et du bâtiment de recherche utilisées par les Sociétés à leurs propres fins sont passées en charge au moment de l'acquisition et incluses dans les frais d'administration.

h) Filiales dont les comptes ne sont pas consolidés

L'investissement dans trois filiales en propriété exclusive de la SDO est comptabilisé à la valeur de consolidation en raison de l'intention de la SDO de céder les éléments d'actif de ces filiales [voir la note 6].

i) Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

3. CHANGEMENT DE CONVENTIONS COMPTABLES

Les Sociétés ont provisionné tous les intérêts courus sur des prêts dont le remboursement est en retard de plus de 150 jours. Aucune provision de ce genre n'a été faite au cours des exercices antérieurs. À la suite de ce changement de convention comptable, qui prend effet rétroactivement, le coût net de fonctionnement de 1991 se trouve augmenté de 3 027 000 $, les prêts remboursables de 1991 se trouvent diminués de 3 027 000 $ et le coût net de fonctionnement de 1992 se trouve être inférieur de 1 350 000 $ à ce qu'il aurait par ailleurs été.

4. PRÊTS REMBOURSABLES

Les prêts remboursables comprennent des prêts d'une valeur de 46,4 millions de dollars (61,7 millions de dollars en 1991) administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

Au 31 mars 1992, 8,2 % du total des prêts remboursables correspondaient à des prêts à taux flottant, le reste étant des prêts à taux fixe allant de 6 % à 16,5 %. Le taux d'intérêt moyen pondéré pour tous les prêts portant intérêt était de 10,4 % au 31 mars 1992 (11,0 % en 1991).

Le montant des prêts pour lesquels les paiements étaient échus depuis plus de 90 jours et plus de 180 jours s'élevait à 34,3 millions de dollars et 19,0 millions de dollars respectivement (38,8 millions de dollars et 14,7 millions de dollars respectivement en 1991).

5. PLACEMENTS EN ACTIONS ET INVESTISSEMENT EN VUE D'OBTENIR DES REDEVANCES

	Nombre de sociétés émettrices	1992	1991
		(en milliers de dollars)	
Actions ordinaires	107	17 764	19 042
Actions privilégiées	28	6 259	600
Droits de redevances	75	-	-
	210	24 023	19 642

Les décaissements totaux accumulés relativement aux investissements technologiques en vue d'obtenir des redevances s'élevaient, au 31 mars 1992, à 5 467 000 $ (3 585 000 $ en 1991).

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

6. INVESTISSEMENT DANS DES FILIALES DONT LES COMPTES NE SONT PAS CONSOLIDÉS

Filiales en propriété exclusive de la SDO, IDEA Innovation Fund Inc., IDEA Research Investment Fund Inc. et IDEA Information Technology Fund Inc. sont comptabilisées à la valeur de consolidation [voir la note 2 h)]. Le tableau suivant donne un résumé de la situation financière et des résultats de fonctionnement cumulés de ces filiales :

Situation financière au 31 mars :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	3 900	3 466
Investissements	4 674	7 130
Autres éléments	14	18
	8 588	10 614
Représentés par :		
Avances de la SDO	28 940	29 940
Capital social	13 000	13 000
Déficit	(33 352)	(32 326)
	8 588	10 614

Les avances de la SDO ne portent pas intérêt et ne comportent pas d'échéances fixes de remboursement.

Résultat de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Gain sur la vente de placements	229	25
Intérêts et autres recettes	32	18
	261	43
Perte sur investissements	1 243	4 625
Autres dépenses	44	120
	1 287	4 745
Perte nette pour l'exercice	1 026	4 702

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

7. IMMOBILISATIONS

a) Fonctionnement des parcs industriels

La SDO possède et gère le Huron Industrial Park, situé près de London (Ontario), ainsi que le Northam Industrial Park, situé à Cobourg (Ontario).

Voici les résultats de fonctionnement cumulés de ces parcs pour l'exercice terminé le 31 mars :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Recettes de location	4 668	4 504
Intérêts créditeurs et autres	1 358	1 929
Amortissement	(1 462)	(1 567)
Autres frais de fonctionnement	(2 397)	(2 276)
Bénéfice net	2 167	2 590

Voici les immobilisations cumulées des parcs industriels au 31 mars :

	Coût	Amortissement accumulé	Montant net 1992	Montant net 1991
		(en milliers de dollars)		
Terrains	340	0	340	341
Bâtiments et améliorations	24 952	15 889	9 063	3 021
Matériel	1 413	1 287	126	151
	26 705	17 176	9 529	3 513

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

7. IMMOBILISATIONS (suite)

b) Bâtiment de recherche

Conformément aux termes d'une entente passée entre la SDO et un groupe d'emprunteurs, la SDO est entrée en possession d'une installation de recherche le 31 mars 1992 comme contrepartie pour le paiement de plusieurs billets à ordre ayant une valeur comptable de 12 000 000 $ détenus par la SDO. La SDO a l'intention de retenir la propriété du bâtiment dans un avenir immédiat et de louer à bail les locaux. Le revenu net provenant de la location du bâtiment sera consigné dans l'état des résultats et la dépréciation sera passée en charges sur une base linéaire au taux de 5 % par année à partir de l'exercice 1993.

8. GARANTIES

Les Sociétés garantissent le remboursement de certains prêts accordés par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. La SDO garantit également certaines obligations de la Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts (SODAD). Habituellement, aucuns frais de garantie ne sont exigés des emprunteurs ou de la province. En vertu de certains programmes de garantie, les Sociétés ne garantissent qu'une partie des prêts non remboursés. De plus, si certaines garanties doivent être honorées, les fonds permettant de remplir de telles obligations seront reçus d'autres ministères ou organismes. Au 31 mars 1992, le passif éventuel et les engagements des Sociétés en vertu des garanties étaient comme suit :

	Passif éventuel en vertu des garanties pour les prêts avancés	Engagements à garantir des prêts non encore avancés	Total du passif éventuel et des engagements 1992	Total du passif éventuel et des engagements 1991
		(en milliers de dollars)		
Programme Nouvelles Entreprises	73 102	2 978	76 080	69 805
SODAD	50 250	44 750	95 000	95 000
James River	0	0	0	70 000
Algoma Steel	0	110 000	110 000	0
Autres garanties	101 290	51 363	152 653	205 435
	224 642	209 091	433 733	440 240

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

8. GARANTIES (suite)

Consécutivement au 31 mars 1992, la SDO a honoré des garanties d'environ 1 800 000 $ pour lesquelles des demandes de paiement ont été reçues avant la fin de l'exercice. Conformément à la convention comptable décrite dans la note 2 f), ce montant sera comptabilisé comme une dépense au prochain exercice.

9. AVANCES

Les avances de la province servent à financer des prêts. Les avances ne comportent pas de date d'échéance fixe et la province y renonce si les prêts remboursables correspondants ne peuvent être recouvrés.

Certaines avances relatives à des programmes spécifiques ne comportent pas d'intérêts. Au 31 mars 1992, les avances portant intérêt s'élevaient à 112,4 millions de dollars (103,5 millions de dollars en 1991), le solde de 71,8 millions de dollars (72,1 millions de dollars en 1991) étant sans intérêt.

10. PERTES SUR CRÉANCES ET INVESTISSEMENTS

Le montant des pertes sur créances et investissements indiquées dans l'état cumulé des résultats a été diminué des recouvrements, comme l'indique le tableau suivant :

	Prêts	Investissements	Garanties du Programme Nouvelles Entreprises	Autres garanties
		(en milliers de dollars)		
Radiations/ garanties honorées	20 761	5 425	20 075	12 349
Moins les recouvrements	(3 543)	0	(1 488)	(948)
Dépense nette 1992	17 218	5 425	18 587	11 401
Dépense nette 1991	21 761	3 321	17 011	9 637

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

11. ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars sont les suivants :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	11 163	9 699
Transports et communications	1 290	1 293
Services	2 707	3 121
Fournitures et matériel	597	1 060
	15 757	15 173

Les Sociétés assurent des prestations de retraite à tous leurs employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui a été établie par la province de l'Ontario. La contribution des Sociétés à la Caisse se chiffrait à 968 500 $ pour l'exercice [808 800 $ en 1991]. Ce montant est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux et comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part des Sociétés des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires s'effectueront pendant quarante ans.

Au 31 mars 1992, les Sociétés comptaient 35 membres à leurs conseils d'administration. La rémunération versée aux membres pour 1992 s'est élevée à 205 572 $ (237 738 $ en 1991).

12. ACTIVITÉS GÉRÉES PAR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Les Sociétés s'occupent de toute une gamme d'activités, y compris des activités gérées au nom d'autres ministères et organismes de la province de l'Ontario. Le Tableau I, Activités gérées par les Sociétés de développement, donne un résumé des activités gérées au 31 mars 1992, autres que celles des parcs industriels. (La note 5 fournit des renseignements sur les parcs industriels.)

Le Tableau des activités gérées comprend les prêts, débentures et placements en actions compris dans le bilan cumulé. Le tableau comprend également les prêts garantis par les Sociétés de même que certains prêts et placements en actions et certaines subventions remboursables administrés pour le compte d'autres ministères et organismes. Ces activités supplémentaires ne sont pas comprises dans le bilan cumulé.

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

12. ACTIVITÉS GÉRÉES PAR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT (suite)

Le montant total des activités gérées qui figure dans ce tableau est différent de celui comptabilisé dans le bilan cumulé, comme suit :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Prêts et investissements selon le bilan cumulé :		
Prêts remboursables	217 527	223 671
Placements en actions	24 023	19 642
Investissement dans des filiales dont les comptes ne sont pas consolidés	8 588	10 614
Total des prêts et investissements selon le bilan cumulé	250 138	253 927
Autres activités gérées :		
Prêts d'autres ministères et organismes	158 569	180 745
Prêts garantis	368 722	344 813
Subventions remboursables/ prêts conditionnels	163 044	141 569
Participation dans Varity Corporation	16 900	16 900
Éléments d'actif des filiales dont les comptes ne sont pas consolidés autres que les investissements et les prêts	(3 919)	(2 454)
Total des autres activités gérées	703 316	681 573
Total des activités selon le tableau des activités gérées	953 454	935 500

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

En vertu de certains programmes de garantie, les Sociétés de développement ne garantissent qu'une partie des prêts non remboursés. Les prêts garantis présentés ci-dessus et dans le tableau des activités gérées correspondent à la valeur totale des prêts pour lesquels on a consenti des garanties, lesquels dépassent le passif éventuel des Sociétés de développement en vertu de garanties (Voir la note 8).

L'état cumulé des résultats comprend les recettes et les dépenses se rapportant aux activités administrées au nom d'autres ministères et organismes de la province. Le tableau ci-après récapitule séparément les recettes et les dépenses se rapportant aux activités des Sociétés et celles que ces dernières administrent au nom d'autres organismes.

	Activités des Sociétés	Activités gérées	Total
	(en milliers de dollars)		
Recettes			
Intérêts sur prêts	15 590	3 938	19 528
Intérêts sur dépôts à court terme	2 614	507	3 121
Recettes nettes provenant de parcs industriels	2 167	0	2 167
Gains sur la vente de terrains et de placements	1 892	0	1 892
Autres recettes	508	0	508
	22 771	4 445	27 216
Dépenses			
Pertes sur créances et investissements			
Prêts	17 295	(77)	17 218
Investissements	5 425	0	5 425
Garanties			
Programme Nouvelles Entreprises	0	18 587	18 587
Autre	6 016	5 385	11 401
Paiements de subsides d'intérêts	230	2 035	2 265
Investissements technologiques en vue d'obtenir des redevances	1 882	0	1 882
	30 848	25 930	56 778
Administration			15 757
Perte provenant de filiales dont les comptes ne sont pas consolidés			72 535
Coût net de fonctionnement			1 026
			46 345

Outre les dépenses comprises ci-dessus, les Sociétés ont payé à la province des intérêts sur des avances pour des activités directes totalisant 12 353 000 $.

Les Sociétés de développement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Le 31 mars 1992

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Voir la note 8 pour des renseignements sur les garanties.

b) Les engagements pris au 31 mars 1992 à l'égard des investissements à faire et des prêts et garanties à accorder sont présentés au-dessous du tableau des activités gérées.

Rapport du vérificateur

À la Société de développement de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Ontario au 31 mars 1992 et les états des résultats, de l'investissement de la province et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société de développement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société de développement de l'Ontario au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers.

J. F. Otterman

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 1992

J. F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO
Bilan
au 31 mars 1992

		1992	1991
		(en milliers de dollars)	
ACTIF			
Prêts remboursables	[notes 3 et 4]	106 857	112 450
Placements en actions	[note 5]	291	3 660
		107 148	116 110
Encaisse et dépôts à court terme		18 046	19 267
Débiteurs - Société de développement du Nord de l'Ontario		4 620	4 651
- Société de développement de l'Est de l'Ontario		0	103
- autre		896	516
Investissement dans des filiales dont les comptes ne sont pas consolidés	[note 6]	8 588	10 614
Immobilisations - parcs industriels	[note 7]	9 529	3 513
- bâtiment de recherche	[note 7]	12 000	0
- autre		62	62
Total de l'actif		160 889	154 836
PASSIF			
Dividendes à verser		0	2 600
Créditeurs - autre		924	464
- Société de développement de l'Est de l'Ontario		351	0
Total du passif		1 275	3 064
Engagements et éventualités	[note 13]		
INVESTISSEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital social de la Société de développement de l'Ontario		7 000	7 000
Capital d'apport, déduction faite des distributions		292 028	251 456
Avances	[note 9]	76 360	74 024
Coût net accumulé de fonctionnement		(205 699)	(174 262)
Somme payable par la province		(10 075)	(6 446)
		159 614	151 772
Total du passif et de l'investissement de la province		160 889	154 836

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Président — Administrateur

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

		1992	1991
		(en milliers de dollars)	
RECETTES			
Intérêts sur prêts	[notes 3 et 4]	12 994	8 260
Intérêts sur dépôts à court terme		1 711	1 302
Recettes nettes provenant de parcs industriels	[note 7]	2 167	2 590
Gain sur la vente de terrains et placements		2 115	506
Autres recettes		0	100
		18 987	12 758
DÉPENSES			
Pertes sur créances et investissements (déduction faite des recouvrements)	[note 10]		
Prêts		8 731	17 103
Investissements		1 700	0
Garanties			
Programme Nouvelles Entreprises		18 587	17 011
Autre		8 673	8 995
Paiements de subsides d'intérêts		981	1 303
Administration	[note 12]	10 726	10 840
		49 398	55 252
Coût net de fonctionnement avant ce qui suit		30 411	42 494
Perte provenant de filiales dont les comptes ne sont pas consolidés	[note 6]	1 026	4 702
Coût net de fonctionnement	[notes 3 et 11]	31 437	47 196

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État de l'investissement de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	Capital social	Capital d'apport	Avances	Coût net accumulé de fonctionnement	Somme payable par la province
			(en milliers de dollars)		
Solde au 31 mars 1991	7 000	251 456	74 024	(174 262)	(6 446)
Intérêts sur les avances		(3 845)			
Contributions au fonds :					
Investissements (cession)		(1 992)			
Coût des garanties et autres frais de programmes		27 162			
Administration		10 726			
Remise d'avances		9 521	(9 521)		
Nouvelles avances, déduction faite des remboursements			11 857		
Coût net de fonctionnement pour l'exercice				(31 437)	
Dividendes versés ou à verser		(1 000)			
Évolution nette de la somme due par la province					(3 629)
Solde au 31 mars 1992	7 000	292 028	76 360	(205 699)	(10 075)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AIDE FINANCIÈRE		
Prêts effectués	(82 175)	(80 241)
Prêts recouvrés	78 338	65 436
Intérêts reçus des emprunteurs	12 903	10 636
Produit au titre des placements en actions	3 393	3 117
Décaissements au titre des garanties honorées et des subsides de l'intérêt des garanties	(30 677)	(29 763)
Sortie de fonds nette au titre des prêts, des investissements et de l'aide financière	(18 218)	(30 815)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Intérêts payés sur les avances de la province	(3 845)	(4 351)
Avances de la province	43 409	20 718
Remboursements à la province	(31 552)	(6 844)
Contributions en espèces de la province pour :		
Placements en actions et investissements	(1 992)	(2 708)
Prêts	39 691	31 377
Administration	10 726	10 840
Sommes nettes reçues de (versées à) la province pour :		
Autres prêts d'organismes administrés	0	(222)
Recouvrement de prêts radiés et de garanties honorées	(1 762)	1 339
Dividendes versés	(1 000)	(2 200)
Autre	(10 170)	(8 425)
Rentrée de fonds nette provenant des activités de financement	43 505	39 524
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Fonds autogénérés provenant de parcs industriels	3 236	4 065
Intérêts reçus sur les dépôts à court terme	1 761	1 237
Frais d'administration	(10 726)	(10 840)
Acquisition d'immobilisations	(7 478)	(1 355)
Acquisition d'une installation de recherche	(12 000)	0
Autre	(1 301)	1 113
Sortie de fonds aux fins des activités de fonctionnement	(26 508)	(5 780)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à court terme	(1 221)	2 929
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	19 267	16 338
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	18 046	19 267

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

1. GÉNÉRALITÉS

La Société de développement de l'Ontario est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*. En tant que société de la Couronne de l'Ontario, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La Société a pour but d'encourager et de faciliter le développement et la diversification de l'industrie en Ontario. Elle fournit une aide financière en effectuant des prêts, en accordant des garanties d'emprunt, en acquérant des titres de participation et en exploitant des parcs industriels. Elle gère également certaines activités au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

a) Opérations conclues avec la province

L'investissement de la province dans la Société de développement de l'Ontario est décrit en détail dans l'état de l'investissement de la province de l'Ontario. En plus du capital social détenu, la province alloue des fonds pour financer les activités d'emprunt, d'investissement et d'aide financière et rembourse à la Société ses frais administratifs de fonctionnement. Les pertes sur créances et sur les investissements sont inscrites comme une réduction des avances de la province et une augmentation du capital d'apport.

L'investissement brut de la province est réduit grâce aux avances remboursées ou remises, aux intérêts sur les fonds avancés, aux dividendes et aux recouvrements des pertes sur les prêts et les garanties.

b) Prêts remboursables

Les prêts remboursables sont comptabilisés selon le montant déboursé plus les intérêts courus, moins le principal remboursé et les sommes radiées. Aucune provision n'est faite pour le principal des créances douteuses avant la radiation partielle ou totale d'un prêt. Les intérêts courus sur des prêts dont le remboursement est en retard de plus de 150 jours sont entièrement provisionnés (note 3).

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

b) Prêts remboursables (suite)

Les prêts remboursables comprennent à la fois les prêts effectués directement par la Société et les prêts administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux, si la Société est l'un des signataires de l'entente de prêt.

On considère la radiation d'un prêt dans le cas où l'une des situations suivantes survient :

i) les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 180 jours;

ii) le prêt est un prêt restructuré et les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 90 jours;

iii) le prêt avait été en partie radié auparavant; ou

iv) si, de l'avis de la direction, le prêt a subi une baisse de valeur considérée autre que temporaire.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés sont radiés à moins que la direction croit que la Société pourra recouvrer une partie ou la totalité du solde du prêt non réglé. Dans ce cas, le prêt est amorti à la valeur nette de réalisation.

Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur prêts a été diminué des recouvrements de prêts précédemment radiés.

c) Placements en actions

Les placements en actions sont inscrits à la valeur d'acquisition moins la provision pour pertes faite pour les placements qui, de l'avis de la direction, ont subi une baisse de valeur autre que temporaire. La direction détermine le montant de la provision en fonction des renseignements les plus récents dont elle dispose.

d) Comptabilisation des recettes

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de certains prêts gérés par la Société qui permettent à l'emprunteur de reporter le paiement des intérêts. Dans le cas de tels prêts, les intérêts courus pendant la période du report du paiement sont portés aux recettes seulement au moment où ils sont reçus.

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

e) Garanties

Les frais de garantie sont comptabilisés à la date à laquelle on demande à la Société d'honorer une garantie. Il n'y a aucune provision pour pertes prévues sur garanties avant qu'on demande d'honorer une garantie. Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur garanties a été diminué des sommes recouvrées des garanties honorées auparavant.

f) Immobilisations

Parcs industriels

Les immobilisations acquises depuis la date d'acquisition des parcs industriels et d'un bâtiment de recherche par la Société ont été capitalisées dans les comptes et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations aux taux suivants :

Bâtiments et améliorations	5 % à 20 %
Matériel	20 %

Autre

Les immobilisations autres que les éléments d'actif des parcs industriels et du bâtiment de recherche utilisées par la Société à ses propres fins sont passées en charge au moment de l'acquisition et incluses dans les frais d'administration.

g) Filiales dont les comptes ne sont pas consolidés

L'investissement dans trois filiales en propriété exclusive de la Société est comptabilisé à la valeur de consolidation en raison de l'intention de la Société de céder les éléments d'actif de ces filiales [voir la note 6].

h) Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

3. CHANGEMENT DE CONVENTIONS COMPTABLES

La Société a provisionné tous les intérêts courus sur des prêts dont le remboursement est en retard de plus de 150 jours. Aucune provision de ce genre n'a été faite au cours des exercices antérieurs. À la suite de ce changement de convention comptable, qui prend effet rétroactivement, le coût net de fonctionnement de 1991 se trouve augmenté de 1 860 000 $, les prêts remboursables de 1991 se trouvent diminués de 1 860 000 $ et le coût net de fonctionnement de 1992 se trouve être inférieur de 774 000 $ à ce qu'il aurait par ailleurs été.

4. PRÊTS REMBOURSABLES

Les prêts remboursables comprennent des prêts d'une valeur de 22,2 millions de dollars [37,5 millions de dollars en 1991] administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

Au 31 mars 1992, 16,7 % du total des prêts remboursables correspondaient à des prêts à taux flottant, le reste étant des prêts à taux fixe allant de 6 % à 14 %. Le taux d'intérêt moyen pondéré pour tous les prêts portant intérêt était de 10,3 % au 31 mars 1992 [11,1 % en 1991].

Le montant des prêts pour lesquels les paiements étaient échus depuis plus de 90 jours et plus de 180 jours s'élevait à 24,8 millions de dollars et 13,9 millions de dollars respectivement [26,2 millions de dollars et 9,0 millions de dollars respectivement en 1991].

5. PLACEMENTS EN ACTIONS

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
ADI Diagnostics Inc.	0	3 100
Allelix Biopharmaceuticals Inc.	291	560
	291	3 660

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

6. INVESTISSEMENT DANS DES FILIALES DONT LES COMPTES NE SONT PAS CONSOLIDÉS

Filiales en propriété exclusive de la Société, IDEA Innovation Fund Inc., IDEA Research Investment Fund Inc. et IDEA Information Technology Fund Inc. sont comptabilisées à la valeur de consolidation [voir la note 2g)]. Le tableau suivant donne un résumé de la situation financière et des résultats de fonctionnement de ces filiales :

Situation financière au 31 mars :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	3 900	3 466
Investissements	4 674	7 130
Autres éléments d'actif	14	18
	8 588	10 614
Représentés par :		
Avances de la Société	28 940	29 940
Capital social	13 000	13 000
Déficit	(33 352)	(32 326)
	8 588	10 614

Les avances de la Société ne portent pas intérêt et ne comportent pas d'échéances fixes de remboursement.

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

Résultat de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Gain sur la vente de placements	229	25
Intérêts et autres recettes	32	18
	261	43
Perte sur investissements	1 243	4 625
Autres dépenses	44	120
	1 287	4 745
Perte nette pour l'exercice	1 026	4 702

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

7. IMMOBILISATIONS

a) Fonctionnement des parcs industriels

La Société possède et gère le Huron Industrial Park, situé près de London (Ontario), ainsi que le Northam Industrial Park, situé à Cobourg (Ontario).

Voici les résultats de fonctionnement cumulés de ces parcs pour l'exercice terminé le 31 mars :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Recettes de location	4 668	4 504
Intérêts créditeurs et autres	1 358	1 929
Amortissement	(1 462)	(1 567)
Autres frais de fonctionnement	(2 397)	(2 276)
Bénéfice net	2 167	2 590

Voici les immobilisations cumulées des parcs industriels au 31 mars :

	Coût	Amortissement accumulé	Montant net 1992	Montant net 1991
		(en milliers de dollars)		
Terrains	340	0	340	341
Bâtiments et améliorations	24 952	15 889	9 063	3 021
Matériel	1 413	1 287	126	151
	26 705	17 176	9 529	3 513

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

7. IMMOBILISATIONS (suite)

b) Bâtiment de recherche

Conformément aux termes d'une entente passée entre la Société et un groupe d'emprunteurs, la SDO est entrée en possession d'une installation de recherche le 31 mars 1992 comme contrepartie pour le paiement de plusieurs billets à ordre ayant une valeur comptable de 12 000 000 $ détenus par la Société. La Société a l'intention de retenir la propriété du bâtiment dans un avenir immédiat et de louer à bail les locaux. Le revenu net provenant de la location du bâtiment sera consigné dans l'état des résultats et la dépréciation sera passée en charges sur une base linéaire au taux de 5 % par année à partir de l'exercice de 1993.

8. GARANTIES

La Société garantit le remboursement de certains prêts accordés par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. La Société garantit également certaines obligations de la Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts (SODAD). Habituellement, aucuns frais de garantie ne sont exigés des emprunteurs ou de la province. En vertu de certains programmes de garantie, la Société ne garantit qu'une partie des prêts non réglés. De plus, si certaines garanties doivent être honorées, les fonds permettant de remplir de telles obligations seront reçus d'autres ministères ou organismes. Au 31 mars 1992, le passif éventuel et les engagements de la Société en vertu des garanties étaient comme suit :

	Passif éventuel en vertu des garanties pour les prêts avancés	**Engagements à garantir des prêts non encore avancés**	**Total du passif éventuel et des engagements 1992**	**Total du passif éventuel et des engagements 1991**
		(en milliers de dollars)		
Programme Nouvelles Entreprises	73 102	2 978	76 080	69 805
SODAD	50 250	44 750	95 000	95 000
Algoma Steel	0	110 000	110 000	0
Autres garanties	48 582	25 445	74 027	105 835
	171 934	183 173	355 107	270 640

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

8. GARANTIES (suite)

Consécutivement au 31 mars 1992, la Société a honoré des garanties d'environ 1 800 000 $ pour lesquelles des demandes de paiement ont été reçues avant la fin de l'exercice. Conformément à la convention comptable décrite dans la note 2 e), ce montant sera comptabilisé comme une dépense au prochain exercice.

9. AVANCES

Les avances de la province servent à financer des prêts. Les avances ne comportent pas de date d'échéance fixe et la province y renonce si les prêts remboursables correspondants ne peuvent être recouvrés.

Certaines avances relatives à des programmes spécifiques ne comportent pas d'intérêts. Au 31 mars 1992, les avances portant intérêt s'élevaient à 35,9 millions de dollars [30,2 millions de dollars en 1991], le solde de 40,5 millions de dollars [43,8 millions de dollars en 1991] étant sans intérêt.

10. PERTES SUR CRÉANCES ET INVESTISSEMENTS

Le montant des pertes sur créances et investissements indiquées dans l'état des résultats a été diminué des recouvrements, comme l'indique le tableau suivant :

	Prêts	Investissements	Garanties du Programme Nouvelles Entreprises	Autres garanties
		(en milliers de dollars)		
Radiations/garanties honorées	11 001	1 700	20 075	9 621
Moins les recouvrements	(2 270)	0	(1 488)	(948)
Dépense nette 1992	8 731	1 700	18 587	8 673
Dépense nette 1991	17 103	0	17 011	8 995

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

11. ACTIVITÉS GÉRÉES

L'état des résultats comprend les recettes et les dépenses se rapportant aux activités gérées au nom d'autres ministères et organismes de la province. Le tableau ci-après récapitule séparément les recettes et les dépenses se rapportant aux activités de la Société et celles qu'elle gère au nom d'autres organismes.

	Activités de la Société	Activités gérées	Total
	(en milliers de dollars)		
Recettes			
Intérêts sur prêts	8 957	4 037	12 994
Intérêts sur dépôts à court terme	1 645	66	1 711
Recettes nettes provenant de parcs industriels	2 167	0	2 167
Gain sur la vente d'investissements et autres recettes	2 115	0	2 115
	14 884	4 103	18 987
Dépenses			
Pertes sur créances et investissements			
Prêts	8 808	(77)	8 731
Investissements	1 700	0	1 700
Garanties			
Programme Nouvelles Entreprises	0	18 587	18 587
Autres	5 507	3 166	8 673
Paiements de subsides d'intérêts	17	964	981
	16 032	22 640	38 672
Administration			10 726
			49 398
Perte provenant de filiales dont les comptes ne sont pas consolidés			1 026
Coût net de fonctionnement			31 437

Outre les dépenses comprises ci-dessus, la Société a payé à la province des intérêts sur des avances pour des activités directes totalisant 3 845 000 $.

La Société de développement de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

12. ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars sont les suivants :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	7 412	6 679
Transports et communications	755	724
Services	2 106	2 514
Fournitures et matériel	453	923
	10 726	10 840

La Société assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui a été établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse se chiffrait à 671 600 $ pour l'exercice [602 200 $ en 1991]. Ce montant est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux et comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part de la Société des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires s'effectueront pendant quarante ans.

Au 31 mars 1992, la Société comptait onze membres à son conseil d'administration. La rémunération versée aux membres pour 1992 s'est élevée à 86 254 $ [90 313 $ en 1991].

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Voir la note 8 pour des renseignements sur les garanties.

b) Les engagements pris à l'égard de prêts mais pas déboursés au 31 mars 1992 s'élevaient à 41,7 millions de dollars [53,2 millions de dollars en 1991].

Rapport du vérificateur

À la Société de développement de l'Est de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Est de l'Ontario au 31 mars 1992 et les états des résultats, de l'investissement de la province et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société de développement de l'Est de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société de développement de l'Est de l'Ontario au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers.

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 1992

J. F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1992

		1992	1991
		(en milliers de dollars)	
ACTIF			
Prêts remboursables	[notes 3 et 4]	46 390	44 195
Encaisse et dépôts à court terme		6 806	5 203
Débiteurs - Société de développement de l'Ontario		351	0
- Autres		2	34
Total de l'actif		53 549	49 432
PASSIF			
Créditeurs - Société de développement de l'Ontario		0	103
- Autres		5	43
		5	146
Engagements et éventualités	[note 10]		
INVESTISSEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital d'apport, déduction faite des distributions		16 900	14 578
Avances	[note 6]	42 557	39 198
Coût net accumulé de fonctionnement		(3 190)	(1 761)
Somme payable par la province		(2 723)	(2 729)
		53 544	49 286
Total du passif et de l'investissement de la province		53 549	49 432

Voir les notes afférentes aux états financiers.

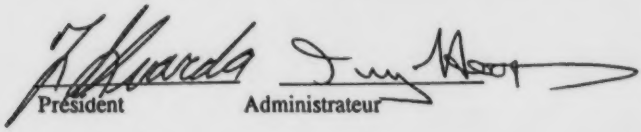

Président Administrateur

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

		1992	1991
		(en milliers de dollars)	
RECETTES			
Intérêts sur prêts	[notes 3 et 4]	2 558	1 754
Intérêt sur dépôts à court terme		463	604
		3 021	2 358
DÉPENSES			
Pertes sur créances et investissements (déduction faite des recouvrements)	[note 7]		
Prêts		1 493	2 220
Garanties		1 213	(26)
Paiements de subsides d'intérêts		640	1 043
Administration	[note 9]	1 104	1 047
		4 450	4 284
Coût net de fonctionnement	[notes 3 et 8]	1 429	1 926

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

État de l'investissement de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	Capital d'apport	Avances	Coût net accumulé de fonctionnement	Somme payable par la province
		(en milliers de dollars)		
Solde au 31 mars 1991	14 578	39 198	(1 761)	(2 729)
Intérêts sur les avances	(3 705)			
Contribution au fonds				
Coût des garanties et autres frais de programme	3 039			
Administration	1 104			
Remise d'avances	1 884	(1 884)		
Nouvelles avances, déduction faite des remboursements		5 243		
Coût net de fonctionnement pour l'exercice			(1 429)	
Évolution nette de la somme due par la province				6
Solde au 31 mars 1992	16 900	42 557	(3 190)	(2 723)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

État des mouvements de la trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AIDE FINANCIÈRE		
Prêts effectués	(15 357)	(11 662)
Recouvrements	11 177	9 046
Intérêts reçus des emprunteurs	2 532	2 330
Décaissements au titre des garanties honorées et des subsides de l'intérêt des garanties	(1 853)	(1 184)
Sortie de fonds nette au titre des prêts, des investissements et de l'aide financière	(3 501)	(1 470)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Intérêts payés sur les avances de la province	(3 705)	(3 617)
Avances de la province	11 873	7 559
Remboursements à la province	(6 693)	(4 412)
Contribution en espèces de la province pour :		
Prêts	2 520	2 627
Administration	1 104	1 047
Sommes nettes reçues de (versées à) la province pour :		
Autres prêts d'organismes administrés	0	964
Recouvrement de prêts radiés et de garanties honorées	(240)	(234)
Autre	1 346	221
Rentrée de fonds nette provenant des activités de financement	6 205	4 155
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Intérêts reçus sur les dépôts à court terme	455	600
Frais d'administration	(1 104)	(1 047)
Autre	(452)	(615)
Sortie de fonds nette aux fins des activités de fonctionnement	(1 101)	(1 062)
Augmentation de l'encaisse et des dépôts à court terme	1 603	1 623
Encaisse et dépôt à court terme au début de l'exercice	5 203	3 580
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	6 806	5 203

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Société de développement de l'Est de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

1. GÉNÉRALITÉS

La Société de développement de l'Est de l'Ontario est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* et est une société sans capital social. En tant que société de la Couronne de l'Ontario, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La Société a pour but d'encourager et de faciliter le développement et la diversification de l'industrie dans l'Est de l'Ontario. Elle fournit une aide financière en effectuant des prêts et en accordant des garanties d'emprunt. Elle gère également certaines activités au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

a) Opérations conclues avec la province

L'investissement de la province dans la Société est décrit en détail dans l'état de l'investissement de la province de l'Ontario. La province alloue des fonds pour financer les activités d'emprunt et d'aide financière et rembourse la Société pour ses frais d'administration et de fonctionnement. Les pertes sur créances sont inscrites comme une réduction des avances de la province et une augmentation du capital d'apport.

L'investissement brut de la province est réduit grâce aux avances remboursées ou remises, aux intérêts sur les fonds avancés, aux recouvrements des pertes sur les prêts et les garanties.

b) Prêts remboursables

Les prêts remboursables sont comptabilisés selon le montant déboursé plus les intérêts courus, moins le principal remboursé et les sommes radiées. Aucune provision n'est faite pour le principal des créances douteuses avant la radiation partielle ou totale d'un prêt. Les intérêts courus sur des prêts dont le remboursement est en retard de plus de 150 jours sont entièrement provisionnés (Note 3).

Les prêts remboursables comprennent à la fois les prêts effectués directement par la Société et les prêts administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux, si la Société est l'un des signataires de l'entente de prêt.

La Société de développement de l'Est de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

b) Prêts remboursables (suite)

On considère la radiation d'un prêt dans le cas où l'une des situations suivantes survient :

i) les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 180 jours;

ii) le prêt est un prêt restructuré et les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 90 jours;

iii) le prêt avait été en partie radié auparavant; ou

iv) si, de l'avis de la direction, le prêt a subi une baisse de valeur considérée autre que temporaire.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés sont radiés à moins que la direction croit que la société pourra recouvrer une partie ou la totalité du solde du prêt non réglé. Dans ce cas, le prêt est amorti à la valeur nette de réalisation.

Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur prêts a été diminué des recouvrements de prêts précédemment radiés.

c) Comptabilisation des recettes

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de certains prêts gérés par la Société qui permettent à l'emprunteur de reporter le paiement des intérêts. Dans le cas de tels prêts, les intérêts courus pendant la période du report du paiement sont portés aux recettes seulement au moment où ils sont reçus.

d) Garanties

Les frais de garantie sont comptabilisés à la date à laquelle on demande à la Société d'honorer une garantie. Il n'y a aucune provision pour pertes prévues sur garanties avant qu'on demande d'honorer une garantie. Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur garanties a été diminué des sommes recouvrées des garanties honorées auparavant.

La Société de développement de l'Est de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

e) Immobilisations

Les immobilisations utilisées par la Société à ses propres fins sont passées en charge au moment de l'acquisition et inclues dans les frais d'administration.

f) Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

3. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE

La Société a provisionné tous les intérêts courus sur des prêts dont le remboursement est en retard de plus de 150 jours. Aucune provision de ce genre n'a été faite au cours des exercices antérieurs. À la suite de ce changement de convention comptable, qui prend effet rétroactivement, le coût net de fonctionnement de 1991 se trouve augmenté de 493 000 $, les prêts remboursables de 1991 se trouvent diminués de 493 000 $, et le coût net de fonctionnement de 1992 se trouve être inférieur de 387 000 $ à ce qu'il aurait par ailleurs été.

4. PRÊTS REMBOURSABLES

Les prêts remboursables comprennent des prêts d'une valeur de 7 millions de dollars [6,7 millions de dollars en 1991] administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

Au 31 mars 1992, les prêts à intérêt avaient des taux fixes allant de 6 % à 14,5 %. Le taux d'intérêt moyen pondéré pour tous les prêts portant intérêt était de 11,0 % au 31 mars 1992 [10,9 % en 1991].

Le montant des prêts pour lesquels les paiements étaient échus depuis plus de 90 jours et plus de 180 jours, s'élevait à 2,0 millions de dollars et à 1,2 million de dollars respectivement [4,6 millions de dollars et 2,6 millions de dollars respectivement en 1991].

La Société de développement de l'Est de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

5. GARANTIES

La Société garantit le remboursement de certains prêts accordés par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. Habituellement, aucuns frais de garantie ne sont exigés des emprunteurs ou de la province. En vertu de certains programmes de garantie, la Société ne garantit qu'une partie des prêts non remboursés. En outre, si certaines des garanties se doivent d'être honorées, les fonds requis pour faire face à de telles obligations proviendront d'autres ministères et organismes provinciaux. Au 31 mars 1992, le total du passif éventuel et des engagements de la Société en vertu des garanties se chiffrait à 24,7 millions de dollars (37 millions de dollars en 1991), soit 20,5 millions de dollars (22 millions de dollars en 1991) au titre des garanties pour les prêts avancés et 4,2 millions de dollars (15 millions de dollars en 1991) au titre de garanties engagées pour des prêts non encore avancés. La méthode de comptabilisation des pertes sur garanties est décrite à la note 2 d).

6. AVANCES

Les avances de la province servent à financer des prêts. Les avances ne comportent pas de date d'échéance fixe et la province y renonce si les prêts remboursables correspondants ne peuvent pas être recouvrés.

Certaines avances relatives à des programmes spécifiques ne portent pas intérêt.

Au 31 mars 1992, les avances portant intérêt s'élevaient à 34,2 millions de dollars (30,2 millions de dollars en 1991), le solde de 8,4 millions de dollars (9 millions de dollars en 1991) ne portant pas intérêt.

La Société de développement de l'Est de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

7. PERTES SUR CRÉANCES ET INVESTISSEMENTS

Le montant des pertes sur créances et investissements indiquées dans l'état des résultats a été diminué des recouvrements, comme l'indique le tableau suivant :

	Prêts	Garanties
	(en milliers de dollars)	
Radiations/garanties honorées	2 055	1 213
Moins les recouvrements	(562)	0
Dépense nette en 1992	1 493	1 213
Dépense nette en 1991	2 220	(26)

La Société de développement de l'Est de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

8. ADMINISTRATION

L'état des résultats tient compte des recettes et dépenses liés aux activités administrées pour le compte des autres ministères et organismes provinciaux. Le tableau ci-après tient compte séparément des recettes et des dépenses directement liées aux activités de la Société et de celles administrées pour le compte des autres ministères et organismes provinciaux.

	Activités de la Société	Activités administrées	Total
	(en milliers de dollars)		
Recettes			
Intérêts sur prêts	2 558	0	2 558
Intérêts sur dépôts à court terme	463	0	463
	3 021	0	3 021
Dépenses			
Pertes sur créances et investissements			
Prêts	1 493	0	1 493
Garanties	0	1 213	1 213
Paiement de subsides d'intérêt	89	551	640
	1 582	1 764	3 346
Administration			1 104
			4 450
Coût net de fonctionnement			1 429

En plus des dépenses comprises ci-dessus, la Société à versé à la province des intérêts sur les avances pour les activités directes d'un montant de 3 705 000 $.

La Société de développement de l'Est de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

9. ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars sont les suivants :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	847	784
Transports et communications	179	168
Services	55	79
Fournitures et matériel	23	16
	1 104	1 047

La Société assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse se chiffrait à 68 722 $ pour l'exercice (68 100 $ en 1991). Ce montant est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux et comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part de la Société des dettes non provisionnées de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires ont commencé en 1990 et s'effectueront pendant 40 ans.

Au 31 mars 1992, la Société comptait six membres au conseil d'administration. La rémunération versée aux membres pour 1992 s'est élevée à 32 975 $ (40 150 $ en 1991).

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Voir la note 5 pour des renseignements sur les garanties.

b) Les engagements pris pour les prêts non encore déboursés au 31 mars 1992 se chiffraient à 8,1 millions de dollars (11,1 millions de dollars en 1991).

Rapport du vérificateur

À la Société de développement du Nord de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement du Nord de l'Ontario au 31 mars 1992 et les états des résultats, de l'investissement de la province et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société de développement du Nord de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société de développement du Nord de l'Ontario au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers.

J. F. Otterman

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 1992

J. F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO
Bilan
au 31 mars 1992

		1992	1991
		(en milliers de dollars)	
ACTIF			
Prêts remboursables	[notes 3 et 4]	63 642	66 388
Encaisse et dépôts à court terme	[note 6]	8 921	5 273
Débiteurs		31	38
Autres éléments d'actif		0	250
Total de l'actif		72 594	71 949
PASSIF			
Créditeurs - Société de développement de l'Ontario		4 620	4 651
- Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario		595	0
- Autre		20	0
		5 235	4 651
Engagements et éventualités	[note 10]		
INVESTISSEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital d'apport, déduction faite des distributions		26 097	19 332
Avances	[note 6]	65 284	62 342
Coût net accumulé de fonctionnement		(16 705)	(10 519)
Somme payable par la province		(7 317)	(3 857)
		67 359	67 298
Total du passif et de l'investissement de la province		72 594	71 949

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Président

Administrateur

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'investissement de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	Capital d'apport	Avances	Coût net accumulé de fonctionnement	Somme payable par la province
		(en milliers de dollars)		
Solde au 31 mars 1991	19 332	62 342	(10 519)	(3 857)
Intérêts sur les avances	(4 803)			
Contributions au fonds				
Coût des garanties et autres frais de programmes	2 771			
Administration	1 726			
Remise d'avances	7 071	(7 071)		
Nouvelles avances, déduction faite des remboursements		10 013		
Coût net de fonctionnement pour l'exercice			(6 186)	
Évolution nette de la somme due par la province				(3 460)
Solde au 31 mars 1992	26 097	65 284	(16 705)	(7 317)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

État des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AIDE FINANCIÈRE		
Prêts effectués	(13 637)	(12 932)
Prêts recouvrés	9 344	8 874
Intérêts reçus des emprunteurs	3 943	3 047
Décaissements au titre des garanties honorées et des subsides de l'intérêt des garanties	(2 159)	(1 416)
Sortie de fonds nette au titre des prêts, des investissements et de l'aide financière	(2 509)	(2 427)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Intérêts payés sur les avances de la province	(4 803)	(4 996)
Avances de la province	37 628	8 220
Remboursements à la province	(25 401)	(10 788)
Contributions en espèces de la province pour :		
Prêts	2 848	3 123
Administration	1 726	1 606
Sommes nettes reçues de (versées à) la province pour :		
Autres prêts d'organismes administrés	545	1 705
Recouvrement de prêts radiés et de garanties honorées	(80)	71
Autre	(6 138)	(765)
Rentrée (sortie) de fonds nette provenant des activités de financement	6 325	(1 824)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Intérêts reçus sur les dépôts à court terme	722	1 009
Frais d'administration	(1 726)	(1 606)
Autre	836	(122)
Sortie de fonds nette aux fins des activités de fonctionnement	(168)	(719)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à court terme	3 648	(4 970)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	5 273	10 243
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	8 921	5 273

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Société de développement du Nord de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

1. GÉNÉRALITÉS

La Société de développement du Nord de l'Ontario est constituée en vertu de la *Loi sur les Sociétés de développement* et elle est une société sans capital social. En tant que société de la Couronne de l'Ontario, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La Société a pour but d'encourager et de faciliter le développement et la diversification de l'industrie dans le Nord de l'Ontario. Elle fournit une aide financière en effectuant des prêts et en accordant des garanties d'emprunt. Elle gère également certaines activités au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

a) Opérations conclues avec la province

L'investissement de la province dans la Société est décrit en détail dans l'état de l'investissement de la province de l'Ontario. La province alloue des fonds pour financer les activités d'emprunt, d'investissement et d'aide financière et rembourse à la Société ses frais administratifs de fonctionnement. Les pertes sur créances sont inscrites comme une réduction des avances de la province et une augmentation du capital d'apport.

L'investissement brut de la province est réduit grâce aux avances remboursées ou remises, aux intérêts sur les fonds avancés et aux recouvrements des pertes sur les prêts et les garanties.

b) Prêts remboursables

Les prêts remboursables sont comptabilisés selon le montant déboursé plus les intérêts courus, moins le principal remboursé et les sommes radiées. Aucune provision n'est faite pour le principal des créances douteuses avant la radiation partielle ou totale d'un prêt. Les intérêts courus sur des prêts dont le remboursement est en retard de plus de 150 jours sont entièrement provisionnés (note 3).

Les prêts remboursables comprennent à la fois les prêts effectués directement par la Société et les prêts administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux, si la Société est l'un des signataires de l'entente de prêt.

La Société de développement du Nord de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

b) Prêts remboursables (suite)

On considère la radiation d'un prêt dans le cas où l'une des situations suivantes survient :

i) les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 180 jours;

ii) le prêt est un prêt restructuré et les paiements du principal ou des intérêts sont en retard de plus de 90 jours;

iii) le prêt avait été en partie radié auparavant; ou

iv) si, de l'avis de la direction, le prêt a subi une baisse de valeur considérée autre que temporaire.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés sont radiés à moins que la direction croit que la Société pourra recouvrer une partie ou la totalité du solde du prêt non réglé. Dans ce cas, le prêt est amorti à la valeur nette de réalisation.

Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur prêts a été diminué des recouvrements de prêts précédemment radiés.

c) Comptabilisation des recettes

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de certains prêts gérés par la Société qui permettent à l'emprunteur de reporter le paiement des intérêts. Dans le cas de tels prêts, les intérêts courus pendant la période du report du paiement sont portés aux recettes seulement au moment où ils sont reçus.

d) Garanties

Les frais de garantie sont comptabilisés à la date à laquelle on demande à la Société d'honorer une garantie. Il n'y a aucune provision pour pertes prévues sur garanties avant qu'on demande d'honorer une garantie. Dans l'état des résultats, le montant des pertes sur garanties a été diminué des sommes recouvrées des garanties honorées auparavant.

La Société de développement du Nord de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

e) Immobilisations

Les immobilisations utilisées par la Société à ses propres fins sont passées en charge au moment de l'acquisition et incluses dans les frais d'administration.

f) Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

3. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE

La Société a provisionné tous les intérêts courus sur des prêts dont le remboursement est en retard de plus de 150 jours. Aucune provision de ce genre n'a été faite au cours des exercices antérieurs. À la suite de ce changement de convention comptable, qui prend effet rétroactivement, le coût net de fonctionnement de 1991 se trouve augmenté de 674 000 $, les prêts remboursables de 1991 se trouvent diminués de 674 000 $ et le coût net de fonctionnement de 1992 se trouve être inférieur de 189 000 $ à ce qu'il aurait par ailleurs été.

4. PRÊTS REMBOURSABLES

Les prêts remboursables comprennent des prêts d'une valeur de 17,2 millions de dollars [17,4 millions de dollars en 1991] administrés au nom d'autres ministères et organismes provinciaux.

Au 31 mars 1992, les prêts à intérêt avaient un taux fixe allant de 6 % à 16,5 %. Le taux d'intérêt moyen pondéré pour tous les prêts portant intérêt était de 10,1 % au 31 mars 1992 [11,0 % en 1991].

Le montant des prêts pour lesquels les paiements étaient échus depuis plus de 90 jours et plus de 180 jours s'élevait à 7,5 millions de dollars et 3,9 millions de dollars respectivement [8,0 millions de dollars et 3,1 millions de dollars respectivement en 1991].

La Société de développement du Nord de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

5. GARANTIES

La Société garantit le remboursement de certains prêts accordés par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. Habituellement, aucuns frais de garantie ne sont exigés des emprunteurs ou de la province. En vertu de certains programmes de garantie, la Société ne garantit qu'une partie des prêts non remboursés. De plus, si certaines garanties doivent être honorées, les fonds permettant de remplir de telles obligations seront reçus d'autres ministères ou organismes. Au 31 mars 1992, le passif éventuel et les engagements de la Société en vertu des garanties étaient de 53,9 millions de dollars (132,6 millions de dollars en 1991), soit 32,2 millions de dollars (35,1 millions de dollars en 1991) au titre des garanties pour les prêts avancés et 21,7 millions de dollars (97,5 millions de dollars en 1991) au titre des garanties engagées sur les prêts non encore avancés. La méthode de comptabilisation des pertes sur garanties est décrite à la note 2d).

6. AVANCES

Les avances de la province servent à financer des prêts. Les avances ne comportent pas de date d'échéance fixe et la province y renonce si les prêts remboursables correspondants ne peuvent être recouvrés.

Les avances et l'encaisse comprennent un pré-financement de 4,1 millions de dollars reçu de la Société du patrimoine du Nord de l'Ontario (SPNO). Ces fonds doivent servir uniquement au financement de prêts de la SPNO selon les directives du conseil d'administration de la SPNO.

Certaines avances relatives à des programmes spécifiques ne comportent pas d'intérêt. Au 31 mars 1992, les avances portant intérêt s'élevaient à 42,3 millions de dollars [43 millions de dollars en 1991], le solde de 23 millions de dollars [19,3 millions de dollars en 1991] étant sans intérêt.

La Société de développement du Nord de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

7. PERTES SUR CRÉANCES ET INVESTISSEMENTS

Le montant des pertes sur créances et investissements indiquées dans l'état des résultats a été diminué des recouvrements, comme l'indique le tableau suivant :

	Prêts	Garanties
	(en milliers de dollars)	
Radiations/garanties honorées	7 705	1 515
Moins les recouvrements	(711)	0
Dépense nette 1992	6 994	1 515
Dépense nette 1991	2 438	668

La Société de développement du Nord de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

8. ACTIVITÉS ADMINISTRÉES

L'état des résultats comprend les recettes et les dépenses se rapportant aux activités administrées au nom d'autres ministères et organismes de la province. Le tableau ci-après récapitule séparément les recettes et les dépenses se rapportant aux activités de la Société et celles qu'elle administre au nom d'autres organismes.

	Activités de la Société	Activités administrées	Total
	(en milliers de dollars)		
Recettes			
Intérêts sur prêts	3 976	0	3 976
Intérêts sur dépôts à court terme	276	441	717
	4 252	441	4 693
Dépenses			
Pertes sur créances et investissements			
Prêts	6 994	0	6 994
Garanties	509	1 006	1 515
Paiements de subsides d'intérêts	124	520	644
	7 627	1 526	9 153
Administration			1 726
			10 879
Coût net de fonctionnement			6 186

La Société de développement du Nord de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

8. ACTIVITÉS ADMINISTRÉES (suite)

Outre les dépenses comprises ci-dessus, la Société a payé à la province des intérêts sur des avances pour des activités directes totalisant 4 803 000 $.

9. ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour l'exercice terminé le 31 mars sont les suivants :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	1 376	1 117
Transports et communications	226	274
Services	73	113
Fournitures et matériel	51	102
	1 726	1 606

La Société assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui a été établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse se chiffrait à 109 300 $ pour l'exercice [93 100 $ en 1991]. Ce montant est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux et comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part de la Société des dettes non provisionnées de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires ont commencé en 1990 et s'effectueront pendant 40 ans.

Au 31 mars 1992, le Société comptait neuf membres à son conseil d'administration. La rémunération versée aux membres pour 1992 s'est élevée à 35 625 $ [48 600 $ en 1991].

La Société de développement du Nord de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Voir la note 5 pour des renseignements sur les garanties.

b) Les engagements pris relativement à des prêts non encore déboursés au 31 mars 1992 s'élevaient à 12,6 millions de dollars [15,6 millions de dollars en 1991].

Rapport du vérificateur

À la Société Innovation Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovation Ontario au 31 mars 1992 et les états des résultats, de l'investissement de la province et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société Innovation Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société Innovation Ontario au 31 mars 1992, ainsi que les résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers.

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 1992

J. F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Placements en actions et investissements en vue d'obtenir des redevances [note 3]	23 732	15 982
Prêts remboursables	638	638
	24 370	16 620
Encaisse et dépôts à court terme (net)	3 410	647
Débiteurs	82	49
Total de l'actif	27 862	17 316
Engagements [note 5]		
INVESTISSEMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO		
Capital d'apport, déduction faite des distributions	55 079	38 798
Coût net accumulé de fonctionnement	(27 071)	(19 778)
Somme payable par la province	(146)	(1 704)
Total de l'investissement de la province	27 862	17 316

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Président

Administrateur

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

État de l'investissement de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	Capital d'apport	Coût net accumulé de fonctionnement	Somme payable par la province
		(en milliers de dollars)	
Solde au 31 mars 1991	38 798	(19 778)	(1 704)
Contributions au fonds			
Investissements	12 198		
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances	1 882		
Administration	2 201		
Coût net de fonctionnement pour l'exercice		(7 293)	
Évolution nette de la somme due par la province			1 558
Solde au 31 mars 1992	55 079	(27 071)	(146)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO
État des mouvements de la trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
PRÊTS, INVESTISSEMENTS ET AIDE FINANCIÈRE		
Remboursements au titre des prêts	0	20
Acquisition au titre des placements en actions	(12 198)	(7 938)
Produit de la vente de placements	891	571
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances	(1 882)	(585)
Recettes provenant des redevances	117	30
Sortie de fonds nette au titre des prêts et des investissements	(13 072)	(7 902)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions en espèces de la province pour :		
Placements en actions et investissements en vue d'obtenir des redevances	14 080	8 523
Prêts et administration	2 201	1 680
Autre	1 558	(1 197)
Rentrée de fonds nette provenant des activités de financement	17 839	9 006
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Intérêts reçus sur les dépôts à court terme	230	146
Frais d'administration	(2 201)	(1 680)
Autre	(33)	(27)
Sortie de fonds nette aux fins des activités de fonctionnement	(2 004)	(1 561)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à court terme	2 763	(457)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	647	1 104
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	3 410	647

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 1992

		1992	1991
		(en milliers de dollars)	
RECETTES			
Recettes provenant des redevances et intérêts sur prêts		117	30
Intérêts sur dépôts à court terme		230	146
Gain sur la vente de placements en actions		168	110
		515	286
DÉPENSES			
Provision pour pertes sur investissements		3 725	3 321
Administration	[note 4]	2 201	1 680
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances		1 882	585
		7 808	5 586
Coût net de fonctionnement		7 293	5 300

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société Innovation Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

1. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société Innovation Ontario a été constituée par règlement en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* le 26 juin 1986. En tant que société de la Couronne de l'Ontario, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (l) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La Société a été créée pour encourager le développement économique et apporter un soutien financier et une aide en matière de gestion de façon à favoriser la mise sur pied de nouvelles entreprises comportant des risques élevés dans les industries axées sur les technologies de pointe en Ontario. La Société apporte une aide financière sous forme de placements en actions et de placements dans le quasi-capital, comme les débentures convertibles et les droits de redevance.

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

a) Opérations conclues avec la province

L'investissement de la province dans la Société est décrit en détail dans l'état de l'investissement de la province de l'Ontario. La province alloue des fonds pour financer les placements en actions, les investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances, les frais relatifs aux prêts et aux autres programmes et rembourse à la Société ses pertes de fonctionnement.

L'investissement brut de la province est réduit grâce au remboursement des avances, aux intérêts sur les fonds avancés, aux dividendes et aux recouvrements des pertes sur les prêts et les garanties.

b) Placements en actions et prêts remboursables

Les placements en actions sont inscrits à la valeur d'acquisition moins la provision pour pertes faite pour les placements qui, de l'avis de la direction, ont subi une baisse de valeur autre que temporaire. La direction détermine le montant de la provision en fonction des renseignements les plus récents dont elle dispose. Il est très difficile d'établir la valeur d'un placement au début lorsqu'il n'y a pas encore de marché pour les actions. C'est pour cette raison que si une provision pour perte est faite relativement à un placement spécifique, elle devra normalement correspondre au coût total du placement.

Société Innovation Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

c) Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances

Dans certains cas précis, la Société fera un investissement sous forme d'entente de redevances plutôt que d'acheter des titres. Étant donné leur nature incertaine sur le plan du versement et de l'importance des redevances futures, les investissements en vue d'obtenir des redevances sont passés en charge au moment où ils sont engagés.

d) Comptabilisation des recettes

Les intérêts créditeurs et les recettes provenant des redevances sont comptabilisés suivant la méthode de comptabilité d'exercice.

e) Immobilisations

Les immobilisations utilisées par la Société à ses propres fins sont passées en charge au moment de l'acquisition et incluses dans les frais d'administration.

f) Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

3. PLACEMENTS EN ACTIONS ET INVESTISSEMENTS EN VUE D'OBTENIR DES REDEVANCES

	Nombre de sociétés émettrices	1992	1991
		(en milliers de dollars)	
Actions ordinaires	105	17 473	15 382
Actions privilégiées	28	6 259	600
Investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances	75	0	0
	208	23 732	15 982

Les décaissements totaux accumulés relativement aux investissements dans le domaine technologique en vue d'obtenir des redevances s'élevaient, au 31 mars 1992, à 5 467 000 $ (3 585 000 $ en 1991).

Société Innovation Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1992

4. ADMINISTRATION

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	1 528	1 119
Transports et communications	130	127
Services	473	415
Fournitures et matériel	70	19
	2 201	1 680

La Société assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle a été établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse se chiffrait à 118 900 $ pour l'exercice (45 400 $ pour 1991) ce qui représente l'engagement total de la Société. Ce montant est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux et comprend les contributions courantes et les versements supplémentaires requis pour payer la part de la Société des dettes non provisionnées estimatives de la Caisse au 1er janvier 1990. Ces versements supplémentaires s'effectueront pendant 40 années.

Au 31 mars 1992, la Société comptait neuf membres au conseil d'administration. La rémunération versée aux membres pour 1992 s'est élevée à 50 718 $ (58 675 $ en 1991).

5. ENGAGEMENTS

Les fonds promis mais non encore versés au 31 mars 1992 s'élevaient à :

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Placements en actions	1 415	870
Investissements technologiques en vue d'obtenir des redevances	200	30
	1 615	900

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
Stadium Corporation of Ontario Limited

Nous avons vérifié le bilan de **Stadium Corporation of Ontario Limited** au 31 décembre 1991 et les états des résultats d'exploitation et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1991 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Ernst & Young

Toronto, Canada
le 28 février 1992

Comptables agréés

Stadium Corporation of Ontario Limited
Constituée en vertu des lois de l'Ontario

BILAN

Aux 31 décembre

	1991 $	1990 $
	[en milliers de dollars]	
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	1 494	—
Débiteurs	5 230	4 817
Charges payées d'avance	894	407
	7 618	5 224
Coûts du projet *[note 3]*	549 490	561 728
Immobilisations *[note 4]*	3 892	2 950
	553 382	564 678
	561 000	569 902
PASSIF ET AVOIR (INSUFFISANCE) DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Dette bancaire	—	314 816
Créditeurs et charges à payer	18 998	32 814
Province de l'Ontario – Billets *[note 6 a)]*	357 300	—
– Emprunts *[note 6 a)]*	5 085	5 766
Billets *[notes 6 c) et d)]*	15 925	16 600
Produit de la vente des droits privilégiés *[notes 6 c) et d)]*	111 382	113 731
Produit de la vente des droits pour les loges *[note 7 a)]*	41 075	42 368
Produit de la vente des droits pour les fauteuils de qualité *[note 7 b)]*	13 784	15 435
Produits comptabilisés d'avance	3 548	2 715
Total du passif	567 097	544 245
Éventualités *[note 10]*		
Avoir (insuffisance) de l'actionnaire		
Capital social *[note 8]*	30 000	30 000
Capital d'apport *[notes 6 b) et d)]*	40 500	40 500
Déficit	(76 597)	(44 843)
Total de l'avoir (insuffisance) de l'actionnaire	(6 097)	25 657
	561 000	569 902

Voir les notes ci-jointes

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

Stadium Corporation of Ontario Limited

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU DÉFICIT

Exercices terminés les 31 décembre

	1991	1990
	$	$
	[en milliers de dollars]	
PRODUITS		
Loges, fauteuils de qualité et droits privilégiés	22 909	22 463
Loyers des installations et concessions	12 299	11 476
Publicité et autres	9 083	9 912
Hôtel, centre de conditionnement physique et stationnement	11 527	8 994
	55 818	52 845
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	7 794	7 160
Exploitation et bâtiment [déduction faite des sommes récupérables]	4 893	5 154
Charges générales et administratives	2 627	3 508
Marketing, publicité et promotion	399	882
Hôtel, centre de conditionnement physique et stationnement	10 263	8 670
	25 976	25 374
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement	29 842	27 471
Intérêts	33 949	39 219
Impôt foncier, taxe d'affaires et autres impôts et taxes *[note 9]*	9 740	10 239
Amortissement	17 907	17 265
	61 596	66 723
Perte nette de l'exercice	31 754	39 252
Déficit au début de l'exercice	44 843	5 591
Déficit à la fin de l'exercice	76 597	44 843

Voir les notes ci-jointes

Stadium Corporation of Ontario Limited

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercices terminés les 31 décembre

	1991 $	1990 $
	[en milliers de dollars]	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(31 754)	(39 252)
Sommes reçues pour les loges et les fauteuils de qualité comptabilisées d'avance	1 132	946
Ajouter (déduire) les éléments ne touchant pas les liquidités		
Amortissement	17 907	17 265
Amortissement des loges, des fauteuils de qualité et des droits privilégiés	(6 425)	(6 472)
Variation nette des débiteurs, des charges payées d'avance, des créditeurs et des charges à payer et des produits comptabilisés d'avance	(1 606)	2 768
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	(20 746)	(24 745)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution des débiteurs	811	8 435
Consortium et autres remboursements de la société	(675)	(5 000)
Remboursement du capital des emprunts auprès de la province de l'Ontario	(681)	
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(545)	3 435
ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION ET D'INVESTISSEMENT		
Coûts du projet	(5 071)	(36 679)
Diminution des créditeurs et des charges à payer	(13 088)	(1 665)
Immobilisations	(1 540)	(2 208)
Sorties nettes liées aux activités de construction et d'investissement	(19 699)	(40 552)
Augmentation nette des emprunts au cours de l'exercice	40 990	61 862
Emprunts nets au début de l'exercice	314 816	252 954
Emprunts nets à la fin de l'exercice	355 806	314 816
Les emprunts nets comprennent :		
Encaisse et placements à court terme	(1 494)	—
Billets de la province de l'Ontario	357 300	—
Dette bancaire	—	314 816
	355 806	314 816

Voir les notes ci-jointes

Stadium Corporation of Ontario Limited

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

1) STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED [LA «SOCIÉTÉ»]

La société détient et exploite un complexe de divertissement [le «projet»] qui comporte le premier stade urbain polyvalent couvert d'un dôme muni d'un toit entièrement rétractable, un hôtel, un centre de conditionnement physique et d'autres installations. Le 3 juin 1989, la partie du projet comprenant le stade est entrée en exploitation. L'hôtel, le centre de conditionnement physique et les autres installations l'ont fait par la suite.

Le 12 novembre 1991, la société et la province de l'Ontario ont signé un énoncé d'intention avec Stadium Acquisition Inc. («SAI») dans lequel SAI indiquait son intention d'acquérir les éléments d'actif et l'exploitation de la société pour une contrepartie incluant 110 000 000 $ au comptant, des débentures participantes pour un montant égal aux billets dus à la province de l'Ontario moins 110 000 000 $ et la prise en charge de toutes les autres obligations et dettes existantes de la société, à condition que certaines éventualités soient réparties entre la province de l'Ontario et SAI de la manière convenue. Certains autres droits des membres du consortium font présentement l'objet de négociations. Aucune entente n'est survenue et les négociations se poursuivent.

2) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Coûts du projet

Tous les coûts afférents à la construction du projet, y compris les dépenses d'aménagement, les dépenses indirectes de construction et les intérêts débiteurs, sont capitalisés et inclus dans les coûts du projet. Le produit provenant des promotions et des intérêts créditeurs, gagné pendant la construction, a été retranché des coûts du projet.

Amortissement

Les coûts du projet et les immobilisations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation prévue comme suit :

Stade	50 ans
Matériel et finitions du stade	25 à 50 ans
Tableaux de pointage, enseignes et matériel de production	5 à 15 ans
Gazon artificiel, fauteuils et accessoires du stade	5 à 15 ans
Véhicules, matériel et outillage	5 à 10 ans
Mobilier, agencements et matériel de bureau	3 à 10 ans

Stadium Corporation of Ontario Limited

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

2) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Droits pour les loges et les fauteuils de qualité

Le produit de la vente de droits pour les loges et les fauteuils de qualité est amorti sur la durée des ententes respectives.

Droits privilégiés

Le produit de la vente de droits privilégiés est amorti sur la durée prévue du stade.

Loyers et honoraires

Les loyers et honoraires sont comptabilisés comme produits dès que l'événement s'y rapportant a eu lieu. Par conséquent, les dépôts reçus et les dépenses engagées avant l'événement sont reportés jusqu'à ce que ce dernier prenne fin.

3) COÛTS DU PROJET

	1991		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	$	$	$
	[en milliers de dollars]		
Stade	433 676	21 423	412 253
Matériel et finitions du stade	91 808	4 975	86 833
Tableaux de pointage, enseignes et matériel de production	35 415	6 301	29 114
Gazon artificiel, fauteuils et accessoires du stade	16 190	3 358	12 832
Véhicules, matériel et outillage	10 208	3 140	7 068
Mobilier, agencements et matériel de bureau	3 172	1 782	1 390
	590 469	40 979	549 490

Stadium Corporation of Ontario Limited

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

3) COÛTS DU PROJET [suite]

	1990		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	$	$	$
	[en milliers de dollars]		
Stade	432 888	12 342	420 546
Matériel et finitions du stade	90 390	2 598	87 792
Tableaux de pointage, enseignes et matériel de production	33 581	3 639	29 942
Gazon artificiel, fauteuils et accessoires du stade	15 900	1 963	13 937
Véhicules, matériel et outillage	9 467	1 981	7 486
Mobilier, agencements et matériel de bureau	3 172	1 147	2 025
	585 398	23 670	561 728

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice relativement aux coûts du projet ont été nuls [1 400 000 $ en 1991].

4) IMMOBILISATIONS

	1991		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	$	$	$
	[en milliers de dollars]		
Stade et autre matériel d'exploitation	3 974	669	3 305
Équipement informatique	773	398	375
Mobilier et matériel de bureau	574	362	212
	5 321	1 429	3 892

Stadium Corporation of Ontario Limited

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

4) IMMOBILISATIONS [suite]

	1990		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	$	$	$
	[en milliers de dollars]		
Stade et autre matériel d'exploitation	2 540	316	2 224
Équipement informatique	717	250	467
Mobilier et matériel de bureau	524	265	259
	3 781	831	2 950

5) ENTENTE DE CRÉDIT BANCAIRE

La société maintient une entente de crédit renouvelable auprès de sa banque qui s'élève à 30 000 000 $.

6) SOURCES DE FINANCEMENT

	Province de l'Ontario (a)	Municipalité du Toronto métropolitain (b)	Consortium (c)	Autres sociétés (d)	Total
	$	$	$	$	$
	[en milliers de dollars]				
Province de l'Ontario					
– billets	357 300	—	—	—	357 300
– emprunts	5 085	—	—	—	5 085
Billets	—	—	13 000	2 925	15 925
Produit de la vente de droits privilégiés	—	—	117 000	450	117 450
Capital social	30 000	—	—	—	30 000
Capital d'apport	—	30 000	—	10 500	40 500
	392 385	30 000	130 000	13 875	566 260
Moins Amortissement cumulé	—	—	6 045	23	6 068
Net	392 385	30 000	123 955	13 852	560 192

Stadium Corporation of Ontario Limited

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

6) SOURCES DE FINANCEMENT [suite]

a) Province de l'Ontario

Avant 1990, la province de l'Ontario a acheté 30 010 actions de la société pour une contrepartie de 30 000 010 $.

La province de l'Ontario a avancé initialement à la société 5 766 000 $, dont 681 000 $ ont été remboursés au cours de l'exercice. Du montant emprunté non payé, 1 000 000 $ ne porte pas intérêt et est remboursable dans la mesure où des bénéfices peuvent être distribués. Le solde non payé de 4 085 000 $ porte intérêt aux taux des bons du Trésor établis annuellement et est remboursable en six versements annuels égaux le 1er janvier de chacun des six prochains exercices.

Des billets pour un montant de 357 300 000 $ portant intérêt à des taux qui se rapprochent de ceux des acceptations bancaires ont été émis à la province de l'Ontario. Ces billets arrivent échéance à court terme et ont été renouvelés de manière continuelle.

b) Municipalité du Toronto métropolitain

La municipalité du Toronto métropolitain a versé à la société une contribution de 30 000 000 $.

c) Consortium

Au 31 décembre 1991, 26 sociétés canadiennes [les «membres du consortium»] ont participé au financement du projet. Pour une contrepartie de 4 500 000 $ [117 000 000 $ au total], chaque membre du consortium a reçu certains droits privilégiés relativement à la prestation de biens et services, à l'attribution de fauteuils et à la publicité à l'intérieur du stade pour une période de dix ans, droits qui sont évalués à 4 200 000 $, et une option visant à prolonger la durée des droits privilégiés et évaluée à 300 000 $. Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé des produits de 2 340 000 $ [2 288 000 $ en 1990] découlant de l'amortissement des droits privilégiés. Au 31 décembre 1991, le produit non amorti de la vente de ces droits privilégiés s'élevait à 110 955 000 $.

En outre, les membres du consortium ont souscrit à des actions d'une société privée, Dome Consortium Investments Inc. [le «consortium»]. Au 31 décembre 1991, le consortium avait prêté à la société 13 000 000 $ de ces souscriptions à des actions sous forme de billets ne portant pas intérêt et remboursables à la création d'une société de personnes par le consortium et la société en vue d'acquérir le projet.

Stadium Corporation of Ontario Limited

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

6) SOURCES DE FINANCEMENT [suite]

d) Autres sociétés

Au 31 décembre 1991, trois autres sociétés avaient chacune versé une contribution de 3 500 000 $ [10 500 000 $ au total] et accordé des prêts de 1 350 000 $ chacune [4 050 000 $ au total] à la société. De ce montant, 1 125 000 $ [675 000 $ en 1991] ont été remboursés, ce qui a porté le solde non payé à 2 925 000 $. La société a émis des billets pour les prêts qui ne portent pas intérêt et sont remboursables en versements de 1 125 000 $ en 1994 et de 1 800 000 $ en 1999. En outre, pour une contrepartie de 150 000 $ chacune [450 000 $ au total], les sociétés ont reçu certains droits touchant la publicité et la promotion. Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé des produits de 9 000 $ découlant de l'amortissement des droits privilégiés. Au 31 décembre 1991, le produit non amorti de la vente de ces droits privilégiés s'élevait à 427 000 $.

7) FRAIS D'ABONNEMENT POUR LES LOGES ET LES FAUTEUILS DE QUALITÉ

a) Loges

La société a vendu les droits d'utilisation de 114 loges pour une période de dix ans qui prend fin le 31 décembre 1999. Les droits d'utilisation de quatorze de ces loges ont été payés d'avance pour la période entière avant le début de l'exploitation. Les droits d'utilisation du reste des loges sont acquittés par versements annuels. En 1991, la société a comptabilisé des revenus de 17 428 000 $ découlant de l'amortissement et de l'encaissement de ces produits. Au 31 décembre 1991, le produit non amorti de la vente des droits pour les loges s'élevait à 41 075 000 $.

b) Fauteuils de qualité

La société a reçu des frais d'abonnement de 20 624 000 $ pour la vente de droits d'utilisation des fauteuils de qualité pour une période de dix ans. En 1991, les frais annuels demandés par la société pour un fauteuil de qualité ont été de 250 $. Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé des produits de 1 720 000 $ découlant de l'amortissement des frais d'abonnement et a gagné 1 412 000 $ en frais annuels. Au 31 décembre 1991, le produit non amorti de la vente des droits d'utilisation des fauteuils de qualité s'élevait à 13 784 000 $.

Stadium Corporation of Ontario Limited

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

8) CAPITAL SOCIAL

Voici un sommaire du capital social de la société aux 31 décembre :

	1991	1990
	$	$
	[en milliers de dollars]	
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis		
30 010 actions ordinaires [30 010 en 1990]	**30 000**	30 000

9) IMPÔT FONCIER, TAXE D'AFFAIRES ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La société est une société d'État et est exempte d'impôt fédéral et d'impôt provincial sur le revenu ainsi que d'impôt sur le capital. Les impôts et les taxes inclus dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit reflètent les cotisations reçues pour l'impôt foncier, la taxe d'affaires et les autres impôts et taxes.

La société continue d'interjeter appel relativement à toutes les cotisations de l'exercice antérieur et de l'exercice en cours reçues et ayant trait à l'exploitation.

10) ÉVENTUALITÉS

Diverses réclamations ont été déposées contre la société, la plupart à l'égard des changements dans la conception et la construction et des retards dans l'achèvement du projet. Le total de la valeur potentielle estimative de ces réclamations s'élève à environ 69 millions de dollars. La société a déposé une demande reconventionnelle d'environ 21 millions de dollars. Pour le moment, aucun montant n'est prévu dans les états financiers à l'égard de ces réclamations étant donné que le bien-fondé de ces dernières et les montants en découlant ne peuvent être déterminés.

En outre, la société a signé une entente relative à un espace de stationnement qui peut entraîner des dépenses futures, mais le calendrier et les montants s'y rapportant, le cas échéant, ne peuvent être déterminés.

Stadium Corporation of Ontario Limited

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 1991

11) SOLDES CORRESPONDANTS

Certains des soldes correspondants de 1990 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1991.

Auditors' Report
for the year ended October 31, 1991

To The Niagara Parks Commission and to the Minister of Tourism and Recreation

I have audited the balance sheet of The Niagara Parks Commission as at October 31, 1991 and the statements of equity, operations and changes in financial position for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at October 31, 1991 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles.

Toronto, Ontario
January 21, 1992

J.F. Otterman, F.C.A.,
Assistant Provincial Auditor

Rapport des vérificateurs
de l'exercice se terminant le 31 octobre 1991

A l'attention de la Commission des parcs du Niagara et du ministre du Tourisme et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara en date du 31 octobre 1991 de même que l'État des changements de la situation financière pour l'année se terminant à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de la direction de la Commission; il m'incombe d'exprimer mon avis fondé sur notre vérification desdits états financiers.

J'ai effectué la vérification selon les principes comptables généralement admis. Ces principes exigent que je procède à la vérification afin de m'assurer que ces états financiers sont libres de tout erreur importante. Une telle vérification comprend l'étude, par échantillonnage, de l'évidence à l'appui des révélations et montants inclus dans les états financiers. La vérification comporte également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction de même que l'évaluation de la présentation globale des états.

Je suis d'avis que les états financiers ci-inclus représentent équitablement la position financière de la Commission en date du 31 octobre 1991 de même que les résultats de ses exploitations et les changements dans sa position financière pour l'exercice fiscal se terminant alors sont conformes aux principes comptables généralement admis.

Toronto (Ontario)
21 janvier 1992

J.F. Otterman, F.C.A.
Adjoint au vérificateur provincial

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

STATEMENT 1

Balance Sheet
as at October 31, 1991

EXPOSÉ 1

Bilan en date
du 31 octobre 1991

	1991 $	1990 $	
CURRENT ASSETS			**ACTIF DISPONIBLE**
Cash	637,298	1,535,587	Caisses et banques
Temporary investments – at cost which approximates market value	5,000	1,498,805	Investissements temporaires – à un coût proche de celui de la valeur vénale
Accounts Receivable			Comptes recevables
Land Rent	1,428,361	1,333,601	Location de terrain
Sundry	641,654	430,792	Divers
Inventories			Inventaires
Saleable merchandise	2,495,452	2,255,744	Marchandises vendables
Maintenance and other supplies	479,573	555,430	Entretien et autres fournitures
Prepaid Expenses	136,705	124,628	Dépenses payées d'avance
	5,824,043	7,734,587	
FIXED – Note 1	79,109,632	69,736,010	IMMOBILISÉ – note 1
	84,933,675	77,470,597	
CURRENT LIABILITIES			**PASSIF**
Bank Loan – note 2	8,000,000	–	Emprunt bancaire – note 2
Accounts payable	2,499,448	3,087,742	Comptes fournisseurs
Accrued payroll	1,135,206	1,562,250	Salaires accumulés
	11,634,654	4,649,992	
EQUITY (Statement 2)	73,299,021	72,820,605	**FONDS** (Exposé 2)
	84,933,675	77,470,597	

See accompanying notes to financial statements.
Voir notes accompagnant les états financiers.

On behalf of the Commission:
Au nom de la Commission:

Chairman
Président

Vice-Chairman
Vice-Président

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

STATEMENT 2

Statement of Equity
for the year ended October 31, 1991

EXPOSÉ 2

État des fonds
pour l'exercice se terminant le 31 octobre 1991

	1991 $	1990 $	
EQUITY, BEGINNING OF YEAR	72,820,605	70,290,386	SOLDE – EN DÉBUT D'ANNÉE
NET INCOME FOR THE YEAR – (Statement 3)	478,416	2,530,219	REVENUS NETS POUR L'ANNÉE (EXPOSÉ 3)
EQUITY, END OF YEAR	73,299,021	72,820,605	SOLDE – EN FIN D'EXERCICE

See accompanying notes to financial statements

Voir notes accompagnant les états financiers

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

STATEMENT 3

Statement of Operations
for the year ended October 31, 1991

EXPOSÉ 3

État des exploitations
pour l'exercice se terminant le 31 octobre 1991

	1991 $	1990 $	
INCOME			**REVENUS**
Land rent	4,458,390	4,219,918	Location des terrains
Commissions, rentals and fees	1,357,286	1,183,984	Commissions, baux et honoraires
Net income from gift shops, restaurants and attractions, exclusive of any portion of the administrative overhead of the Commission – Schedule 1	10,861,160	11,435,282	Revenus nets des boutiques de souvenirs, restaurants et attractions, excluant toute partie des frais généraux d'administration de la Commission – Annexe 1
Sundry income	34,501	27,928	Revenus divers
Premium on United States funds – net	400,379	317,031	Prime sur les fonds américains – net
Interest	74,395	536,400	Intérêts
	17,186,111	17,720,543	
EXPENSES			**DÉPENSES**
Maintenance expenses	10,854,031	10,572,465	Frais d'entretien
Administrative and general expenses	2,964,392	2,830,380	Frais administratifs et généraux
Advertising and public relations	439,640	354,432	Publicité et relations publiques
Bank charges and interest	30,141	28,263	Frais bancaires et intérêts
Loan interest	704,905	81,104	Intérêt sur emprunt
Loss on disposal of fixed assets – net	59,887	73,493	Pertes sur la liquidation d'immobilisations
	15,052,996	13,940,137	
NET INCOME FOR THE YEAR BEFORE DEPRECIATION OF NON-INCOME PRODUCING ASSETS	2,133,115	3,780,406	**REVENUS NETS POUR L'EXERCICE AVANT L'AMORTISSEMENT SUR LES ACTIFS (NON PRODUCTIFS)**
DEPRECIATION OF NON-INCOME PRODUCING ASSETS	1,654,699	1,250,187	**AMORTISSEMENT SUR LES ACTIFS (NON PRODUCTEURS)**
NET INCOME FOR THE YEAR	478,416	2,530,219	**REVENUS NETS POUR L'EXERCICE**

See accompanying notes to financial statements

Voir notes accompagnant les états financiers

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

STATEMENT 4

Statement of Changes in Financial Position
for the year ended October 31, 1991

EXPOSÉ 4

État des changements de situation financière
pour l'exercice se terminant le 31 octobre 1991

	1991 $	1990 $	
OPERATING ACTIVITIES			**ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**
Cash from operations			Compant des exploitations
Net income for the year	478,416	2,530,219	Revenu net pour l'exercice
Charges against income not requiring an outlay of funds			Charges contre le revenu n'exigeant aucun frais
• depreciation	3,644,234	2,994,375	• amortissement
• loss on disposal of fixed assets – net	59,887	73,493	• perte sur liquidation d'immobilisations – net
	4,182,537	5,598,087	
Net change in non–cash working capital balances related to operations	(1,496,888)	617,746	Changement net sur les balances de fonds de roulement se rapportant aux exploitations
Funds provided by operating activities	2,685,649	6,215,833	Fonds des activités d'exploitation
INVESTING ACTIVITIES			**INVESTISSEMENTS**
Purchase of fixed assets	(13,106,816)	(17,027,577)	Achat d'immobilisations
Proceeds on sale of fixed assets	29,073	64,941	Produits sur la vente d'immobilisations
Funds for capital program	–	4,250,624	Fonds pour programmes d'investissements
Funds used for investing activities	(13,077,743)	(12,712,012)	Fonds utilisés pour les investissements
DECREASE IN CASH	(10,392,094)	(6,496,179)	**DIMINUTION DE CAPITAL**
CASH, BEGINNING OF YEAR	3,034,392	9,530,571	**CAPITAL, EN DÉBUT D'EXERCICE**
CASH, END OF YEAR	(7,357,702)	3,034,392	**CAPITAL, EN FIN D'EXERCICE**
CASH			**CAPITAL**
Cash	637,298	1,535,587	Comptant
Temporary investments	5,000	1,498,805	Investissements temporaires
Bank indebtedness	(8,000,000)	–	Dette bancaire
	(7,357,702)	3,034,392	

See accompanying notes to financial statements

Voir notes accompagnant les états financiers

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

SCHEDULE 1

ANNEXE 1

Gift Shops, Restaurants and Attractions
Schedule of Operations
for the year ended October 31, 1991

Boutiques de souvenirs, restaurants et attractions
État des exploitations
pour l'exercice se terminant le 31 octobre 1991

	1991 $	1990 $	
INCOME			**REVENUS**
Souvenirs, china and post cards	14,251,419	15,540,677	Souvenirs, porcelaines et cartes postales
Food and refreshments	9,945,818	10,482,492	Nourriture et rafraîchissements
Beer, liquor and wine	1,285,847	1,400,866	Bières, boissons alcoolisées et vins
Confectionery and tobacco	597,156	835,649	Friandises et tabac
Fares and admissions	10,253,133	9,730,951	Billets d'autobus et d'entrée
Rentals	587,454	500,973	Locations
Sundry	908,368	1,044,482	Divers
	38,129,195	39,536,090	
COST OF GOODS SOLD			**COÛT DES MARCHANDISES VENDUES**
Souvenirs, china and post cards	6,460,040	7,076,216	Souvenirs, porcelaines et cartes postales
Food and refreshments	2,637,659	2,990,260	Nourriture et rafraîchissements
Beer, liquor and wine	368,416	406,684	Bières, boissons alcoolisées et vins
Confectionery and tobacco	434,208	440,756	Friandises et tabac
Sundry	175,804	170,388	Divers
	10,096,127	11,084,304	
GROSS PROFIT	28,033,068	28,451,786	**PROFITS BRUTS**
OPERATING EXPENSES			**FRAIS D'EXPLOITATION**
Salaries and wages	7,882,415	7,882,520	Salaires et traitements
Employee benefits	1,360,779	1,303,845	Avantages sociaux
Advertising	398,573	431,029	Publicité
Fuel, power, water and laundry	624,459	515,563	Carburant, électricité, eau et buanderie
General expenses	1,668,379	1,802,121	Dépenses générales
Maintenance of buildings, equipment and vehicles	1,272,329	1,329,446	Entretien des bâtiments, machinerie et véhicules
Maintenance of grounds	437,378	416,490	Entretien des terrains
Grants in lieu of municipal taxes	790,848	767,564	Octrois au lieu de taxes municipales
Distribution Centre expense	747,113	823,738	Dépenses du Centre de distribution
	15,182,373	15,272,316	
NET INCOME BEFORE DEPRECIATION	12,850,695	13,179,470	**REVENUS NETS AVANT L'AMORTISSEMENT**
DEPRECIATION OF INCOME PRODUCING ASSETS	1,989,535	1,744,188	**AMORTISSEMENT DES AVOIRS PRODUCTIF**
NET INCOME EXCLUSIVE OF ANY PORTION OF THE ADMINISTRATIVE OVERHEAD OF THE COMMISSION	10,861,160	11,435,282	**REVENUS NETS EXCLUANT TOUTE PARTIE DES DÉPENSES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION**

See accompanying notes to financial statements

Voir notes accompagnant les états financiers

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

Notes to Financial Statements
for the year ended October 31, 1991

Notes accompagnant les états financiers
de l'exercice se terminant le 31 octobre 1991

SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Basis of Accounting

The financial statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles.

Inventories

Inventories of saleable merchandise are valued at the lower of cost (first–in, first– out) and net realizable value.

Fixed Assets

All fixed assets are recorded at cost. Depreciation has been recorded on the straight–line method, using rates from 2 to 20 percent for buildings, roadways and structures, from 10 to 25 percent for equipment and furnishings and from 8 to 40 percent for vehicles.

PRATIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

Base de comptabilité

Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis.

Inventaires

L'inventaire des marchandises vendables est évalué au plus bas des coûts (premier rentré, premier sorti) et de la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. L'amortissement a été calculé suivant la méthode par annuités constantes, utilisant des taux de 2 à 20% pour les bâtiments, les routes et structures, de 10 à 25% pour les machineries et fournitures, et de 8 à 40% pour les véhicules.

1. FIXED ASSETS

1. IMMOBILISATIONS

	Cost Coût	Accumulated Depreciation Amortissement accumulé	Net Book Value Valeur comptable nette		
			1991	1990	
	$	$	$	$	
Land	5,793,321	0–0	5,793,321	5,793,821	Terrain
Buildings, roadways and structures	84,152,023	19,293,958	64,858,065	38,942,570	Édifices, routes et structures
Equipment and furnishings	9,776,091	4,908,559	4,867,532	4,150,907	Machineries et fournitures
Vehicles	7,111,964	3,521,250	3,590,714	4,227,590	Véhicules
	106,833,399	27,723,767	79,109,632	53,114,888	
Capital works in progress			–	16,621,122	Constructions en cours
			79,109,632	69,736,010	

2. BANK LOAN

The bank loan is secured by the guarantee of the Province of Ontario to a maximum principal amount of $12,000,000, requires monthly payments of interest only at the bank's prime rate minus 1/8% and is due on demand.

2. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire est nanti de la garantie de la Province d'Ontario jusqu'au montant principal maximal de 12 000 000 $, requiert des paiements d'intérêts mensuels seulement au taux de base de la banque moins 1/8% et est payable sur demande.

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

Notes to Financial Statements
for the year ended October 31, 1991

Notes accompagnant les états financiers
de l'exercice se terminant le 31 octobre 1991

3. PENSION PLAN

The Commission provides pension benefits for all its full-time employees through participation in the Public Service Pension Fund established by the Province of Ontario. The Commission's share of contributions to this Fund during the year was $ 1,021,381 (1990 – $ 959,757) and is included in administrative and general expenses in the Statement of Operations. This amount includes current contributions and additional payments required to cover the Commission's share of the fund's estimated unfunded liabilities on January 1, 1990. These additional payments will continue over the next 39 years.

4. REMUNERATION OF APPOINTEES

The total remuneration of the members of the Commission was $ 34,645 (1990 – $ 37,272) during the year.

5. SURPLUS FUNDS

Pursuant to section 15 (2) of the Niagara Parks Act any surplus moneys shall, on the order of the Lieutenant Governor in Council, be paid to the Treasurer of Ontario and shall form part of the Consolidated Revenue Fund.

3. RÉGIME DE RETRAITE

La Commission offre des prestations de pension à tous ses employés permanents grâce à sa participation au Fonds de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. La part des contributions versées à ce fonds par la Commission au cours de l'année s'élevait à 1 021 381 $ (1990 : 959 757 $). Cette part est incluse dans les frais administratifs et généraux indiqués dans l'état des résultats d'exploitation. Ce montant comprend les cotisations actuelles et les versements additionels qui sont nécessaires pour couvrir la part de la Commission à la dette estimative non provisionnée du fonds au 1er janvier 1990. Ces versements additionels devront être effectués au cours des 39 prochaines années.

4. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

La rémunération totale des membres de la Commission était de 34 645 $ (1990 : 37 272 $) au cours de l'année.

5. SURPLUS

Conformément à l'article 15 (2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tout surplus, sur l'ordre du lieutenant-gouverneur en conseil, sera versé au Trésorier de l'Ontario et fera partie du Fonds du revenu consolidé.